
Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 11 mai 2009

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, président	(p. 5)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 5)
<i>Appel</i> nominal	(p. 5)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 5)
<i>Modification</i> de la composition des commissions	(p. 5)
<i>Adoption</i> du procès-verbal de la séance publique du 9 mars 2009	(p. 5)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 (dossier n° 2009-0714)	(p. 5)
<i>Désignation</i> de représentants au sein des commissions d'appel d'offres du groupement de commandes (dossier n° 2009-0715)	
* Opérations de vote	(p. 9)
* Résultats du scrutin	(p. 16)
<i>Annexe</i> : Cadre stratégique de la politique de propreté urbaine 2009-2014 - Diapositives projetées lors de l'intervention de monsieur le vice-président Philip (dossier n° 2009-0756) -	(p. 41)

Le texte des délibérations n° 2009-0714 à 2009-0769 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 387.

N° 2009-0714	<i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 30 mars 2009 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008 -</i>	(p. 5)
---------------------	---	--------

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2009-0715	<i>Élaboration d'un modèle de simulation de déplacements partagé avec l'Etat et le département du Rhône - Signature de la convention de groupement de commandes - Election du membre représentant la Communauté urbaine au sein des commissions d'appel d'offres de groupement -</i>	(p. 9)
N° 2009-0716	<i>Lyon, Villeurbanne, Vaulx en Velin, Décines Charpieu, Meyzieu - T3 - LEA - Rétrocession des emprises foncières du Sytral à la Communauté urbaine et paiement des prix d'acquisition et frais annexes par la Communauté urbaine au Sytral - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme -</i>	(p. 5)
N° 2009-0717	<i>Société Lyon Parc Auto - Prise de participation dans la SARL Coopérative France Auto Partage -</i>	(p. 15)
N° 2009-0718	<i>Albigny sur Saône - Densification du centre - Reconversion du Centre de longs et moyens séjours - Clôture de l'enquête publique -</i>	(p. 6)
N° 2009-0719	<i>Programmation des opérations de voirie relatives au plan de relance -</i>	(p. 10)
N° 2009-0720	<i>Charly, Vernaison - Aménagement du chemin de la Rossignole - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 6)

N° 2009-0721	<i>Craponne - Petits travaux de voirie - Versement d'un fonds de concours par la Commune - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 6)
N° 2009-0722	<i>Poleymieux au Mont d'Or - Lieu-dit Le Cruy - Aménagement d'espace public - Travaux - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 6)
N° 2009-0723	<i>Saint Genis Laval - Petits travaux de voirie - Versement d'un fonds de concours par la Commune - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 6)
N° 2009-0724	<i>Tassin la Demi Lune - Petits travaux de voirie - Versement d'un fonds de concours par la Commune - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 6)
N° 2009-0725	<i>Vénissieux - Aménagement de la butte Michelet - versement d'un fonds de concours par la commune au Grand Lyon -</i>	(p. 17)
N° 2009-0726	<i>Villeurbanne - Cours Emile Zola - Aménagement au droit du n° 227 à la suite de la construction du commissariat de police - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 6)
N° 2009-0727	<i>Rillieux la Pape - Chemin du Champ du Roy - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 6)
N° 2009-0728	<i>Lyon 9° - Aménagement d'une voie nouvelle suite à permis de construire - Individualisation de l'autorisation de programme -</i>	(p. 6)
N° 2009-0729	<i>Projet européen Citylog - Participation financière de la Communauté urbaine - Convention de consortium -</i>	(p. 17)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

N° 2009-0730	<i>Subvention à l'association Lyon Bande dessinée organisation pour le volet professionnel du Festival de la bande dessinée de Lyon 2009 -</i>	(p. 6)
N° 2009-0731	<i>Association pour la promotion des éco-entreprises lyonnaises (Appel) - Convention 2009 -</i>	(p. 6)
N° 2009-0732	<i>[Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] - Soutien au Réseau entreprendre Rhône (RER) pour son programme d'action 2009 -</i>	(p. 7)
N° 2009-0733	<i>[Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] - Soutien à la chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône pour son programme d'action 2009 -</i>	(p. 7)
N° 2009-0734	<i>[Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] - Soutien à l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie) pour son programme d'actions 2009 - Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle 2007-2009 -</i>	(p. 7)
N° 2009-0735	<i>[Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] - Soutien à Entrepreneurs de la Cité pour son programme d'action 2009 -</i>	(p. 7)
N° 2009-0736	<i>[Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] - Soutien à Rhône développement initiative (RDI) pour son programme d'actions 2009 - Avenant n° 2 à la convention du 12 février 2007 -</i>	(p. 7)
N° 2009-0737	<i>Subvention à l'association Cluster Lumière pour la réalisation de son plan d'actions 2009 -</i>	(p. 6)
N° 2009-0738	<i>Soutien au pôle de recherche et d'enseignement supérieur Université de Lyon dans son programme d'actions 2009 - Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2008-2010 -</i>	(p. 18)
N° 2009-0739	<i>Politique de soutien de la Communauté urbaine au déploiement des pôles de compétitivité - Individualisation des autorisations de programmes -</i>	(p. 22)
N° 2009-0740	<i>Association Jeunes Ambassadeurs - Programme d'actions 2009 - Subvention -</i>	(p. 7)
N° 2009-0741	<i>Soutien aux Journées internationales de la couleur 2009 dans le cadre des industries créatives - Versement d'une subvention à l'association Mode habillement Rhône-Alpes -</i>	(p. 6)
N° 2009-0742	<i>Bron, Décines Charpieu, Givors, Lyon 1er, Lyon 9°, Feyzin, Oullins, Pierre Bénite, Rillieux la Pape, Saint Fons, Saint Genis Laval, Saint Priest, Vaulx en Velin, Vénissieux, Villeurbanne - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise 2007-2009 - Soutien aux dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprise par des publics issus des territoires inscrits dans le CUCS - Conventions de participation financière -</i>	(p. 27)
N° 2009-0743	<i>Programme Association de solidarité internationale - Subvention à l'association SOUA -</i>	(p. 7)

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2009-0744	<i>Plan de déplacement d'entreprise - Adaptation tarifaire du réseau TCL ou City Pass PDE 50 % pour l'ensemble des agents de la Communauté urbaine - Avenant n° 2 à la convention de partenariat avec le Sytral et Kéolis pour le financement d'une partie de l'abonnement -</i>	(p. 7)
---------------------	--	--------

N° 2009-0745	<i>Lyon 7° - Contrat de plan Etat-Région - Réhabilitation des locaux du CNAM - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire -</i>	(p. 7)
N° 2009-0746	<i>Programmation pluriannuelle des investissements - Plan de relance - Révision des autorisations de programme au titre de l'année 2009 - Décision modificative -</i>	(p. 10)
N° 2009-0747	<i>Organisation, à Lyon, des assises nationales de l'ingénierie territoriale et du salon des solutions et des techniques territoriales - Convention avec l'association des ingénieurs territoriaux de France - Subvention -</i>	(p. 7)
N° 2009-0748	<i>Subventions accordées à l'Agence départementale d'information sur le logement (Adil) du Rhône, à l'Union française des associations sportives des employés communautaires (Ufasec) et à l'association des agents retraités de la ville de Lyon et de la communauté urbaine de Lyon (Arlyco) -</i>	(p. 7)
N° 2009-0749	<i>Grigny - Organisation du forum national "La Participation au concret" - Subvention -</i>	(p. 9)
N° 2009-0750	<i>Modification du tableau des effectifs -</i>	(p. 7)
N° 2009-0751	<i>Cadre d'emplois des adjoints techniques - Evolution du régime indemnitaire -</i>	(p. 7)

COMMISSION PROXIMITE ET ENVIRONNEMENT

N° 2009-0752	<i>Commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées - Désignation des associations membres de la commission -</i>	(p. 8)
N° 2009-0753	<i>Saint Fons - Conclusion d'un marché négocié pour l'exploitation de la station d'épuration -</i>	(p. 8)
N° 2009-0754	<i>Syndicat mixte d'hydraulique agricole du Rhône (SMHAR) - Déplacement d'un point de prélèvement d'eau - Participation financière -</i>	(p. 28)
N° 2009-0755	<i>Vaulx en Velin - Mas du Taureau - Empreinte écologique - Demande de subvention au Fonds européen de développement régional (Feder) -</i>	(p. 8)
N° 2009-0756	<i>Cadre stratégique de la politique de propreté urbaine 2009-2014 -</i>	(p. 29)
N° 2009-0757	<i>Givors, Grigny - Exploitation des déchèteries communautaires et du quai de transfert de Givors - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 8)
N° 2009-0758	<i>Mions - Déchèterie de Mions-Corbas - Boulevard des Nations à Mions - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire -</i>	(p. 8)

COMMISSION URBANISME

N° 2009-0759	<i>Givors - Les Vernes - Aménagement du secteur Pointe Nord - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 8)
N° 2009-0760	<i>Pierre Bénite - Requalification de la place de la Paix - Tranches conditionnelles 1 et 2 - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Avenant n° 3 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Commune -</i>	(p. 8)
N° 2009-0761	<i>Aires d'accueil des gens du voyage - Médiation et coordination de l'action sociale - Attribution d'une subvention à l'association rhodanienne des tsiganes et de leurs amis gadjé (ARTAG) -</i>	(p. 35)
N° 2009-0762	<i>Territoires partenaires - Appel à projets Relations ville-campagne - Fonds européen agricole de développement rural (Feader) 2007-2013 -</i>	(p. 36)
N° 2009-0763	<i>Rillieux la Pape - Aménagement de la zone d'activités de Sermenaz - Approbation du bilan modificatif de l'opération - Avenant à la convention publique d'aménagement (CPA) - Participation à la réalisation des équipements primaires - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 8)
N° 2009-0764	<i>Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) Terrailon - Secteur Caravelle - Maîtrise d'œuvre des espaces extérieurs et missions diverses - Individualisation d'autorisation de programme partielle -</i>	(p. 8)
N° 2009-0765	<i>Lyon 8° - Quartier Moulin à Vent - Etude-action d'un projet social de territoire - Subvention au profit de la ville de Lyon -</i>	(p. 8)
N° 2009-0766	<i>Rillieux la Pape, Vaulx en Velin - Plan de relance national de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) - Approbation des avenants aux conventions signées pour les grands projets de ville (GPV) -</i>	(p. 38)
N° 2009-0767	<i>Lyon 9° - Grand projet de ville (GPV) de la Duchère - Volet habitat du programme de renouvellement urbain de l'agglomération lyonnaise - Avenants simplifiés aux conventions signées avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) -</i>	(p. 39)

N° 2009-0768	<i>Sainte Foy lès Lyon - Vallon des Prés - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) - Suppression -</i>	(p. 8)
N° 2009-0769	<i>Lyon 2° - Programme européen Concerto - Projet Renaissance - Avenants n° 2 et n° 3 au contrat européen avec la Commission européenne -</i>	(p. 9)

Présidence de monsieur Gérard Collomb
président

Le lundi 11 mai 2009 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 30 avril 2009 en séance publique par monsieur le président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Marc Augoyard pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Monsieur Augoyard, vous avez la parole.

(Monsieur Marc Augoyard est désigné).

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David, MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne J.C., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Guimet, Havard, Hugué, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Millet, Muet, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Toulon, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémiann.

Absents excusés : MM. Calvel (pouvoir à M. Buffet), Charles (pouvoir à M. Coste), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Corazzol), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Benelkadi), Mmes Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthelémy), Dagorne (pouvoir à M. Havard), MM. Ferraro (pouvoir à M. Ariagno), Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Pili), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Lyonnet (pouvoir à M. Léonard), Meunier (pouvoir à M. Gignoux), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Imbert Y.), Terracher (pouvoir à Mme Pédrini), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier).

Absents non excusés : MM. Louis, Réale, Turcas.

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

MM. Desseigne (pouvoir à M. Imbert A.), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Forissier (pouvoir à Mme Bocquet), Havard (pouvoir à M. Hugué), Justet (pouvoir à M. Longueval), Muet (pouvoir à M. Flaconnèche), Vurpas (pouvoir à M. Augoyard).

**Adoption du procès-verbal
de la séance publique du 9 mars 2009**

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 9 mars 2009. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

(Le procès-verbal est adopté).

Modification de la composition des commissions

M. LE PRÉSIDENT : Je vous informe que, par lettre reçue en date du 21 avril 2009 :

- madame Emeline Baume, groupe Les Verts, demande à quitter la commission proximité et environnement pour siéger en commission développement économique ;

- monsieur Paul Coste, groupe Les Verts, demande à quitter la commission développement économique pour siéger en commission proximité et environnement.

Ces demandes sont sans incidence sur la répartition des sièges en commission arrêtée par délibération n° 2008-0220 du 8 juillet 2008.

En application de l'article 29 du règlement intérieur du Conseil, les élus sollicitant un changement de commission ne peuvent siéger dans leur nouvelle commission d'affectation qu'après information du Conseil. Je vous demande donc de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

Compte-rendu des décisions prises par le Bureau

N° 2009-0714 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 30 mars 2009 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée au bureau délibératif et qui font l'objet du rapport 2009-0714. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

PREMIÈRE PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la conférence des présidents*

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2009-0716 - Lyon - Villeurbanne - Vaulx en Velin - Décines Charpieu - Meyzieu - T3 - LEA - Rétrocession des emprises foncières du Sytral à la Communauté urbaine et paiement des prix d'acquisition et frais annexes par la Communauté urbaine au Sytral - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme - Direction générale - Direction des grands projets -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Chabrier comme rapporteur du dossier numéro 2009-0716. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. CHABRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. CHABRIER.

N° 2009-0718 - Albigny sur Saône - Densification du centre - Reconversion du Centre de longs et moyens séjours - Clôture de l'enquête publique - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2009-0722 - Poleymieux au Mont d'Or - Lieu-dit Le Cruy - Aménagement d'espace public - Travaux - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2009-0727 - Rillieux la Pape - Chemin du Champ du Roy - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Gléréan a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0718, 2009-0722 et 2009-0727. Monsieur Gléréan, vous avez la parole.

M. GLÉRÉAN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. GLÉRÉAN.

N° 2009-0720 - Charly - Vernaison - Aménagement du chemin de la Rossignole - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Vial a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0720. Monsieur Vial, vous avez la parole.

M. VIAL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. VIAL.

N° 2009-0721 - Craponne - Petits travaux de voirie - Versement d'un fonds de concours par la Commune - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2009-0723 - Saint Genis Laval - Petits travaux de voirie - Versement d'un fonds de concours par la Commune - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2009-0724 - Tassin la Demi Lune - Petits travaux de voirie - Versement d'un fonds de concours par la Commune - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2009-0728 - Lyon 9° - Aménagement d'une voie nouvelle suite à permis de construire - Individualisation de l'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Alain Imbert a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0721, 2009-0723, 2009-0724 et 2009-0728. Monsieur Alain Imbert, vous avez la parole.

M. Alain IMBERT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. Alain IMBERT.

N° 2009-0726 - Villeurbanne - Cours Emile Zola - Aménagement au droit du n° 227 à la suite de la construction du commissariat de police - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2009-0726. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme VESSILLER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme VESSILLER.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2009-0730 - Subvention à l'association Lyon Bande dessinée organisation pour le volet professionnel du Festival de la bande dessinée de Lyon 2009 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2009-0741 - Soutien aux Journées internationales de la couleur 2009 dans le cadre des industries créatives - Versement d'une subvention à l'association Mode habillement Rhône-Alpes - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné madame la vice-présidente Gelas comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0730 et 2009-0741. Madame Gelas, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente GELAS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme la vice-présidente GELAS.

N° 2009-0731 - Association pour la promotion des éco-entreprises lyonnaises (Appel) - Convention 2009 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2009-0737 - Subvention à l'association Cluster Lumière pour la réalisation de son plan d'actions 2009 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2009-0743 - Programme Association de solidarité internationale - Subvention à l'association SOUA - Direction générale - Direction des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Dognin-Sauze a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0731, 2009-0737 et 2009-0743. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme la vice-présidente DOGNIN-SAUZE.

N° 2009-0732 - Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Soutien au Réseau entreprendre Rhône (RER) pour son programme d'action 2009 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

N° 2009-0733 - Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Soutien à la chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône pour son programme d'action 2009 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

N° 2009-0734 - Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Soutien à l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie) pour son programme d'actions 2009 - Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle 2007-2009 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

N° 2009-0735 - Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Soutien à Entrepreneurs de la Cité pour son programme d'action 2009 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

N° 2009-0736 - Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Soutien à Rhône développement initiative (RDI) pour son programme d'actions 2009 - Avenant n° 2 à la convention du 12 février 2007 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0732 à 2009-0736. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le vice-président KIMELFELD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président KIMELFELD.

N° 2009-0740 - Association Jeunes Ambassadeurs - Programme d'actions 2009 - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Arrue a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0740. Monsieur Arrue, vous avez la parole.

M. le vice-président ARRUE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président ARRUE.

III - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2009-0744 - Plan de déplacement d'entreprise - Adaptation tarifaire du réseau TCL ou City Pass PDE 50 % pour l'ensemble des agents de la Communauté urbaine - Avenant n° 2 à la convention de partenariat avec le Sytral et Kéolis pour le financement d'une partie de l'abonnement - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2009-0747 - Organisation, à Lyon, des assises nationales de l'ingénierie territoriale et du salon des solutions et des techniques territoriales - Convention avec l'association des ingénieurs territoriaux de France - Subvention - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2009-0750 - Modification du tableau des effectifs - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2009-0751 - Cadre d'emplois des adjoints techniques - Evolution du régime indemnitaire - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le vice-président Crédoz comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0744, 2009-0747, 2009-0750 et 2009-0751. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le vice-président CRÉDOZ, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président CRÉDOZ.

N° 2009-0745 - Lyon 7° - Contrat de plan Etat-Région - Réhabilitation des locaux du CNAM - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Corazzol a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0745. Monsieur Corazzol, vous avez la parole.

M. CORAZZOL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. CORAZZOL.

N° 2009-0748 - Subventions accordées à l'Agence départementale d'information sur le logement (Adil) du Rhône, à l'Union française des associations sportives des employés communautaires (Ufasec) et à l'association des agents retraités de la ville de Lyon et de la communauté urbaine de Lyon (Arlyco) - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Pédrini a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2009-0748. Madame Pédrini, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente PÉDRINI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente PÉDRINI.

IV - COMMISSION PROXIMITÉ ET ENVIRONNEMENT

N° 2009-0752 - Commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées - Désignation des associations membres de la commission - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

N° 2009-0753 - Saint Fons - Conclusion d'un marché négocié pour l'exploitation de la station d'épuration - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2009-0755 - Vaulx en Velin - Mas du Taureau - Empreinte écologique - Demande de subvention au Fonds européen de développement régional (Feder) - Délégation générale au développement urbain -

N° 2009-0757 - Givors - Grigny - Exploitation des déchèteries communautaires et du quai de transfert de Givors - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2009-0758 - Mions - Déchèterie de Mions-Corbas - Boulevard des Nations à Mions - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur Jean-Christophe Darne comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0752, 2009-0753, 2009-0755, 2009-0757 et 2009-0758. Monsieur Jean-Christophe Darne, vous avez la parole.

M. Jean-Christophe DARNE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. Jean-Christophe DARNE.

V - COMMISSION URBANISME

N° 2009-0759 - Givors - Les Vernes - Aménagement du secteur Pointe Nord - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2009-0760 - Pierre Bénite - Requalification de la place de la Paix - Tranches conditionnelles 1 et 2 - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Avenant n° 3 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Commune - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2009-0765 - Lyon 8° - Quartier Moulin à Vent - Etude-action d'un projet social de territoire - Subvention au profit de la ville de Lyon - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur Thivillier comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0759, 2009-0760 et 2009-0765. Monsieur Thivillier, vous avez la parole.

M. THIVILLIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. THIVILLIER.

N° 2009-0763 - Rillieux la Pape - Aménagement de la zone d'activités de Sermenaz - Approbation du bilan modificatif de l'opération - Avenant à la convention publique d'aménagement (CPA) - Participation à la réalisation des équipements primaires - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0763. Monsieur David, vous avez la parole

M. DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté

Rapporteur : M. DAVID.

N° 2009-0764 - Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) Terrailon - Secteur Caravelle - Maîtrise d'œuvre des espaces extérieurs et missions diverses - Individualisation d'autorisation de programme partielle - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0764. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. LONGUEVAL.

N° 2009-0768 - Sainte Foy lès Lyon - Vallon des Prés - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) - Suppression - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Assi a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0768. Monsieur Assi, vous avez la parole.

M. le vice-président ASSI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président ASSI.

N° 2009-0769 - Lyon 2° - Programme européen Concerto - Projet Renaissance - Avenants n° 2 et n° 3 au contrat européen avec la Commission européenne - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Chabert a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0769. Monsieur Chabert, vous avez la parole.

M. CHABERT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. CHABERT.

DEUXIÈME PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des présidents

N° 2009-0715 - Élaboration d'un modèle de simulation de déplacements partagé avec l'Etat et le département du Rhône - Signature de la convention de groupement de commandes - Election du membre représentant la Communauté urbaine au sein des commissions d'appel d'offres de groupement - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le vice-président Desseigne comme rapporteur du dossier numéro 2009-0715. Monsieur Desseigne, vous avez la parole.

M. le vice-président DESSEIGNE, rapporteur : Monsieur le président, cela concerne un modèle de simulation de déplacements partagé avec l'Etat et le département du Rhône et la signature d'une convention pour un groupement de commandes.

Lors du débat en réunion de commission, la question s'est posée de savoir ce qu'il en adviendrait si l'un des membres signataires décidait de se retirer ou ne faisait plus face à ses engagements.

Il a été envisagé un amendement qui vous est proposé en annexe de ce rapport :

"La Communauté urbaine considère que la convention soumise au Conseil sera caduque si l'un des partenaires venait à quitter le groupement de commandes."

Il y a un avis favorable de la commission sur la proposition de délibération et sur l'amendement.

M. LE PRÉSIDENT : Je vais donc mettre aux voix l'amendement qui me semble une sage précaution par les temps qui courent.

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

L'amendement est adopté.

Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DESSEIGNE.

Désignation de représentants au sein des commissions d'appel d'offres du groupement de commandes

(dossier n° 2009-0715)

Opérations de vote

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons procéder maintenant à l'élection de nos représentants. Nous devons désigner un titulaire et un suppléant. Je vous propose les candidatures de :

- madame Michèle Pédrini, titulaire,
- monsieur Suchet, suppléant.

Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon a déposé les candidatures suivantes :

- titulaire : monsieur Gignoux,
- suppléant : monsieur Lelièvre.

Y a-t-il d'autres candidats ?

Le scrutin est ouvert. Mesdames, veuillez faire passer les urnes.

(Les conseillers votent).

M. LE PRÉSIDENT : Nous poursuivons l'étude de notre ordre du jour pendant les opérations de vote.

N° 2009-0749 - finances, institutions et ressources - Grigny - Organisation du forum national La participation au concret - Subvention - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Pédrini a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2009-0749. Madame Pédrini, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente PÉDRINI, rapporteur : Monsieur le président, la ville de Grigny organise un forum national sur la démocratie participative intitulé "La participation au concret" les 26 et 27 juin prochains. Trois cents à quatre cents participants sont attendus pour cette manifestation. Dans le cadre du plan de mandat 2008-2014, la Communauté urbaine a souhaité animer un réseau d'acteurs de la démocratie participative dans

l'agglomération afin de développer l'échange et la capitalisation des expériences. Il est donc proposé de soutenir Grigny à hauteur de 5 000 € pour l'organisation de cet événement.

Le rapport a reçu l'avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une minute pour le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BUFFET : Monsieur le président, l'intervention est retirée et le groupe s'abstiendra.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets le rapport aux voix.

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstentions : groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente PÉDRINI.

N° 2009-0746 - finances, institutions et ressources - Programmation pluriannuelle des investissements - Plan de relance - Révision des autorisations de programme au titre de l'année 2009 - Décision modificative - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2009-0719 - déplacements et voirie - Programmation des opérations de voirie relatives au plan de relance - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Darne a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0746. Monsieur Darne, vous avez la parole.

M. le vice-président DARNE, rapporteur : Monsieur le président, mes chers collègues, il s'agit d'approuver une convention qui vient d'être signée le 6 avril avec l'Etat.

Le plan gouvernemental de relance de l'économie prévoit le paiement du fonds de compensation de la TVA en 2009 pour les investissements réalisés en 2008, c'est-à-dire avec une seule année de décalage au lieu de deux antérieurement, dès lors que la Communauté urbaine réalisera en 2009 un investissement supérieur à la moyenne 2004 à 2007.

C'est l'engagement que nous avons pris par cette convention qui nous permettra de recevoir 26 M€ de fonds de compensation de TVA en 2009 en plus, évidemment, du remboursement d'il y a deux ans, donc de l'année 2007. Nous encaisserons la même année 2007 et 2008.

Pour ces 26 M€, la Communauté urbaine a retenu un certain nombre d'opérations dont les critères ont été d'avoir des dépenses effectives en 2009. Pour que ces dépenses bénéficient au plus grand nombre d'entreprises, donc en particulier des petites et moyennes entreprises, et qu'évidemment, ces investissements bénéficient à la plus grande partie possible du territoire du Grand Lyon, il est proposé d'affecter ces 26 M€ de la façon suivante :

- 9 M€ pour les dépenses de voirie de proximité de façon à accélérer des travaux qui n'auraient pas pu être réalisés sans cela,
- 10 M€ pour des actions diverses pour le logement,

- 3 M€ pour la rénovation du centre d'échanges de Lyon Perrache,

- 1,5 M€ au plan climat, en particulier par l'installation de panneaux photovoltaïques mais également des économies d'énergie,

- pour le développement économique et l'habitat, en consacrant 2,5 M€ à l'action foncière.

Cela conduit le Grand Lyon à permettre des autorisations de programme pour l'année 2009 passant de 450 M€ à 476 M€. Cette somme sera acquise définitivement à la Communauté urbaine. Elle gardera le bénéfice du paiement de la TVA encaissé l'année suivante, dès lors que le compte administratif de l'année 2009 fera apparaître des investissements au moins d'un euro supérieur à la moyenne 2004-2007 sinon, nous perdrons le bénéfice de cette disposition.

Je crois que c'est un effort significatif utile pour la relance

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Abadie présente le dossier numéro 2009-0719 : programmation des opérations de voirie relatives au plan de relance.

M. le vice-président ABADIE, rapporteur : Monsieur le président, lors de la commission déplacements et voirie qui a abordé ce plan de relance, certaines voix se sont élevées contre ce rapport et en avaient demandé le retrait. Devant les explications et vu l'urgence vis-à-vis des entreprises concernées, la commission a donné un avis favorable.

Je rappelle aussi que des erreurs se sont glissées dans le dossier qui fait l'objet d'une note au rapporteur. Au sein du tableau figurant en annexe, dans la rubrique "grosses réparations de voirie", il y a lieu de remplacer :

- "*Montanay*" - rue du Ronzin par : "**Genay**" - rue du Ronzin,
- "*Saint Genis Laval - boulevard Baron du Marais*",
- "*Saint Genis Laval*" - boulevard de Narcelle",

par :

- "**Sainte Foy lès Lyon - boulevard Baron du Marais**",
- "**Sainte Foy lès Lyon**" - boulevard de Narcelle" ;

Voilà, monsieur le président, j'interviendrai après que les orateurs aient pris la parole.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Mouvement démocrate.

M. RUDIGOZ : Monsieur le président, chers collègues, vous nous présentez aujourd'hui le rapport qui acte le versement anticipé du FCTVA pour mener à bien un certain nombre d'investissements. Cela représente une enveloppe supplémentaire de 26 M€ à un budget déjà élevé de 450 M€ en matière d'investissement. Cela permettra d'être encore un peu plus dynamique en matière de développement économique, de rayonnement international, de transports, d'aménagement du territoire en général.

Je ne vais pas vous faire un nouveau discours sur les bienfaits de l'investissement dans cette agglomération, on a déjà eu l'occasion de le faire lors de la PPI. Cette enveloppe va néanmoins permettre de mener un certain nombre de réalisations et de faire travailler un grand nombre de PME qui se sont d'ailleurs félicitées auprès de vous, monsieur le président, de cette enveloppe et de cette affectation.

Effectivement, lors de la commission, un certain nombre de nos collègues des rangs de l'UMP se sont émus de cette programmation en estimant qu'elle avait des allures politiciennes puisqu'elle ne favoriserait pas l'ensemble de l'agglomération. Excusez-moi, à ce niveau-là, de trouver la technique un peu forte. C'est un peu le procès en sorcellerie que l'on a déjà entendu par le passé et, à ce jour et dans cette Communauté urbaine, faire un tel procès, cela me paraît complètement déplacé.

En effet, quand on lit la programmation de la voirie dans son ensemble, on voit qu'un grand nombre de communes qui ne sont pas gérées par des courants politiques proches du maire de Lyon, par exemple, sont bénéficiaires de nombreux investissements. Faire ce que vous voudriez faire, messieurs et mesdames, soit retirer ce rapport, hypothéquerait grandement les chances de réaliser nos investissements dès cette année. Je pense que si nous ne menons pas à bien rapidement -et nous sommes déjà au mois de mai- cette opération, l'Etat ne voyant pas réalisés nos engagements ne nous versera pas la somme de 26 M€ ou tout du moins qu'une partie. Cela handicaperait à la fois nos projets mais également le maillage économique de notre agglomération.

C'est pour cela que je pense que vous faites un mauvais procès vis-à-vis de ce rapport qui contribue au contraire grandement au développement économique et à l'aménagement du territoire de notre agglomération.

En ce qui concerne le groupe Modem, nous voterons bien évidemment ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai deux minutes pour le groupe GAEC.

M. FOURNEL : Je vais être très rapide, d'abord pour souligner que l'on peut se féliciter de cette mesure du plan de relance... -vous voyez, je le dis- ...mais que, justement, cette mesure montre que c'est possible et nous aurions tout intérêt à ce que cette mesure soit pérennisée pour l'ensemble des communes puisque, en fait, ce sont les communes qui faisaient de la trésorerie pour l'Etat en n'étant remboursées qu'à N + 2.

Deuxième remarque, étant membre du comité budgétaire, je m'inscris en faux contre toutes les accusations de choix partisans sur les opérations puisque, dans le plan d'investissement du mandat, nous avons été au contraire très attentifs à une répartition équilibrée de ces investissements. Or, il ne s'agit ici que d'anticipation sur des opérations prévues, donc ce procès n'a pas lieu d'être.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Les Verts.

Mme VESSILLER : Monsieur le président, par cette délibération, nous lançons un programme complémentaire de travaux de voirie suite au plan de relance. Il ne s'agit ni d'une subvention de l'Etat ni de fonds nouveaux mais seulement d'une avance de trésorerie consentie par l'Etat sous forme de remboursement anticipé du FCTVA, comme vous l'avez expliqué, monsieur le vice-président.

La logique des projets financés était à la fois de proposer des projets déjà étudiés et validés et ne nécessitant pas de concertation car pouvant être réalisés dans l'année et de confier des travaux à différents types d'entreprises afin que cette relance profite au plus grand nombre.

Certes, si nous comprenons bien la logique impartie, nous regrettons toutefois que les projets retenus soient essentiellement des travaux de voirie des plus classiques et peu d'opérations

de modes doux où d'accessibilité. La réfection des chaussées concerne près de la moitié de l'enveloppe des 9 M€ de ce plan de relance.

En effet, rien sur les modes doux ou presque. La seule opération prévue, la place Carnot dans le deuxième arrondissement, peut être lancée car la concertation a déjà eu lieu. Mais les associations de cyclistes comme de piétons n'étaient pas favorables à cette piste sur trottoir qui fait la jonction entre la piste de la voûte ouest sous le centre d'échanges et la rue Auguste Comte sur l'itinéraire Terreaux-Perrache. Sur l'accessibilité, il y a quelques places pour personnes à mobilité réduite ou abaissements de trottoirs mais tout cela ne nous paraît pas à la hauteur de nos objectifs affichés en faveur des modes doux et des personnes à mobilité réduite.

Nous souhaitons que nos services étudient avec les mêmes moyens humains et financiers les projets de modes doux et d'accessibilité que ceux dévolus aux projets traditionnels de voirie ou aux grands projets afin de contribuer, si ce n'est à une relance verte, au moins à un soutien de la mobilité durable en même temps que de l'activité économique locale. Ceci étant trop tard pour ce plan de relance 2009, nous vous demandons que cette ambition soit tenue pour l'an prochain et les années suivantes avec des dossiers d'études prêts à entrer en phase opérationnelle.

Dans l'attente, nous voterons bien sûr cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Centriste et démocrate.

M. VINCENT : Monsieur le président, chers collègues, notre pays comme tous les autres traverse une crise grave. Il est de la responsabilité des élus de tout mettre en œuvre pour permettre un redémarrage de l'activité économique afin d'éviter le drame social d'un chômage de masse.

Un plan de relance a été annoncé au niveau national en liaison avec les collectivités locales et leurs groupements. Dans ce cadre, la Communauté urbaine doit prendre toute sa place et c'est bien l'objet de la délibération.

De nouvelles opérations de voirie vont pouvoir être mises en œuvre, qui bénéficieront aux habitants dont le cadre de vie sera amélioré et les déplacements facilités. Sans ce plan, ces travaux auraient probablement attendu. Il va nous permettre de prendre de l'avance. Soulignons ici l'efficacité des services du Grand Lyon qui ont dû préparer avec une grande rapidité la liste des projets et qui ont su trouver les opérations répondant aux conditions de ce plan. Il fallait respecter un certain nombre de critères, par exemple sélectionner des projets réalisables dès cette année.

Ce sont donc de petites opérations mais elles permettront d'associer les petites et moyennes entreprises, celles-là même qui font le dynamisme de notre économie, qui sont malheureusement les plus rapidement touchées par les retournements de conjoncture. En effet, comment adapter sa structure lorsqu'on ne dispose pas de moyens suffisants faute de taille ? Les pouvoirs publics doivent soutenir ces entreprises.

Rappelons que les fonds que la Communauté urbaine va recevoir sont, en fait, une anticipation du FCTVA que nous aurions dû percevoir dans plusieurs années. Il ne s'agit pas de sommes supplémentaires par rapport à ce qui nous est dû. Cela impose et imposera une gestion fine des recettes. Ce plan est nécessaire et donc nous le voterons.

Pour finir, je dirai que, face à la crise, les collectivités doivent travailler ensemble sur le projet d'envergure. Il est aussi indispensable -et nous aurons sans doute à en discuter dans les mois à venir- de réfléchir à d'autres mesures pour relancer l'activité au niveau de notre agglomération. A ce moment-là, nous n'en doutons pas, chacun saura œuvrer dans le sens de l'intérêt du Grand Lyon.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Synergies-Avenir.

M. le vice-président REPPÉLIN : Monsieur le président, chers collègues, cette délibération et celle concernant la PPI et le plan de relance appellent nombre d'interrogations de la part de nos collègues conseillers communautaires, jusqu'à demander leur retrait. Pour quelles raisons ? Dans le cadre de l'attribution du versement anticipé du FCTVA pour un montant total de 26 M€ sur le budget investissements 2009 et la ventilation de 9 M€ pour la voirie, la répartition de ces versements sur certains projets communaux exclurait certaines communes ; et d'aucuns de s'étonner de ne pas en bénéficier. Au nom de quels critères ? Ceux avancés seraient le résultat de choix partisans et politiques. Notre groupe, s'il en est, pourrait également s'émouvoir car peu de communes adhérant à Synergies ont été retenues.

Nous avons sollicité des éclaircissements sur les critères qui ont présidé au choix des projets. Avec beaucoup d'attention, nous avons entendu notre collègue, Pierre Abadie, vice-président délégué à la voirie. Ses explications furent sans équivoque possible et les choix relèvent de critères objectifs dans un contexte d'urgence. Nous ne pouvons que lui faire confiance, connaissant son intégrité et sa volonté de la plus grande transparence dans l'exercice de sa délégation.

Je me permets de rappeler brièvement les éléments : en tant qu'élus, nous ne pouvons ignorer l'échelle du temps administratif et les contraintes y afférents. Plusieurs paramètres rentrent en jeu, dont un calendrier extrêmement serré : en avril, accord du versement anticipé du FCTVA ; une délibération du Conseil en mai permet, grâce aux marchés à bons de commande, de réaliser ces travaux pour une livraison envisagée à l'automne et un paiement des maîtres d'œuvre, en l'occurrence les entreprises, avant la fin de l'année 2009.

Monsieur le président, en tant qu'élus et maires dans nos communes, nous sommes depuis plusieurs mois interpellés par des chefs d'entreprises, petites ou grandes, et des artisans touchés par la crise. La visibilité de leur avenir s'est restreinte à deux mois alors qu'auparavant, leurs carnets de commandes leur laissaient quatre à cinq mois. Beaucoup résistent, beaucoup sont au bord de l'asphyxie. Quand nous connaissons les délais et les contraintes imposées par les obligations juridiques et administratives pour les collectivités, c'est une gageure et nous pouvons nous réjouir de démontrer la réactivité des élus en temps de crise et la solidarité exprimée entre eux et vis-à-vis d'entreprises qui étouffent.

D'aucuns se plaignent de ne pas avoir été consultés. Certes, l'expérience, ne serait-ce que pour l'élaboration de la programmation annuelle des travaux et la priorisation dans chacune de nos communes, nous rappelle l'exigence d'un délai de trois mois minimum. Aussi a-t-il fallu faire vite et nous le comprenons.

Les contraintes imposées entraînent une sélection de critères requis, éliminant toute contrainte retardant la réalisation de travaux, à savoir pas de concertation nécessaire, pas d'acquisition foncière, dossier technique ne présentant pas de complexité particulière.

Le temps compte et un retrait de ce dossier ne ferait que retarder le paiement des entreprises, au pire de les empêcher. N'oublions pas que l'objectif de ce plan de relance est bien de soutenir l'activité économique et de maintenir les emplois. Cette délibération va dans ce sens car la cible finale est bien l'entreprise et son maintien.

La logique du maintien de l'emploi se mesure à l'échelle de notre agglomération et non pas à celle de nos frontières communales. Elargissons nos horizons et jouons solidaires car tout est lié ! Pour les communes, l'enjeu n'est-il pas de considérer le portefeuille global attribué à la voirie de proximité de plus de 57 M€ plutôt que de raisonner sur une avance de 9 M€ dont 2 M€ affectés au tunnel de Fourvière. Observons l'effet du bon côté de la lunette et ne nous trompons pas de combat ! L'enjeu est bien de traverser cette période de crise et de faire face en nous montrant solidaires et responsables. Pour cela, monsieur le président et chers collègues, nous voterons pour ces deux délibérations.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. PETIT : Monsieur le président, chers collègues, vous vous êtes voulu malins en liant ces deux rapports, les numéros 2009-0719 et 2009-0746, qui pourtant peuvent être scindés. D'ailleurs, nous scinderons notre vote sur ces deux rapports.

Avant de rentrer dans le détail du rapport numéro 2009-0719 qui concerne la voirie, je voudrais rappeler deux choses :

- la première est que les parlementaires de gauche n'ont pas voté le plan de relance du Gouvernement. C'est curieux qu'à Paris, on vote contre et qu'à Lyon, finalement, ce ne soit pas si mal que cela. Je ne sais pas ce qui se passe dans les rames de TGV entre Paris et Lyon mais heureusement que vous n'allez pas jusqu'à Marseille parce que, là-bas, vous seriez carrément pour, je pense !

- la deuxième est que le budget principal de voirie, comme nous l'avons dénoncé au moment du vote du budget, est notoirement insuffisant quand on voit la liste des urgences qui se présente aujourd'hui dès qu'un surplus de budget arrive, comme c'est le cas ici.

Quel est le rôle d'une communauté urbaine ? Quels sont les devoirs de ceux qui la dirigent ? Sans aucun doute de gérer, dans l'intérêt communautaire, le bien-être des habitants et d'anticiper l'avenir à travers les décisions qui sont prises aujourd'hui.

La lecture de ce rapport nous a interpellés tant il est en décalage avec la réalité. Comment pouvez-vous nous proposer un tel rapport alors même que vous êtes le garant de l'intérêt général de nos communes, en tant que président de la Communauté urbaine ? Rarement dans l'histoire de notre Communauté nous aurons eu à dénoncer de telles mesquineries et un tel manque de discernement.

Je vais reprendre un peu ce qui a été dit.

Monsieur Rudigoz, notamment, sachez tout de même que, dans le cadre du fonds d'initiative communal, on est capable de faire des opérations en quinze jours. Donc il me semble que l'argument qui consiste à dire qu'il y avait une urgence, il est réel mais on est capable de déclencher des opérations très rapidement. Donc on aurait très bien pu décaler d'un mois, comme je l'ai demandé en commission, et revoir la liste qui nous était proposée.

D'autre part, vous parlez de mauvais procès. Je m'excuse de vous dire cela, monsieur Rudigoz, mais vingt lignes pour Lyon (*il présente une liste*) ; les communes en rose sont celles qui soutiennent le président Collomb dans cette assemblée. Voilà ce que vous allez voter ce soir.

Monsieur Fournel, sur l'anticipation des opérations, je vous ferai exactement la même réponse, à savoir que, bien évidemment -il ne faut pas nous prendre que pour des bleus !-, la commune de Caluire a des tas d'opérations en instance... (*rires dans l'hémicycle*) ...-dans le sens de "naïfs" on va dire, bien évidemment !- ; Caluire, Oullins et les autres ont des tas de besoins qui sont bien connus des services. De plus, ce que vous dites sous-entend que nous n'avons pas de besoins, ce qui est complètement faux !

Enfin, monsieur Reppelin, pour répondre à propos de ce que vous avez dit sur monsieur Abadie, oui, nous croyons à l'intégrité de monsieur Abadie sans aucun problème mais, par contre, nous ne croyons pas à la candeur politique du président du Grand Lyon. Cela, c'est très clair. Lorsque 80 % des projets de voirie listés dans ce rapport -je vous ai montré la liste- concernent des communes qui vous sont proches politiquement et que vous faites complètement l'impasse sur trente communes de notre agglomération, comment voulez-vous que l'on vous considère avec sérieux ? Quel maire, quel conseiller communautaire ici accepterait de voir sa commune mise au banc de la Communauté urbaine sous prétexte de ne pas appartenir à votre majorité politique ? Au nom de quels critères objectifs ces répartitions ont-elles été faites, en ignorant complètement des communes dont les besoins en voirie sont très importants ?... (*Brouhaha*).

Je vous ai écoutés. Merci.

Caluire, Oullins, La Mulatière et toutes les communes des monts d'Or : zéro action retenue contre vingt à Lyon, six à Saint Priest et toutes les villes de plus de 30 000 habitants sont bien dotées, sauf Caluire. Le hasard sans doute ? Alors, bien sûr, vous nous avez glissé quelques communes, que je qualifierai "d'alibis", comme Meyzieu ou Sainte Foy pour mieux faire passer la pilule mais nous ne sommes pas dupes !

Nous vous avons demandé à plusieurs reprises, monsieur le président, depuis huit ans déjà -je n'étais pas là mais il y en a qui ont commencé avant moi-, la mise en place d'un observatoire des investissements par commune. Peut-être que, ce soir, vous allez nous le donner, ce serait super ! En tous cas, à la lecture de ce rapport, on a bien compris que la répartition, en gros, c'était 80-20 en faveur de toutes les communes bien pensantes. Votre masque est tombé ce soir.

Si l'on en croit la présentation faite en commission, le gel, qui serait la cause de bien des tourments dans l'agglomération et qui justifierait à lui tout seul ces travaux, a abîmé les chaussées de Rillieux, s'est arrêté à Caluire et a repris à Lyon 4°. Quel manque de considération envers nos communes !

Dans ce rapport, vous avez voulu viser, même sanctionner, les élus des communes concernées mais vous avez touché les habitants dans leur ensemble en les prenant en otage d'une "guéguerre" politique qu'ils ne comprennent pas quand il s'agit d'entretenir la voirie. Ces mêmes habitants, nous les prendrons à témoin ainsi que la presse locale et nationale afin qu'ils voient la réalité de votre conduite diamétralement opposée à votre discours. Le Gérard Collomb de Paris qui se veut rassembleur n'a rien à voir avec le Gérard Collomb de Lyon qui est un chef de clan (*rires*). Je suis content que cela vous fasse rire ! J'ai raté ma vocation d'humoriste.

Vous avez l'occasion, dans un sursaut salvateur, de retirer ce rapport du vote. Dans le cas contraire, nous vous demandons d'assumer publiquement vos choix et les consignes que vous avez données aux services et aux vice-présidents pour isoler les communes qui ne vous soutiennent pas dans cette assemblée.

Je m'adresse maintenant aux élus de tous bords de notre Communauté. N'ayez pas peur de ne pas voter le rapport numéro 0719 car ce qui se passe aujourd'hui dans nos communes vous touchera un jour ou l'autre ! C'est la méthode du président qui veut cela. Dans d'autres circonstances, vous ne pourrez pas dire : "Je ne savais pas".

Bien sûr, nous voterons contre ce rapport voirie si vous le maintenez -on ne sait jamais!- et nous engagerons immédiatement des actions envers le préfet et pourquoi pas la Chambre régionale des comptes afin que nous ayons tous, collectivement, un avis extérieur sur le sujet.

Monsieur le président -j'en termine par là-, vous n'êtes pas le président de la communauté urbaine de Lyon intra-muros, vous n'êtes pas non plus le président de la Communauté urbaine des villes qui vous soutiennent, vous êtes le président du Grand Lyon et, à ce titre, nous attendons de votre part un minimum d'équité dans toutes vos décisions. Nous avons le sentiment -peut-être se trompe-t-on- que c'est loin d'être le cas aujourd'hui. On peut se demander comment vous pouvez gérer notre Communauté urbaine en affaiblissant certaines communes qui la composent au mépris de toutes les politiques responsables et visionnaires. Il est encore temps de changer ou alors d'assumer, à vous de faire le choix !

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Petit. Monsieur Abadie, peut-être quelques éléments de réponse.

M. le vice-président ABADIE : Je rappelle que ces deux délibérations qui vont être votées ce soir font suite à la signature, le 6 avril, de la convention entre le Grand Lyon et l'Etat pour un plan de relance. Je rappellerai qu'au cours de l'examen, que ce soit dans la commission finances ou dans la commission déplacements, certains élus ont manifesté une opposition très ferme pour la répartition de ces travaux et on vient d'en entendre quelques-uns.

Vous dénoncez une distribution politicienne visant particulièrement les communes opposantes n'ayant pas voté le budget du Grand Lyon. Je ne peux que nier formellement toute consigne politique sur la destination de ces travaux, que ce soit de ma part ou de celle du président.

En effet, l'inscription géographique de ces travaux provient des faits suivants : je rappellerai le montant des grosses réparations de 4 M€ ; la répartition s'est faite en fonction des subdivisions, à même montant, à savoir 700 000 € par subdivision.

Les travaux inscrits devaient obéir à plusieurs critères, à savoir pouvoir être mis en œuvre dans les marchés à bon de commande, être prêts d'un point de vue technique, ne pas avoir à être concertés avec les riverains, les associations ou les commerçants et bien entendu ne pas nécessiter d'acquisitions foncières.

Je rappelle aussi que les subventions ont permis de compenser des travaux de voiries qui auraient dû être décalés suite aux dégâts du gel et des inondations. Le montant de ces travaux était de 2 M€ et, le budget de la voirie étant constant, il aurait fallu décaler des travaux de grosses réparations de voirie, dont la commune de Caluire qui était concernée. Grâce à ce plan

de relance, ces travaux ont pu être réintégrés dans le plan. C'est la raison pour laquelle seules 29 communes sur 57 sont concernées par ces travaux -s'il y avait eu d'autres financements nous aurions pu servir tout le monde-, ces communes n'ayant en aucun cas été choisies en fonction d'une quelconque appartenance politicienne. Chaque groupe politique siégeant au Grand Lyon compte dans ses rangs des communes bénéficiaires et d'autres qui ne le sont pas. Le président de mon groupe a rappelé que de nombreuses communes de notre groupe n'ont pas été concernées.

Je rappellerai aussi, par ailleurs, qu'à mon sens, le seul examen qui vaille pour la répartition par commune est celle de l'enveloppe globale de la voirie de proximité, à savoir les 50 M€ délibérés en janvier dernier et les 9 M€ délibérés aujourd'hui.

Je rappellerai aussi -et après vérification par nos services- que l'ensemble des communes a été servi conformément à la taille des communes et je citerai notamment les six premières qui ont été respectées, dont la commune de Caluire qui est la quatrième.

Enfin, nous n'avons effectivement pas pris le temps de consulter les élus sur l'opportunité de ces travaux dans leur priorisation opérationnelle. C'était une question qui avait été posée par la commune de Chassieu. En effet, l'expérience annuelle d'identification des projets de voirie de proximité démontre que trois mois au moins sont nécessaires pour un aller-retour satisfaisant entre le Grand Lyon et les communes. Nous ne disposions pas de ce temps pour ce plan de relance.

Pour conclure, je voudrais simplement vous dire que la répartition a été strictement opérationnelle en vue de répondre à la seule cible visée dans ce dispositif : l'aide aux entreprises locales.

Voilà, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Darne.

M. le vice-président DARNE : Merci bien. Juste quelques éléments complémentaires pour répondre aux propos de monsieur Petit.

Le premier sur le changement de vie qu'auraient certains dans le TGV entre Paris et ici : j'aimerais rappeler que les propositions qui sont faites par un certain nombre sur le plan de relance n'ont pas consisté à contester le remboursement de la TVA, au contraire! Les associations, l'ACUF comme les autres associations d'élus, réclament depuis des années que la TVA soit remboursée l'année qui suit. C'est déjà d'ailleurs le cas pour les petites communes et les comités d'agglomération dans les groupements. Seules les communautés urbaines ne bénéficiaient pas de ce remboursement l'année suivante. Il ne pouvait donc pas y avoir d'opposition des parlementaires sur ce point.

Les critiques qui ont pu être opérées sur le plan tiennent simplement à ce qu'un certain nombre d'élus ont considéré qu'il privilégiait trop exclusivement l'investissement et qu'il fallait sans doute un plan d'un montant plus important, du double, qui prenne en compte l'aide à la consommation.

Donc le fait de prendre une mesure isolément est un mauvais procès. Nous nous réjouissons au contraire que le Gouvernement rembourse la TVA plus vite, c'est normal.

Deuxième observation, le rapport qui vous est proposé aujourd'hui comporte 26 M€ et des commentaires portent exclusivement sur 9 M€ de voirie. Je trouve qu'il est un peu dommageable de ne pas rendre plus hommage aux dépenses qui sont faites.

Quand, sur le chapitre logement, nous passons de 35 à 45 M€ c'est-à-dire en mettant 10 M€ de plus, il me semble que, pour les habitants de cette agglomération, cela a le mérite d'être souligné. Il y a un effort très significatif pour le logement quand on sait qu'après l'emploi, c'est une des premières priorités de nos concitoyens et que, quand on veut mettre en œuvre le passe foncier, quand on veut soutenir les opérations d'urbanisme en cours et quand on veut faciliter les opérations avec l'Agence nationale de renouvellement urbain, ce n'est pas rien ! Quand on dépense 1,5 M€ de plus pour le plan climat, auxquels il faut sans doute ajouter les 500 000 € prévus, dans la voirie, pour les arbres, il y a des actions, là, qui peuvent difficilement être contestées. Donc j'aimerais, dans les propos, que l'on regarde la totalité de ce rapport et qu'évidemment, vous en saluiez les côtés positifs.

Enfin, pour votre information, je vous précise que Rillieux la Pape n'a qu'une opération qui est une rue interne à cette commune, le chemin du Bois, et que cette voie n'a pas de prolongement sur Caluire et donc n'a pas de problème d'interruption. La commune de Rillieux, sur un plan de 9 M€, n'a bénéficié, par exemple, que d'une petite opération et nous ne nous en plaignons pas car nous savons que tout le monde est traité sur l'ensemble du plan de mandat de façon équitable.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Petit, je crois que, quand on fait un certain nombre d'interventions, il ne faut pas essayer de jauger les autres sur sa propre façon de penser.

Il se trouve que je développe quelques convictions. Si vous regardez ce que je dis à Paris -peut-être l'expérience vous fera mûrir-, y compris par rapport à l'orthodoxie de mon propre parti, il y a longtemps que j'ai cessé de croire que là était le bien et tout le bien et que là était le mal et tout le mal. Vous, vous êtes encore dans la période bénie où l'on pense qu'il faut faire un bloc et y aller en bon petit soldat. J'avais une de mes amies qui pensait un peu comme vous, qui n'était pas de ma sensibilité politique mais qui était adjointe à Caluire, qui s'appelle Madame Viannay, qui avait exprimé un certain nombre d'opinions politiques et qui a ainsi perdu brutalement son mandat d'adjoint.

Alors je comprends que quand on est face à de telles brutalités politiques, on ne saisisse pas la façon dont nous essayons nous de gérer, dans le rassemblement, la Communauté urbaine de Lyon.

Lorsque, par exemple, nous décidons de lancer un métro qui va jusqu'à Oullins, on ne se dit pas : "Tiens ! Quelle est la couleur politique de la ville d'Oullins ?". Excusez-moi ! C'est la plus grosse opération de transports en commun que nous réalisons dans le mandat. La deuxième va être la ligne C 2 qui, je crois, n'évite pas Caluire et Cuire pour aller directement à Rillieux la Pape mais va desservir un tout petit peu Rillieux la Pape.

Alors voilà ! Nous, nous essayons de faire la politique pour le développement de l'agglomération. Pour le reste, après, chacun vote en son âme et conscience.

Monsieur Bret, on vous demanderait ensuite des mots d'excuses parce que l'on trouve normal, sur certains bancs, de me traiter de mesquin, de dénoncer ma candeur mais, si vous disiez un mot de trop, alors là, ce serait effectivement trop !

Donc, ce soir, dans le calme le plus absolu, nous allons, si vous le voulez bien, passer au vote sur ces deux dossiers :

* premier dossier, numéro 2009-0746 : plan de relance. Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
 - contre : néant,
 - abstention : néant.

Adopté.

- deuxième dossier, numéro 2009-0719 : programmation des opérations de voirie relatives au plan de relance. Je le mets aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon (MM. Barral et Assi) - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
 - contre : groupe Ensemble pour le Grand Lyon,
 - abstention : néant.

Adopté.

M. LE PRÉSIDENT : Chers collègues, le dossier est adopté, pour le plus grand plaisir d'ailleurs du président du syndicat professionnel régional de l'industrie routière Rhône-Alpes qui me disait : "Monsieur Collomb, aujourd'hui, nous sommes dans une situation extrêmement difficile. Surtout, ne repoussez pas la délibération que vous devez prendre aujourd'hui !".

Voilà, mes chers collègues. Nous allons passer au dossier suivant.

Rapporteurs : M. le vice-président DARNE (n° 2009-0746), M. le vice-président ABADIE (n° 2009-0719).

**Désignation de représentants au sein des
commissions d'appel d'offres
du groupement de commandes**

(dossier n° 2009-0715)

Clôture du scrutin

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons d'abord clore le scrutin. Personne ne demande plus à voter ?

(Le scrutin est clos).

Je demanderai à madame Najat Vallaud-Belkacem de bien vouloir venir dépouiller, peut-être à monsieur Rudigoz s'il n'intervient pas tout de suite, ensuite, si monsieur Augoyard veut venir également puis on demandera à monsieur Jean-Christophe Darne. Pardon ! J'oubliais peut-être monsieur Petit, je ne voudrais pas être suspecté de partialité. Donc monsieur Petit va aller dépouiller le scrutin aussi. Non, monsieur Petit n'est pas là ! Il est en conférence de presse mais il reviendra sans problème. *(Rires dans l'assemblée).*

Chers collègues, nous passons donc au dossier suivant.

(Il est procédé au dépouillement).

N° 2009-0717 - déplacements et voirie - Société Lyon Parc Auto - Prise de participation dans la SARL Coopérative France Auto Partage - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Alain Imbert a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0717. Monsieur Imbert vous avez la parole.

M. Alain IMBERT, rapporteur : Avis favorable de la commission pour cette convention avec Lyon Parc Auto en ce qui concerne la prise de participation dans la SARL Coopérative France Auto Partage.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une minute pour le groupe Communiste et intervention citoyenne. Pardon, c'est après ! Donc le groupe Mouvement démocrate. Pardon !

M. le vice-président VESCO : Merci, monsieur le président. Sur ce dossier, comme vous le savez, nous souhaitons introduire ici un peu de délibération publique -en tant que démocrates justement- dans un projet d'agglomération pour l'instant géré hors de ce lieu et de manière on va dire "semi-publique" par Lyon Parc Auto.

Bien sûr, nous souhaitons d'abord saluer et féliciter cette initiative et le volontarisme de notre prestataire lyonnais, dont le président est ici et que je félicite également pour avoir porté ce projet, et porté financièrement, à bout de bras, il faut le dire, puisque LPA met sur la table encore cette année 245 000 € qui représentent le déficit de cette expérimentation pour amorcer cette belle idée de la voiture partagée : 70 voitures partagées par 800 abonnés, c'est-à-dire chaque voiture partagée par plus de dix personnes.

Là où nous souhaitons mettre l'accent, c'est qu'il s'agit de voitures publiques. Or, la voiture publique c'est comme le vélo public, cela ne marche que quand on le loue à un endroit et qu'on le remet à un autre, ce qui n'est pas le cas dans l'Autolib actuelle. Cela s'appelle le transport public individuel en *oneway*, c'est-à-dire en aller simple en bon Français et c'est ce que nous avons crédibilisé à Lyon avec Vélo'v ; c'est là où cela se passe bien, c'est là où la réussite arrive et c'est là où les chiffres explosent et c'est ce qui est devenu la plus importante innovation urbaine de ces dernières années. Et bien sûr le *oneway* suppose une proximité, c'est-à-dire un maillage du stationnement et donc beaucoup de stations et donc beaucoup de voitures. C'est le modèle d'avenir qui seul peut permettre le développement massif de l'autopartage.

C'est comme cela que Québec a atteint près de 15 000 abonnés avec 700 voitures et 200 stations. C'est comme cela que Paris va mettre 2 000 véhicules électriques sur 700 stations avec bornes de recharge et c'est comme cela que Lyon pourrait mettre 500 véhicules électriques sur 150 stations sur l'espace public dans ce que j'ai appelé, pour faire clair et expliquer rapidement, l'Autolov électrique.

Alors nous ne disons pas que ce qui se fait actuellement n'est pas bien, nous disons juste qu'il faut penser au modèle d'avenir et que si l'offre crée l'usage et les nouveaux services, crée les nouvelles pratiques, nous devons préserver l'avenir. On le voit, un Autolib peut en cacher un autre et il ne faudrait pas que l'on obère la réflexion, que l'on obère la possibilité d'une formule d'avenir qui est reconnue par tous comme étant celle qui marche.

Je suis un peu plus inquiet de voir les déclarations des uns et des autres en provenance de LPA -je fais partie du conseil d'administration- disant que finalement, de la même manière que Vélo'v a multiplié le vélo, le *one way* marche tellement bien qu'il ne faudrait pas que l'on multiplie les voitures en ville. On oublie de dire que c'est une voiture électrique, c'est-à-dire non polluante, non bruyante, qu'elle est partagée, c'est-à-dire qu'elle remplace dix véhicules individuels et qu'elle est moins topophage, c'est-à-dire que l'on en régule le stationnement. Là où 95 % de voitures sont stationnées, Autolib est une manière maline

d'occuper l'espace public avec un transport public individuel. Et je dirai que quand on aura remplacé toutes les voitures de Lyon par 10 % de leur nombre de voitures électriques partagées, on pourra veiller à ne pas multiplier l'automobile en ville.

Deuxième argument : il ne faudrait pas remettre les gens à la voiture et notamment les usagers des TCL. Il n'y a pas de risque de transfert, c'est du coût réel : 20 € par mois d'abonnement, 5 € la demi-heure dans les modèles (business plans) économiques des compétiteurs à venir.

Troisième argument : "Ça ne marche pas l'électrique, les modèles ne sont pas prêts". Sauf qu'ils sont là, les consortiums sont là, la Friendly de Heuliez, la Mitsubishi, la B de Bolloré, la Ligier X, la Smart électrique, la Kangoo be bop que Carlos Ghosn vient de lancer, la Tata. Même Ségolène Royal fait de l'électrique en Poitou-Charentes, c'est vous dire ! Tout le monde s'intéresse à cela. Veolia a racheté Mobizen à Paris et Transdev a acquis la société Caisse commune à Paris. Donc Lyon ne doit pas perdre son avance. D'ailleurs, une étude montre non seulement que les consortiums sont prêts mais qu'ils attendent la commande et que le marché existe ; elle montre qu'il y a un chiffre d'affaires potentiel de 4 milliards d'euros par an sur les dix pays développés, avec un taux de pénétration de 1,2 % de la population.

Donc je suis un peu inquiet de ces arguments quand je vais sur le site de Lyon Autopartage qui relaie les arguments de la direction de LPA et qui dit qu'à Lyon, la question du *one way* a été discutée et vite écartée. Non, elle n'a pas été discutée, non, elle n'a pas été écartée. Ce même site dit oui au développement massif de l'autopartage, non au *one way*, ce qui est une contradiction dans les termes puisqu'il n'y a pas de développement massif de l'autopartage sans le *one way*.

Donc, en tant qu'élu chargé du suivi de ce dossier, je me dois de faire un peu la veille et l'alerte et d'aiguillonner un petit peu cette assemblée pour que l'on se tourne vers l'avenir et que l'on n'obère pas la réflexion, que l'on se laisse la possibilité de le faire et que l'on ne se laisse pas influencer par une SEM qui est là pour accompagner une politique d'agglomération et non pas pour la dicter avec des sortes d'autojustifications -avec jeu de mot !- a posteriori avec des arguments qui sont quelque peu au bord de la mauvaise foi, je dois le dire, notamment avec l'arrivée en surface éventuelle, dans le cadre du Grenelle 2, des stations Autolib.

Je ne voudrais pas que, de manière générique, au bénéfice de quelques stations en surface, on se satisfasse à bon compte d'une solution artisanale et qui génère un trafic très confidentiel de 70 trajets sur les 100 000 trajets automobiles aujourd'hui à Lyon. Il ne suffit pas de dire qu'il y aura des voitures électriques et qu'on va les tester, ce qui n'est pas encore fait d'ailleurs.

Donc ce n'est pas trop tard. Il est encore temps que Lyon ne perde pas son avance. Il y a un an, on disait : "C'est dans deux ans". Aujourd'hui, c'est aujourd'hui, c'est-à-dire que l'on est dans le moment où rien n'est urgent mais où tout se joue : une étude de faisabilité pour un cahier des charges, c'est six mois, le cahier des charges le temps de "sucrer notre crayon" et l'appel d'offres. Voilà donc notre demande, c'est d'engager une étude de faisabilité pour que l'on garde les yeux rivés sur l'avenir.

Merci, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une intervention pour le groupe Socialiste.

M. CHABRIER : Très rapidement puisque Gilles Vesco a déjà bien présenté le dossier et donné l'essentiel des arguments, Lyon Parc Auto a repris l'activité de l'association Autolib qui, je le rappelle, est pionnière en milieu urbain du partage de la voiture. Cette activité s'inscrit dans une logique de développement durable et souhaite répondre aux nouvelles exigences urbaines en matière d'automobile.

L'action citoyenne et associative nécessite maintenant d'être accompagnée et encouragée. C'est la démarche de Lyon Parc Auto qui, en adhérant au réseau France Autopartage par le biais d'une participation au capital de la société coopérative, disposera désormais des outils nécessaires pour développer ce nouveau concept et envisager sa viabilité et sa pérennité. L'avantage du dispositif de participation au capital de la SARL coopérative France Autopartage est qu'il préserve l'esprit coopératif des débuts et qu'il n'encourage pas, pour l'instant, un système concurrentiel qui, dans ce domaine, pourrait très vite aboutir à un monopole.

On ne connaît pas encore l'avenir de ce système. Aura-t-il un succès notoire ou restera-t-il marginal ? Il faut néanmoins lui donner sa chance et l'envisager comme une piste intéressante puisqu'il envisage de réduire la place de la voiture en ville sans que cela se fasse au détriment des usagers et en préservant la liberté d'usage liée à la voiture. Donc c'est un rapport qui présente, même si effectivement il faut apporter les bémols que Gilles Vesco a soulignés -je le précise bien et je le note-, des perspectives encourageantes qui méritent une expérimentation et un bilan à terme.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je vais mettre le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. Alain IMBERT.

**Désignation de représentants au sein des
commissions d'appel d'offres
du groupement de commandes**

(dossier n° 2009-0715)

Résultats du vote

M. LE PRÉSIDENT : Je vais vous donner les résultats du vote :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... 149
- à déduire : bulletins blancs..... 2
- nombre de suffrages exprimés..... 147
- majorité absolue..... 74

Ont obtenu :

- madame Michèle Pédrini..... 113 voix
- monsieur Gilbert Suchet..... 113 voix
- monsieur Bruno Gignoux..... 34 voix
- monsieur Alain Lelièvre..... 34 voix

Madame Michèle Pédrini et monsieur Gilbert Suchet ont obtenu la majorité absolue. Ils siègeront pour nous dans cette commission importante.

N° 2009-0725 - déplacements et voirie - Vénissieux - Aménagement de la butte Michelet - Versement d'un fonds de concours par la commune au Grand Lyon - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Alain Imbert a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0725. Monsieur Alain Imbert, vous avez la parole.

M. Alain IMBERT, rapporteur : Monsieur le président, avis favorable de la commission en ce qui concerne ce versement d'un fonds de concours de la ville de Vénissieux au Grand Lyon, de même qu'il y avait, dans la première partie de notre séance, un versement de fonds de concours qui concernait les villes de Saint Genis Laval, de Craponne et de Tassin la Demi Lune.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je donne la parole au groupe Communiste.

M. MILLET : Monsieur le président, une intervention courte pour nous féliciter de ce dossier particulier tout en posant une question de méthode plus générale : les dégradations de cet espace généré par le ruissellement et le chemin de chèvres créé par les collégiens dans la descente au collège devenaient en effet préoccupantes en libérant de nombreuses pierres malheureusement utilisées pour des caillassages.

Nous avons pu trouver un financement de 143 000 € pour réaliser ces travaux imprévus et la commune de Vénissieux complète pour 45 000 € sur cet espace communautaire, d'où cette délibération. Le Conseil général accompagne l'action par le renforcement végétal de la limite du collège. Il aurait été souhaitable de rehausser le grillage, la Commune l'a fait pour la partie haute.

Mais s'il faut se féliciter de ces prochains travaux, n'oublions pas qu'ils sont devenus nécessaires cinq ans seulement après la réfection globale de cet espace. Nous refaisons un cheminement en zig-zag dont le stabilisé n'était visiblement pas adapté à la pente ; un nouvel escalier est rendu nécessaire par un cheminement piéton qui paraît, après coup, bien naturel, sans compter que l'éclairage au sol, en panne ou dégradé depuis le début, ne sera pas remplacé.

Ma question porte donc sur la manière dont des projets d'aménagement urbain peuvent identifier clairement les exigences de maintenance nécessaires et, plus difficile encore, comment la conception peut être responsabilisée pour le bon fonctionnement urbain d'un espace. Dans ce type de cahier des charges, nous devons intégrer les questions de l'entretien, la maintenance, les difficultés de l'usage potentiel et systématiquement traiter une véritable sécurisation situationnelle de l'espace public. Car, si l'on ne peut que se satisfaire de répondre à une urgence pour le collège et le quartier, on ne peut qu'être insatisfait de devoir réinvestir sur un espace si récemment aménagé.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Nous ferons donc de la prévention situationnelle dans une grande tradition situationniste que j'aimais beaucoup à l'époque ! (*Rires dans la salle*). J'ai bien entendu vos remarques qui sont de bon sens.

Je vais mettre le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. Alain IMBERT.

N° 2009-0729 - déplacements et voirie - Projet européen Citylog - Participation financière de la Communauté urbaine - Convention de consortium - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2009-0729. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme VESSILLER, rapporteur : Il s'agit d'un rapport concernant le projet européen Citylog qui est un projet de recherche avec l'Union européenne concernant les marchandises en ville. Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Centriste et démocrate.

M. AUGOYARD : Merci, monsieur le président. Ce sera vraiment très court comme il y a un public très nombreux !

Le projet est très bien sur le fond et le groupe Centriste et démocrate votera pour. En ces temps, on parle un peu de l'Europe alors que les élections auront lieu dans un mois, pour montrer que l'Union européenne peut aider la collectivité aussi bien pour des projets du quotidien que pour des projets très structurants et on ne le répète pas assez souvent, ce qui peut être aidé nos concitoyens à s'intéresser un peu plus à la chose européenne.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je donne la parole au groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Quel que soit le public, nous prêcherons malgré tout dans le désert !

(*Rires dans la salle*).

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Huguet est là et c'est déjà très bien !

M. PLAZZI : Monsieur le président, chers collègues, dans une grande agglomération comme notre Communauté urbaine où les zones de stockage et logistiques se situent en périphérie des centres-villes, se trouve posée en permanence la question du transport des marchandises, élément indispensable à la vie économique et sociale de l'agglomération et, en même temps, facteur important de son rayonnement.

De ce fait, cela génère des effets négatifs sur l'environnement : émissions de gaz à effet de serre, nuisances sonores. Cela encombre aussi les voiries et parfois les trottoirs. Les professionnels se heurtent à des difficultés dans l'exercice de leur travail du fait du caractère peu opérationnel des aires de livraisons. Les commerces souffrent de ces dysfonctionnements. Les riverains en subissent eux aussi les nuisances.

Il y a donc urgence à régler l'amélioration de cette situation, surtout avec le repositionnement du marché de gros à Corbas, les ZI logistiques du nord de l'Isère, l'ampleur du pôle agroalimentaire. Si l'approvisionnement des sites est relativement compact, les livraisons et le retrait de marchandises sont, par contre, éclatés dans toute l'agglomération et bien au-delà.

D'ailleurs, cela mériterait une étude qui permettrait de véritablement s'inscrire dans ce projet Citylog. Ce serait une bonne manière de concevoir la mise en commun de recherche et développement au niveau de l'Europe pour les transports non polluants et une meilleure organisation des déplacements urbains. Cela passe aussi par l'implication de nos partenaires économiques et sociaux. Renault Trucks est plus particulièrement concerné par ce projet européen, de même que La Poste qui pourrait être intéressée comme grand service public de livraison. Une réflexion quant à l'utilisation des fleuves est aussi à mener ; et, dans ce cadre-là, comment intégrer le Sytral ? Nous avons là plusieurs pistes qui s'offrent à nous.

Cette délibération s'inscrit parfaitement dans les objectifs du développement durable. Monsieur le président, chers collègues, notre groupe approuvera cette délibération et s'inscrit pour la soutenir. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Un des projets sur lesquels nous allons délibérer tout à l'heure dans les pôles de compétitivité concerne justement les transports à l'intérieur des villes (et, en particulier, les problèmes de livraisons que vous citez), de manière que l'environnement de nos villes s'améliore. Nous avons un projet avec le pôle de compétitivité Lyon Urban Truck & Bus pour créer, sur le terrain de la Valbonne, une zone dans laquelle nous reproduirions une ville virtuelle où pourront être essayés tous les modes de transports, où pourront être effectuées toutes les expérimentations, de manière ensuite à pouvoir les amener dans la ville réelle. Comme pour cette ville, sur l'autoroute de Genève, qui sert à expérimenter sur la lumière. Nous aurions quelque chose du même ordre.

C'est donc un travail qui se fait en coopération avec l'Inrets, laboratoire des transports, et un certain nombre d'autres. Coopération qui, à mon avis, est extrêmement intéressante. Nous espérons simplement que le ministère de la Défense donnera son autorisation pour utiliser une petite partie du camp de la Valbonne.

Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme VESSILLER.

N° 2009-0738 - développement économique - Soutien au pôle de recherche et d'enseignement supérieur Université de Lyon dans son programme d'actions 2009 - Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2008-2010 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Arrue a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0738. Monsieur Arrue, vous avez la parole.

M. le vice-président ARRUE, rapporteur : La délibération qui vous est proposée s'inscrit dans le droit fil d'un certain nombre de débats qui ont eu lieu dans cette assemblée au cours du mandat précédant puisque notre Conseil communautaire a adopté, le 12 février 2008, une convention-cadre de partenariat pour la période 2008-2010 entre la Communauté urbaine (Grand Lyon), le conseil régional Rhône-Alpes et le pôle de recherche et d'enseignement supérieur Université de Lyon.

Aux termes de cette convention-cadre, ces trois partenaires s'assignaient pour objectif de donner à l'enseignement supérieur et à la recherche de l'agglomération lyonnaise au sens le plus large une visibilité internationale, souci qui naturellement s'inscrivait dans la perspective du fameux classement de Shanghai - dont on pense ce que l'on veut mais qui malheureusement existe-.

Pour cela, ils décidaient essentiellement de développer une formation et une recherche de qualité en favorisant l'éclosion des talents locaux et en s'efforçant d'attirer des talents étrangers, de mutualiser les activités, de favoriser le développement des synergies entre les différents établissements universitaires mais également entre le monde universitaire, les laboratoires et les entreprises de hautes technologies les mieux adaptés pour diffuser, dans le tissu économique, les bienfaits de l'innovation ; en bref, développer et diffuser dans toutes les directions et sous toutes ses formes la culture scientifique et technique de notre monde universitaire, de notre recherche lyonnaise.

C'est dans cet esprit que vous avez adopté, le 24 septembre 2008, une convention partenariale d'un montant prévisionnel de 3 057 000 € pour un programme d'actions pluriannuel et que vous avez approuvé le versement d'une subvention de 1 003 000 € au titre de l'exercice 2008, subvention dont l'affectation est organisée autour de deux axes principaux :

- tout d'abord, le rayonnement international et le marketing de l'Université de Lyon au travers de la promotion et de la communication de l'Université de Lyon, de la promotion et de la communication de la recherche et d'un service particulier qui s'appelle la "carte multiservice étudiant" ;

- le deuxième axe était le développement économique avec l'appui au projet Lyon Cité campus, la valorisation de la recherche, la professionnalisation des doctorants et l'entrepreneuriat.

Il s'agit aujourd'hui de décider du versement d'une subvention de 1,16 M€, c'est-à-dire qui se situe à peu près au niveau de celle adoptée lors de l'exercice précédent, dans le même esprit et avec un volet supplémentaire dédié à de nouveaux outils dont le PRES a souhaité se doter :

- une fondation permettant la systématisation de ce que les spécialistes appellent le *found rising* et ce que j'appellerai, pour ma part, la recherche de mécénat ;

- un outil statistique et économique pouvant servir de tableau de bord pour l'activité du PRES et de ses membres ;

- un partenariat avec une agence d'insertion des étudiants.

Enfin, deux mots d'explication sur ces deux outils et également sur l'anomalie qui peut sembler résulter du fait que, sur l'exercice précédent, une subvention de 77 000 € n'a pas été consommée ; ceci est manifestement, pour certains d'entre nous, une source de confusion.

En ce qui concerne le partenariat avec une agence d'insertion des étudiants, il s'agit, dans le principe, d'une décision qui répond à une réforme législative aux termes de laquelle l'enseignement

supérieur se trouve désormais en charge, aux côtés de la formation, de l'enseignement et de la recherche proprement dite, d'une véritable responsabilité en matière d'insertion de ses étudiants. Cet organisme nous a été proposé par le PRES et, si nous considérons qu'il est de l'intérêt de l'agglomération d'entretenir avec le monde universitaire une relation forte, nous ne pensons pas pour autant -mais on peut enfin en discuter- qu'il appartient à la collectivité d'imposer ses choix et de faire valoir ses préférences. C'est donc une préférence et un vœu du PRES qui est entériné dans le cadre de la délibération que je soumetts à vos suffrages.

Deuxième élément d'information complémentaire, relatif aux tableaux de bord des activités : il s'agit d'initier une démarche permettant de mieux communiquer en direction du monde extérieur, en mesurant les effets bénéfiques de la synergie entre les différents laboratoires et en s'efforçant à une meilleure mise en évidence des différentes compétences et des savoir-faire des universités de Lyon, d'où nécessité d'un indicateur qui permette de mesurer les différents paramètres caractérisant son activité de façon à adapter sa gouvernance et à lui permettre de faire connaître ses qualités à l'extérieur.

Le troisième point sur lequel je veux également apporter deux mots d'explication complémentaire, qui ne figurent pas dans la délibération écrite qui vous a été proposée, est celui relatif à la non-utilisation sur l'exercice 2008 d'une ligne budgétaire de 77 000 € correspondant à la promotion et à la communication sur la recherche.

Je veux indiquer dès à présent à mon collègue Fournel, avec qui je me suis entretenu de cette question tout à l'heure, qu'il ne s'agissait pas du tout de subventionner la publication des travaux des étudiants, pour l'excellente raison que le PRES "Université de Lyon" n'a pas d'étudiants ; il n'est qu'une fédération d'établissements d'enseignement supérieur et il n'entre pas dans ses attributions de financer des publications.

Cette somme de 77 000 € représentait le coût de la création d'un poste de responsable de communication doté d'une culture scientifique suffisante pour assurer la meilleure promotion des travaux de nos laboratoires auprès de l'extérieur. Ce poste n'ayant finalement pas été créé, la masse salariale qui avait été budgétée et les moyens d'actions qui avaient été prévus n'ont finalement pas été utilisés par le PRES ; ils le seront probablement dans l'exercice suivant et c'est la raison pour laquelle vous voyez le report de cette somme intact sur la subvention demandée au titre de l'exercice 2009.

Voilà les indications qu'il me paraissait nécessaire de vous donner mais je crois que des demandes d'interventions ont été faites et je me tiens à la disposition des intervenants pour fournir des indications complémentaires qui pourraient encore apparaître utiles.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

M. FOURNEL : Monsieur le président, chers collègues, ce rapport programme plus d'un million d'euros en 2009 au titre de la convention pluriannuelle votée en 2008 entre le Grand Lyon et l'Université de Lyon qui s'ajoute, comme vous venez de le rappeler, chers collègues, au plan Campus et au contrat de plan Etat-Région.

Je voudrais d'abord rappeler qu'il s'agit d'une compétence de l'Etat et que l'Association des maires des grandes villes de France s'est récemment inquiétée, à juste titre, des transferts

de charges de l'Etat dans le cadre des débats sur la réforme des collectivités. Il nous faut donc être vigilants sur la nature de nos interventions et les conditions de leur élaboration.

Ceci étant précisé, le groupe GAEC a toujours considéré que l'avenir de l'université et de la recherche était un enjeu stratégique pour l'agglomération et que le Grand Lyon ne pouvait l'ignorer.

Je sais, monsieur le président, que vous êtes très sensible à ce sujet mais je vais sans doute être politiquement incorrect en évoquant nos doutes et nos questions, là où il est souvent de bon ton d'affirmer des certitudes. Je vais le faire dans un esprit constructif en vous alertant, monsieur le président, sur le grand écart en train de se creuser, délibération après délibération.

Aujourd'hui, nous ne votons pas 10 000 € mais un million d'euros chaque année et -je suis désolé de le dire- la délibération est trop technique, ne parle que marketing, communication institutionnelle, nombre de brevets scientifiques, tableaux de bord, à un moment où un mouvement de grande ampleur a mobilisé et mobilise encore des milliers d'universitaires de toutes opinions et pose, en d'autres termes, l'avenir de l'Université.

Je voudrais maintenant revenir sur quelques aspects de la délibération.

50 000 € sont annoncés -comme vous venez de le rappeler- pour une association parisienne inconnue à Lyon, d'une création assez récente à la demande du PRES -comme vous l'avez dit-, alors que nous avons des partenaires qui ont fait leurs preuves dans la mobilisation et l'implication des étudiants. Le PRES a-t-il procédé par appel d'offres -sans qu'il soit question bien sûr, pour nous, d'imposer nos choix- ? Dans le même temps -vous l'avez dit-, le rapport n'affiche que zéro euro dépensé sur 77 000 €.

Alors effectivement -vous venez de le préciser-, il semble y avoir eu une insuffisance d'informations dans le rapport qui laissait à penser qu'il s'agissait d'un soutien potentiel à des publications. Je ne parlais pas des étudiants mais des enseignants-chercheurs bien entendu. Il ne s'agit même pas de cela mais effectivement d'un poste. Donc je regretterai que, dans cette action pour une meilleure visibilité internationale de nos universités, l'action de soutien aux publications des enseignants-chercheurs -je le précise bien- ne soit pas mieux prise en compte alors qu'il y a des demandes et des besoins importants de ce point de vue.

Par ailleurs, nous craignons un décalage croissant avec la réalité de nos universités en ayant un rapport exclusif avec leur président, quelles que soient leurs qualités personnelles qui sont grandes. Mais ils ne sont pas les seuls représentants des universitaires, comme on l'a vu dans les débats en cours.

Ainsi, le contenu de ce rapport et les actions présentées ont-ils été l'objet de débats dans les conseils d'administration des universités ou même de présentations ? C'est loin d'être le cas, selon mes informations, mais je préférerais me tromper. Quelles modalités de dialogue et de travail avec les universitaires comptons-nous mettre en place un an après la signature de la convention ?

Nous soutenons naturellement des actions d'accompagnement comme la carte Campus multiservice et nous relevons positivement l'élargissement de sa diffusion. Nous savons bien que ce rapport ne résume pas notre action -je l'ai dit dès mon préambule- mais il s'agit d'inscrire notre action dans un projet et de débattre d'une vision globale de l'avenir de l'Université et de sa gouvernance, qui ne peuvent se résumer aux liens indispensables avec les entreprises.

Est-il d'ailleurs acceptable, pour la gouvernance de l'Université, qu'avec les crédits que nous consacrons, les représentants des collectivités ne disposent pas d'un collège spécifique ayant le droit de vote pour l'élection des présidents ? Le groupe GAEC soutient cette proposition de l'AMGVF qui doit faire l'objet d'un amendement au Parlement. Ce n'est bien sûr qu'un détail mais il a son importance symbolique quand on veut un partenariat reconnu.

Quand le débat actuel dans le pays porte sur l'avenir de la recherche et des enseignants-chercheurs, sur leur autonomie et les conditions de leur évaluation par leurs pairs, sur les modalités de financement et donc le choix des secteurs de recherche, sur la formation des enseignants, nos rapports ne semblent faire entendre -mais sans doute est-ce un problème de rédaction- qu'une petite musique sur la concurrence et la promotion d'une marque.

Oui, je sais que l'on va me taxer d'idéaliste, coupé des réalités économiques de la mondialisation, mais j'ai cru comprendre que d'illustres universitaires, que l'on ne peut qu'accuser d'être de dangereux gauchistes, ont mis en doute les critères et la pertinence du classement de Shangai qui semble être la seule boussole du rapport.

Nous souhaitons donc une véritable réflexion commune Grand Lyon-Université sur l'avenir de la formation des enseignants. Lyon est la seconde place universitaire après Paris. Nous souhaitons une réflexion sur la coopération, sur tous nos champs de compétences, que ce soient les transports, la politique de la ville, l'aménagement urbain ou encore, dans la crise économique et sociale que nous vivons, sur des recherches renouvelées sur la régulation économique, le développement des services ou le développement de l'économie sociale et solidaire. Je suis d'ailleurs persuadé que de telles coopérations existent mais qu'elles n'apparaissent pas.

Je m'arrêterai là, monsieur le président, mais j'appelle à la mise en place d'un travail transversal sur l'Université qui nous permette d'appréhender ces enjeux et je souhaite que l'on réexamine sérieusement, dans l'avenir, l'affectation de nos crédits de soutien. Je terminerai donc sur les 50 000 € destinés à l'étude sur la création d'une fondation pour souhaiter que cette démarche soit exemplaire, tant dans l'association des différents secteurs et acteurs de l'Université que dans les règles à préciser sur la maîtrise dans l'affectation des fonds collectés.

Voilà, monsieur le président, notre contribution et quelques propositions dans ce débat. Nous attendons vos réponses pour déterminer notre vote.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les Verts.

M. COSTE : Intervention retirée, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Communiste.

Mme BAB-HAMED : Monsieur le président, chers collègues, cette délibération s'inscrit dans le cadre de notre plan de mandat qui s'engageait à faire de l'Université un acteur majeur de l'innovation, notamment par le soutien au pôle de recherche et d'enseignement supérieur Université de Lyon créé en 2006, imposé par la loi LOPRI du 18 avril 2006.

Vous nous demandez, monsieur le président, par cette délibération, d'approuver un avenant pour le versement d'une subvention à hauteur de 1 016 000 € pour le soutien au PRES.

Par cette délibération, nous allons devoir, nous, intercommunalité du Grand Lyon qui n'avons pas la compétence obligatoire sur la gestion de l'enseignement supérieur, pallier les manquements budgétaires des grands projets de libéralisation de l'enseignement supérieur que met en place l'Etat au profit des entreprises privées. Cette discussion dans notre assemblée prouve bien notre volonté politique et notre motivation à nous saisir de ces questions de priorité nationale que sont l'avenir et le bon déroulement de la recherche et de l'enseignement universitaires.

La mobilisation actuelle du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche est historique. Le corps universitaire se mobilise contre un plan gouvernemental issu tout droit du processus de Bologne qui avance à visage masqué pour imposer *de facto* la privatisation de l'enseignement supérieur et vise à déconstruire les statuts, les structures et les valeurs de ce service public. Il met en évidence la révision des politiques publiques touchant la plupart des secteurs, notamment l'éducation dans son ensemble, l'information, la culture, la justice, la santé et une quantité d'autres besoins fondamentaux.

Les enseignants-chercheurs et les étudiants dans la rue n'admettent pas cette logique gouvernementale considérant le savoir comme une marchandise soumise à la concurrence. Comme eux, nous, groupe Communiste et intervention citoyenne, nous n'admettons pas la volonté de pilotage politique et mercantile de la recherche à l'opposé d'une recherche publique indépendante et démocratique, organisée par les enseignants-chercheurs et les étudiants eux-mêmes.

La délibération propose de faciliter financièrement, au sein de l'Université, un bureau d'aide à l'insertion professionnelle. Le Grand Lyon ne manquera pas à cette générosité. Mais alors quelle sera la part de financement des entreprises qui bénéficieront les premières de cette disposition de recrutement, par le biais de bénévoles, de main-d'œuvre peu chère ?

Nous ne pouvons qu'émettre des réserves sur cette délibération quant à l'annonce de la création d'un *campus manager*. Ces jargons empruntés au vocabulaire anglo-saxon du monde de l'entreprise portent la confusion sur l'esprit de l'enseignement supérieur et le discrédit sur le type d'université que nous voulons : une université du partage des savoirs et de la connaissance pour un bien commun et non pas pour un vulgaire supermarché de la recherche immédiatement rentable.

Il nous est aussi proposé de faciliter la création d'une fondation pour l'Université de Lyon. Un petit pas pour l'Université peut-être mais un grand pas de plus dans le désengagement de l'Etat.

Alors, oui, Il y a urgence à donner de nouveaux moyens à l'Université pour la moderniser. Nous avons besoin d'une autre politique, d'un véritable enjeu : permettre à tous d'accéder au plus haut niveau de culture et de qualification. Ce n'est pas qu'une question de justice mais aussi d'efficacité et de démocratie pour nous permettre de relever les défis majeurs de ce siècle, scientifiques, économiques et citoyens et non pas à coup de libéralisme rampant qui gangrène le monde universitaire et les services publics en général. Réussir les deux paris de la démocratisation et de la réussite en diversifiant les formations, par un cadre de reconnaissance nationale et européenne des diplômes nécessitant coopération et non-concurrence des établissements universitaires, en créant les conditions de démocratie participative et de citoyenneté active à l'université, ce qui tend à disparaître avec le PRES.

Nous avons besoin de changer d'échelle dans la production des connaissances et leur transmission. Partage, coopération entre

universités, déploiement en réseau aux plans national, européen et mondial, voilà un avenir moderne. La mise en commun des savoirs disciplinaires et des compétences d'évaluation rigoureuses supposent tout autre chose que des pouvoirs discrétionnaires. Nos universités ont besoin de nourrir les décroissements disciplinaires, de créer de nouvelles formations dans ce cadre, de nouveaux programmes de recherche fondés sur des interfaces prometteuses. Elles ne peuvent le faire qu'en s'appuyant sur la dynamique des disciplines existantes, pas en détruisant leur logique propre.

Face aux dysfonctionnements et contradictions de la politique gouvernementale de l'université qui nous mènent au pied du mur par une situation insupportable de l'état de l'université et de la recherche et comme nous n'avons pas le pouvoir de prendre les bonnes décisions pour redresser la situation, nous ne pouvons que dénoncer avec beaucoup de regrets ce nouveau signe du désengagement de l'Etat. C'est pour cela que le groupe Communiste et intervention citoyenne s'abstiendra sur ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je donne ensuite la parole au groupe Socialiste et apparentés.

M. CORAZZOL : Monsieur le président, mes chers collègues, dans le cadre de son plan de mandat 2008-2014, la Communauté urbaine souhaite faire de l'université un acteur majeur de l'innovation. Pour cela, elle s'engage à soutenir le pôle de recherche et d'enseignement supérieur pour une université forte, inscrire l'université dans le dynamisme entrepreneurial et le transfert technologie et mettre en œuvre le schéma de développement universitaire.

Le conseil de Communauté -comme l'a rappelé le vice-président Arrue- a délibéré le 12 février 2008 sur une convention-cadre de partenariat pour la période 2008-2010 entre la Communauté urbaine, le conseil régional Rhône-Alpes et l'Université de Lyon dont les objectifs partagés sont les suivants :

- développer une formation et une recherche d'excellence et attirer des talents,
- construire une visibilité internationale,
- contribuer au développement économique de notre territoire ou développer encore la culture scientifique et technique.

La Communauté urbaine et le conseil régional Rhône-Alpes apportent leur soutien aux actions correspondant aux priorités de leur stratégie territoriale et à leurs compétences. Le conseil de Communauté a délibéré le 24 septembre 2008 sur une convention partenariale pour un montant prévisionnel de 3,57 M€ et a validé ensuite le versement d'une subvention pour un montant d'un million d'euros au titre du programme d'actions 2008.

Permettez-moi, monsieur le président et chers collègues, de resituer la délibération présentée dans son contexte actuel du mouvement de protestation dans les universités. Les universités françaises sont parmi les moins bien dotées de toute l'Europe. L'Etat français y consacre en moyenne 8 500 € par étudiant et par an alors qu'une grande école, une ENS, perçoit par an et par élève environ 14 000 €, un IUT 11 500 €. L'université est donc le parent pauvre de l'enseignement supérieur en France alors qu'elle forme le plus grand nombre d'étudiants ; uniquement à Lyon : 30 000 étudiants à Lyon 1, 28 000 à Lyon 2, 26 000 à Lyon 3.

Tout le monde s'accorde à dire que la clé de la réussite des étudiants se trouve dans le taux d'encadrement, les conditions matérielles d'études et la qualité de l'enseignement et de la recherche. Cependant, seuls les meilleurs étudiants triés sur le volet peuvent poursuivre des études dans des conditions satisfaisantes alors que l'université doit batailler quotidiennement pour trouver les moyens de la réussite de ses étudiants.

Le projet Lyon Cité campus a passé avec succès les différentes phases de sélection de l'opération Campus lancée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. En novembre 2008, il s'est fortement démarqué au niveau national en figurant parmi les deux seuls projets jugés opérationnels. La dotation de l'Etat s'élève en capital à 575 M€. La Communauté urbaine apportera son soutien à hauteur de 32 M€. Par ce choix d'investissement important, le Grand Lyon veut inscrire l'enseignement supérieur lyonnais parmi les premiers pôles français et européens.

Néanmoins, nous ne pouvons nous satisfaire de la contribution de l'Etat dans l'opération Campus car elle cache un malaise profond. Il est une chose d'investir dans l'immobilier universitaire, il en est une autre d'offrir aux étudiants des conditions d'études satisfaisantes en termes d'encadrement, de promotion des actions en faveur de ceux qui sont en difficulté, d'offrir aux personnels les moyens de transmettre leurs connaissances, de faire de la recherche et enfin de promouvoir l'excellence, l'excellence au sens de la qualité de la formation en lien avec la recherche, de la promotion d'une pensée libre et critique, de la possibilité de trouver un emploi à l'issue de sa formation.

Remise en cause du décret de 1984 concernant le statut des enseignants-chercheurs, diminution des dotations globales de fonctionnement des universités, non reconduction des moitiés des départs à la retraite des personnels, réforme des concours, suppression du plan Réussite licence, telles sont les réformes que remettent en cause les universitaires, les personnels et les étudiants.

Le Gouvernement, lui, n'a répondu que par le mépris et par des passages en force systématiques. Aujourd'hui, de nombreux étudiants se trouvent en situation d'échec car de nombreux enseignements n'ont pu avoir lieu et ce n'est pas le bricolage des modalités de contrôle des connaissances que demande Valérie Pécresse aux présidents des universités, ce n'est pas l'appel aux forces de l'ordre demandé par le Premier ministre qui sortiront les étudiants du fossé que le Gouvernement a creusé en refusant de discuter et de négocier.

Le Grand Lyon n'a pas vocation à suppléer le désengagement de l'Etat. Cependant, il a vocation à soutenir les initiatives locales dans son champ d'intervention. Ce rapport montre combien nous sommes attachés à l'enseignement supérieur et en particulier aux universités, combien au Grand Lyon nous voulons que notre métropole puisse apparaître comme une des meilleures métropoles dans le domaine de la recherche et de l'enseignement supérieur. Ceci explique les efforts importants que le Grand Lyon met à la disposition de l'Université lyonnaise. C'est pour cette raison, mes chers collègues, monsieur le président, que le groupe Socialiste approuvera ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Arrue, vous voulez dire quelques mots ?

M. le vice-président ARRUE : Je reconnais qu'en effet, la question de la politique du Grand Lyon avec le monde universitaire pose un certain nombre de problèmes techniques.

Je crois que les interventions qui viennent d'être faites révèlent un certain nombre d'incompréhensions sur lesquelles je ne veux pas revenir mais qui mériteraient d'être dissipées. Nous réfléchissons avec les services à une séance qui permettrait d'échanger très librement autour de ces différentes questions, ne serait-ce que pour dissiper les malentendus. Je crois qu'il faut avoir en tête le fait que nous contractons avec le PRES, seulement avec le PRES, c'est-à-dire le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur qui s'appelle "Université de Lyon", qui est un organisme de mutualisation, de mise en synergie du monde universitaire lyonnais.

Cela n'a pas d'influence sur les compétences des universités. Cela n'a malheureusement pas d'influence non plus sur la politique du Gouvernement. Bien entendu, nous ne l'approuvons pas, bien entendu, nous comprenons les protestations du monde universitaire mais notre responsabilité d'agglomération est néanmoins de continuer à avancer me semble-t-il. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Mercibien. Chers collègues, quelques mots. Je crois qu'effectivement, il ne faut pas mélanger les genres : il y a une politique qui est menée par le Gouvernement, il y en a une autre qui est menée par la communauté urbaine de Lyon.

Depuis quelques années, nous avons mené une politique de coopération avec l'ensemble des universités de Lyon, avec l'ensemble des grandes écoles. Nous avons été les premiers à essayer, d'abord, de fédérer et à créer une Université de Lyon. Cela s'est fait avec le président de l'époque, Lionel Collet, qui est devenu ensuite président du PRES, qui est président de la conférence des présidents et qui a eu l'occasion de s'exprimer sur les réformes en cours (et de manière, à mon avis, relativement ferme). Mais il était dans sa logique qui était de regrouper les forces, de faire qu'il n'y ait pas des universités surnotées et des universités sous-notées, que les grandes écoles, par exemple, ne soient pas simplement celles à caractère technique, scientifique et que les sciences que l'on appelait "molles" (littéraires, sociologiques, philosophie, etc.) puissent être effectivement développées. Lorsque l'Ecole normale supérieure sciences et l'Ecole normale supérieure lettres décident de fusionner et viennent le faire dans les locaux du Grand Lyon, c'est parce que nous avons établi avec le monde universitaire lyonnais un partenariat de confiance qui porte sur tous les plans.

Pour ma part, je souhaite, par exemple, dans le domaine de l'urbanisme, dans le domaine des transports, dans le domaine de la construction de la ville, des politiques de la ville, que le Grand Lyon développe des partenariats beaucoup plus étroits qu'il n'en a avec le monde universitaire. Tout à l'heure, nous aurons à voter les CUCS ; il faudra peut-être s'interroger si, l'an prochain, il faudra qu'il y ait tous les spécialistes des CUCS subventionnés depuis très longtemps ou s'il n'y en a pas d'autres (justement dans le monde universitaire) qui ont quelques compétences dans ce domaine et que l'on pourrait utilement consulter de temps à autres.

Sur le reste, je ne veux pas que l'on mélange tout, que l'on mélange le problème des relations entre les universités et les entreprises avec la politique menée par le Gouvernement.

Je pense que, dans les entreprises, il ne faut pas mélanger également -cela serait une erreur regrettable- ceux qui se distribuent des stocks options, ceux qui se distribuent des bonus, ceux qui se distribuent des parachutes dorés et la masse des entrepreneurs. Parce que je peux vous dire que j'en connais beaucoup et qu'un certain nombre, aujourd'hui, ne sont pas à se demander s'ils vont avoir des parachutes dorés mais plutôt si, dans les conditions actuelles, ils ne vont pas être amenés

à fermer leur entreprise et à perdre tous les biens personnels qu'ils avaient investis dans l'entreprise. C'est cela la réalité sociologique de notre pays : quelques centaines de privilégiés, qui quelques fois n'ont même pas investi leur propre fortune mais qui touchent les stocks options, les bonus parce qu'ils sont devenus présidents mais qui ne risquent rien dans l'avenir de l'entreprise. Peut-être effectivement y a-t-il -et même très certainement- à repenser tout cela, la gouvernance d'entreprise à un niveau mondial, européen et français. Mais je crois que c'est un autre débat qu'il faut mener ailleurs.

Nous souhaitons que notre Université soit performante, qu'elle puisse travailler avec les entreprises qui font notre tissu industriel lyonnais.

Je recevais tout à l'heure le patron actuel -parce qu'on ne sait jamais- d'Irisbus. Ce que je sais, par exemple, c'est qu'aujourd'hui, chez Irisbus à Annonay, ils produisent pour moitié des cars et pour moitié des bus. Commande de cars aujourd'hui ? Zéro. Pas un car. Zéro commande. Cela veut dire qu'ils ne travaillent que sur la ligne bus et que si Bernard Rivalta, par exemple au niveau du Sytral, ne hâte pas un certain nombre de commandes -je crois qu'il a commandé quatre-vingts bus- pour leur permettre de travailler, c'est l'usine qui ferme demain. Et, à Annonay, 1 300 ou 1 400 personnes sans travail, cela fait du bruit. Cela signifie que c'est toute la ville qui est ruinée.

De même, dans nos pôles de compétitivité, je vous rappelle que la situation du poids lourd, c'est 60 % de baisse des commandes et qu'aujourd'hui, si Renault Trucks s'accroche désespérément à Lyon, c'est parce que nous avons créé les pôles de compétitivité, donc la coopération entre l'université, la recherche et l'entreprise.

C'est comme cela que l'on considère effectivement l'aide que l'on apporte aux universitaires. Je crois que, pour la ville de Lyon, c'est évidemment une des conditions de la réussite. Et la réussite de Lyon, excusez-moi, c'est l'emploi de tous ceux qui habitent dans l'agglomération lyonnaise.

Je vais mettre aux voix ce rapport :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Centriste et démocrate (sauf M. Pillonel) - Les Verts - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstentions : groupes Communiste et intervention citoyenne, Gauche alternative, écologique, citoyenne, M. Pillonel (groupe Centriste et démocrate).

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président ARRUE.

N° 2009-0739 - développement économique - Politique de soutien de la Communauté urbaine au déploiement des pôles de compétitivité - Individualisation des autorisations de programmes - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0739. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le vice-président KIMELFELD, rapporteur : Monsieur le président, chers collègues, nous avons trois façons ici de soutenir les cinq pôles de compétitivité du Grand Lyon : l'animation que nous avons votée lors du précédent Conseil, les projets structurants -on en a évoqué certains : le centre d'infectiologie,

le futur centre d'essais de la Valbonne, la plate-forme Axeler One- et les projets de recherche et développement.

Nous avons voté, dans le cadre de la PPI, un montant de 24 M€ pour les projets recherche et développement des cinq pôles de compétitivité sur l'ensemble du mandat. Ce soir, c'est la ventilation par pôle de compétitivité de la première tranche de 12 M€ pour les trois prochaines années que nous vous demandons d'approuver avec un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je donne la parole aux différents groupes. Deux minutes pour le groupe Radical.

Mme la vice-présidente FRIH : Monsieur le président, mes chers collègues, je vais être brève, au vu des interventions qui suivent sur ce dossier, pour rappeler naturellement qu'il est d'une grande importance pour notre collectivité, que les pôles de compétitivité ont fait, sur le territoire de l'agglomération, la preuve de leur efficacité et généré des retombées bien au-delà de leurs activités, que dans le contexte économique que nous connaissons, à l'heure où nos concitoyens s'inquiètent de la mondialisation, il est important de rappeler qu'au-delà des projets d'investissements recherche et développement menés par ces pôles, c'est aussi le maintien du tissu industriel local qui est en jeu.

D'autre part, sur ce dossier, le Grand Lyon ne se contente pas d'apporter des subventions mais agit bien en partenaire ; et être partenaire c'est faire état de ses attentes et de ses priorités. A ce titre, nous approuvons les critères d'éligibilité au financement de la Communauté urbaine parce qu'ils sont ancrés dans la réalité des axes de travail de notre mandat. Je pense à tout ce que nous faisons sur le plan environnemental, en matière de cadre de vie et bien sûr de transports.

Pour terminer, je répéterai ce que le groupe RG avait dit à la Région, puisque la Région participe aussi à hauteur de 18 M€, que nous croyons à l'intérêt de la recherche et du développement, à condition que cela contribue au bien de tous. A ce titre, les pôles de compétitivité sont un moyen et non une finalité.

Pour ces raisons, le groupe Radical de gauche-Grand Lyon demain soutient ce dossier.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe GAEC.

Mme la vice-présidente BESSON : Monsieur le président, mes chers collègues, je serai également très brève.

Le groupe GAEC est très favorable au soutien des pôles de compétitivité. En effet, les cinq pôles ont une véritable dimension nationale, voire internationale pour Lyonbiopôle, Axelera, Lyon Urban Trucks & Bus, Imaginove et Techtera. Ils permettent, nous n'en doutons pas, de donner une image dynamique de l'agglomération et ainsi d'encourager les entreprises à s'implanter sur notre territoire.

Cependant, comme nous l'avons rappelé en décembre dernier, le contexte social qu'il est impossible d'ignorer doit nous encourager à évaluer objectivement leurs effets en termes d'emploi. Il nous paraît fondamental de toujours contrôler le bon usage des fonds publics. Nous proposons donc que des groupes de travail soient formalisés afin d'évaluer tous les six mois chaque pôle de compétitivité car ils sont, il est vrai, porteurs d'avenir mais avant tout des pôles d'excellence d'emploi. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Les Verts.

Mme BAUME : Monsieur le président, notre groupe salue cette délibération ainsi que la présentation lors de la dernière commission économique, à laquelle assistait mon collègue Paul Coste, donnant ainsi des éléments de bilan et posant le cadre pour les deux ans qui viennent de l'action du Grand Lyon pour les pôles de compétitivité.

Depuis le début du mandat, vous avez pu remarquer combien les élus Verts, tout comme d'autres élus qui viennent de s'exprimer, tiennent à la cristallisation des aides économiques afin que l'argent public soutienne les projets allant dans le sens de l'intérêt général, respectant les principes du développement durable et ne se substituant ni aux manques de l'Etat et à ses désengagements ni même au recul du département recherche et développement des grosses entreprises. Concrètement, pour notre agglomération, il nous paraît essentiel de soutenir entre autres la recherche et développement pour la reconversion de la chimie pétrolière et de l'industrie automobile ainsi que la recherche et développement pour assurer la dépollution des ressources souillées.

Les Verts, tout comme le GAEC entre autres, resteront très vigilants pour qu'au travers d'évaluations régulières, les emplois créés, les activités mises en œuvre, les infrastructures construites, ces dynamiques s'inscrivent dans une démarche éco-responsable mais aussi, face à la crise actuelle, s'inscrivent dans un souci de reconversion et de relocalisation des emplois et des activités.

Nous voterons bien entendu ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Communiste.

M. JACQUET : Monsieur le président, chers collègues, ce dossier qui concerne les pôles de compétitivité présente des évaluations et des résultats pour 2008. D'ailleurs, l'Opale nous a présenté en commission économique un bon travail, premier pas prometteur vers la commission d'évaluation de l'activité économique du Grand Lyon que vous avez actée lors de la discussion du plan de mandat.

L'évaluation nationale, par contre, m'apparaît courte, partielle et partiale : s'il s'agit de vérifier que l'argent public a été effectivement dépensé, l'objectif est atteint mais s'il s'agit de mesurer l'efficacité du financement public contribuant à l'ensemble de l'activité de recherche et développement, alors là, permettez-nous d'être sceptiques et d'être plus sévères quant à l'utilisation de l'argent public par les décideurs économiques.

Déjà avant l'explosion de la crise, dès 2007-2008, les restructurations des grands groupes -je ne parle pas des PME et du tissu économique- ont vu des emplois sacrifiés : Arkéma (190 emplois affectant son centre de recherches), Sanofi (118 emplois). Utilisant la crise, les groupes accélèrent leurs "rationalisations", "redéploiements", "restructurations", "recentrages". Et, pour ne citer que monsieur le directeur de Sanofi (rapport d'activités de l'année 2008) : "Cela conduit à l'arrêt d'un certain nombre de projets sur la base du critère objectif : rapport bénéfice/risque".

Ainsi, demain mardi, monsieur le président, vous allez poser la première pierre, avec des représentants du Gouvernement et la direction de Sanofi, pour une unité de fabrication de vaccins à Neuville ! L'enjeu est de taille -l'actualité nous le rappelle- et nous nous félicitons de cette réalisation à l'horizon 2014.

Mais pourquoi -si nous lisons bien les intentions esquissées du groupe- faudrait-il que cela se fasse contre l'activité chimie-

pharmacie existante ? Son avenir à moyen terme serait menacé, selon la direction elle-même ! Or, 150 emplois, dont 50 en provenance de Marcy L'Etoile, sont offerts par cette nouvelle structure et 500 sont menacés, dont 170 de recherche et développement, par l'abandon de la chimie en perspective. C'est vous dire, monsieur le président, mes chers collègues, combien l'inquiétude est grande chez les salariés et leurs familles, parmi les sous-traitants et les populations des communes concernées du Val de Saône !

S'il s'agissait de PME aux moyens limités, nous pourrions peut-être comprendre le choix stratégique ainsi évoqué mais les actionnaires principaux des groupes représentent des puissances économiques et financières considérables : Total et L'Oréal sont les deux principaux partenaires de Sanofi ! Une gestion efficace voudrait que Sanofi poursuive ses productions de médicaments actuels, dont les brevets sont tombés dans le domaine public. En les poursuivant, il deviendrait ainsi son "auto-générateur" et, repris en recherche et développement, cela pourrait en améliorer les voies de synthèses et par là contribuer aux progrès des productions de ses unités en Chine et ailleurs, donc des codéveloppements utiles. Mais, dans ce cas, les profits sont plus limités et cela n'intéresse pas les actionnaires, les grands actionnaires. Donc tant pis pour les chercheurs et les laborantins sacrifiés, tant pis pour les recherches et les productions de médicaments, tant pis pour les malades !

Le dogme du profit maximum et immédiat oblige et s'impose comme règle de vie et de fonctionnement de toute la société et tout le monde est prié de s'y plier, collectivités territoriales comprises. C'est là d'ailleurs que reposent les fondements de la crise actuelle.

Ainsi, les pôles de compétitivité, avant crise et pendant crise, n'ont pas inversé les tendances de désengagement des grands groupes de leurs efforts de recherche et développement, sauf sur des segments extrêmement étroits et limités, les plus rentables à court et moyen termes, au détriment de tout le reste. Cela n'enlève rien à ce que vous indiquez sur les énergies permises par les pôles de compétitivité, très bien et nous soutenons. Mais, sur ce segment-là, en ce qui concerne les grands groupes, nous n'obtenons pas les objectifs que nous nous fixons.

Il est urgent de procéder à des évaluations plus rigoureuses et plus larges et d'édicter des conditions à l'accessibilité des aides publiques ! Le Président de la République d'ailleurs l'évoquait le 19 février dernier, messieurs les partenaires collègues d'en face -je le cite- : "Désormais, les organisations syndicales participeront aussi au contrôle des aides publiques. C'est une transparence que nous devons au contribuable." ; dernièrement d'ailleurs, au Sénat, Robert Hue a déposé un projet de loi pour la mise en place d'une commission nationale de contrôle des fonds publics impliquant la représentation nationale et une décentralisation régionale. Je propose que les parlementaires de notre assemblée soutiennent activement ce projet !

Pour en terminer, je me permets de préciser brièvement trois des cinq propositions que j'avais faites ici-même le 9 mars dernier.

Premièrement, en période de crise, concernant la substitution par la formation des mesures de chômage partiel que prennent les grands groupes et parfois aussi les petites et moyennes entreprises et les start-up, il suffirait, monsieur le président, de signer une convention qui vient de mettre en place un dispositif exceptionnel en ce sens en direction des entreprises et des PME et de constituer un fonds d'intervention complémentaire en utilisant, si c'est encore possible, quelques marges de manœuvre budgétaires.

Deuxièmement, les pôles de compétitivité doivent servir d'effet de levier pour la recherche des grands groupes et non de substitution et de désengagement de ceux-ci ; Sanofi évoque d'ailleurs dans ses textes moins 20 % d'effort de recherche et développement à moyen terme. Notre pays souffre déjà depuis longtemps d'une faiblesse chronique de l'effort de recherche des entreprises. Il est urgent d'intervenir pour que les groupes réorientent leurs capitaux, les sortent des réseaux spéculatifs et les utilisent vers l'économie réelle et utile, d'autant que ce sont les citoyens qui, via la sécurité sociale, financent les groupes pharmaceutiques ; ils devraient avoir leur mot à dire ! Et les élus s'en faire écho de ces mots-là.

Troisièmement, notre gouvernance générale devrait indiquer d'une manière ou d'une autre les acteurs, associations et syndicats, ... -j'ai fini- ... c'est vrai pour les questions économiques comme pour l'université ! Pour notre propre efficacité, il y a besoin de beaucoup de dialogue, d'échanges d'informations, d'écoute, de respect mutuel, de constructions communes et de partage, y compris de partage des pouvoirs. J'ai conscience qu'un nouveau progrès de civilisation est nécessaire pour y parvenir mais c'est pourtant un des moyens-clés pour construire les issues, par le haut, à la crise !

Avec ces remarques, nous voterons les autorisations de programmes des pôles de compétitivité mais nous restons vigilants.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, le groupe Synergies-Avenir.

M. le vice-président REPELIN : Monsieur le président, chers collègues, je vais faire très court.

Notre agglomération peut s'enorgueillir d'accueillir sur son territoire cinq pôles de compétitivité dont deux à vocation internationale (LyonBiopôle et Axelera) et trois à vocation nationale et régionale. Mais ceci n'est pas le fruit du hasard mais bien d'une volonté politique partagée. En effet, les soutiens politiques et financiers sont essentiels à cette dynamique qui s'est créée et déployée.

Cette logique qui préside à la naissance des pôles est bien l'ambition de redonner de la puissance industrielle à la France, de renforcer une position de leadership sur des secteurs stratégiques et d'améliorer l'attractivité du site France. Elle s'appuie sur une nouvelle politique industrielle par les territoires basée sur l'innovation.

L'agglomération lyonnaise est même citée en exemple quant à sa méthode de travail et de concertation entre tous les acteurs et décideurs. L'heure du bilan est là et les chiffres sont plutôt satisfaisants au bout de trois ans de plein exercice. Il est important de manier la longue vue car ce que nous actons et finançons aujourd'hui est le ferment de notre avenir. La définition des financements d'aujourd'hui sera le reflet des infrastructures de demain. Le Grand Lyon marque son intérêt, outre les financements directs apportés par son implication concrète, en se prêtant à certaines expérimentations. Il le fait par différents moyens parmi lesquels :

- la mise à disposition de stations d'épuration et de stations d'analyses afin de mettre au point de nouvelles technologies d'assainissement ;

- l'expérimentation du véhicule hybride de collecte d'ordures ménagères, conçu par Urban Trucks ;

- l'aide à l'acquisition et la mise à disposition de foncier aux entreprises et laboratoires adhérant aux pôles ;

- le financement de projets de recherche, plus particulièrement ceux ayant un effet retour sur les infrastructures de l'agglomération ou ayant un impact positif sur le mode de vie des Grands Lyonnais.

Le tissu économique lyonnais est caractérisé par une forte activité industrielle et donc subit plus particulièrement les effets de la crise. En 2008, les cinq pôles ont mis en œuvre plus de 145 projets pour un montant global d'investissement de plus de 262 M€. Nous ne pouvons que constater l'effet considérable de levier dû au financement de notre collectivité.

Notre groupe, par son vote positif, tient à marquer son engagement dans le développement économique et le rayonnement de notre agglomération.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BUFFET : Monsieur le président et chers collègues, quelques mots sur cette délibération, juste pour rappeler d'abord que le succès des pôles de compétitivité c'est aussi finalement une réussite d'une initiative gouvernementale qui a su, en période de croissance, anticiper des exigences de compétitivité que la crise rappelle aujourd'hui avec une acuité particulière.

En effet, je ne veux pas manquer de dire que c'est sous la présidence de monsieur Chirac et le Gouvernement de monsieur de Villepin que nous avons pu mettre en place ce dispositif -quand je dis nous, c'est un caractère collectif- et que notamment l'agglomération ait pu en bénéficier.

Cette réussite est l'œuvre, dans chacun des secteurs considérés, des industriels et des scientifiques qui ont montré combien ils étaient capables de coordonner leurs talents très divers dans une démarche prospective remarquable.

D'ailleurs, de ce point de vue, nous ne pouvons que féliciter le Grand Lyon d'être monté en marche dans ce train de la réussite qui était en route et qui, naturellement, pouvait continuer sans nous ; mais vous avez bien fait, monsieur le président, de saisir l'opportunité.

Si l'on regarde les chiffres, en moyenne, le Grand Lyon met annuellement 4 M€ sur des opérations dont le coût global est d'environ 40 M€, ce qui fait à peu près 10 %. D'après ces chiffres, ces opérations représentent environ un septième des 280 M€ d'investissements des pôles de compétitivité en 2008. La part du Grand Lyon est donc de l'ordre de un peu moins de 1,5 % du total. Le chiffre est peu important en pourcentage, même si les sommes peuvent nous apparaître importantes.

Néanmoins, ce qui est intéressant c'est que l'effet réel des pôles de compétitivité est moins dans ce que la Communauté urbaine apporte à ceux-ci que ce que les pôles eux-mêmes vont rapporter à la Communauté urbaine car, en fait, si l'on raisonnait très simplement, avec une mise d'à peu près 1,4 %, l'agglomération va pouvoir bénéficier pleinement des retombées des efforts conjoints et coordonnés de l'Etat, des industriels et des scientifiques. Je crois que de ce point de vue-là, nous pouvons adresser à tous évidemment des remerciements publics.

Enfin, il conviendra sans doute le moment venu, sur la contribution du Grand Lyon, de faire un jour l'évaluation non pas des pôles de compétitivité bien sûr mais de notre participation et des effets

pour le Grand Lyon de ces pôles de compétitivité qui, faut-il le rappeler, ont été mis en place à une époque où l'économie fonctionnait mais qui montrent aujourd'hui à quel point nous en avons besoin tant ils préparent l'avenir de notre tissu économique. La situation de crise que nous connaissons aujourd'hui permet de mettre encore plus en évidence l'opportunité de ces pôles qui naturellement positionnent, sur un tissu économique déjà existant, qui était déjà j'allais dire exemplaire, ensuite notre agglomération, notre tissu économique dans les grands enjeux qui seront ceux de demain et qui de toute façon ne sont déjà plus ceux d'aujourd'hui ni ceux d'hier. Il fallait inventer un système économique pérenne, en tous les cas un moyen de développement économique pérenne et novateur. Cela a été le cas de ces pôles.

Merci en tous les cas à l'initiative gouvernementale -et tant mieux pour le Grand Lyon ! malgré la participation que je viens d'évoquer, qui est ce qu'elle est- qui permet à la Communauté urbaine, pour finalement un coût assez intéressant, de bénéficier d'un retour d'investissements extrêmement performants.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Socialistes et apparentés.

M. le vice-président KIMELFELD : Monsieur le président, mes chers collègues, nous avons évoqué tout à l'heure en début de Conseil deux rapports sur le plan de relance qui étaient en quelque sorte une réponse à court terme à la crise économique. Je crois que les pôles de compétitivité portent en eux-mêmes une réponse à long terme à cette crise. Nous avons trois ans de recul avec la création de ceux-ci et nous pouvons aujourd'hui mesurer l'impact positif sur l'activité économique de notre territoire et sur le renforcement de notre stratégie.

L'évaluation par l'Etat et notre propre évaluation effectuée par l'Opale et présentée en commission économique la semaine dernière ont montré la pertinence de cette stratégie. La création et le développement des pôles ont permis plusieurs choses.

Premièrement, de créer une identité forte du Grand Lyon, notamment sur les pôles internationaux LyonBiopôle et Axelera et d'accompagner les mutations nécessaires, comme l'a évoqué tout à l'heure Emeline Baume du groupe Les Verts. Aujourd'hui, quand une grande entreprise internationale cherche à s'implanter en Europe et qu'elle est issue des biotechs, des cleantechs, des sciences du vivant, le Grand Lyon fait partie des quatre ou cinq métropoles en compétition. Je crois que Gensyme ne serait pas aujourd'hui à Gerland sans LyonBiopôle par exemple. Aujourd'hui, quand une entreprise regroupe ses activités européennes ou mondiales et qu'elle a déjà une implantation lyonnaise, c'est souvent à Lyon que le regroupement s'opère. Nous étions jeudi à Bayer Cropscience qui est un exemple concret de cet ancrage.

D'autre part, cette création et le développement des pôles ont permis aussi de développer un réseau de PME et de laboratoires qui bénéficient des efforts de recherche, de la dynamique à l'international et de l'effet de réseau. C'est particulièrement le cas pour l'IUT B où l'effet réseau joue à plein pour les PME en relation avec les grands groupes ou pour Imaginove où le pôle a permis de fédérer un tissu important de PME. Dans l'évaluation, nous avons pu constater que les projets de recherche et développement, notamment pour Axelera et LyonBiopôle, étaient ciblés majoritairement sur les PME en association avec des laboratoires privés ou publics.

Au-delà des effets directs que je viens de décrire, qui ont une influence sur la création ou la sauvegarde des emplois, les

pôles de compétitivité nous ont permis de rentrer dans un cercle vertueux en développant des effets collatéraux positifs -je crois que c'est ce que décrivait monsieur Buffet il y a quelques instants-, notamment avec la création d'un certain nombre d'éléments structurants, en particulier sur l'immobilier dédié. On a évoqué tout à l'heure le centre d'infectiologie prochainement inauguré, on a évoqué Pixels autour d'Imaginove et demain, la plate-forme collaborative Axeler'one au cœur de la vallée de la chimie.

Mais c'est aussi, pour le Grand Lyon, le renforcement de la notoriété de grands événements autour des pôles de compétitivité, je pense notamment à Pollutec, Biovision ou Cartoon movies. Cela renforce bien évidemment le rayonnement et l'attractivité de notre territoire.

C'est quelque part aussi le succès du plan Campus dont la lisibilité et la logique s'inscrivent aussi dans le développement des pôles de compétitivité.

Nous aurons, à l'avenir -et nous l'avons dit en commission économique-, la mission de bien suivre l'évolution des pôles et les implications sur le terrain. Nous le ferons, d'une part, par l'évaluation effectuée par l'Opale -que nous ferons évoluer dans les prochains mois, en collaboration avec les conseillers communautaires de la commission économique, comme l'a évoqué tout à l'heure Dounia Besson ou monsieur Jacquet-, par l'attention que nous porterons aussi aux contrats de performance entre l'Etat, les pôles et les collectivités et grâce à l'implication forte des acteurs du Grand Lyon sur le terrain ; au passage, je voudrais remercier la forte mobilisation des services du Grand Lyon autour des différents pôles de compétitivité.

Tous ces éléments mis bout à bout, les ambitions de nouveau affirmées dans Grand Lyon l'Esprit d'entreprise par tous les partenaires, le foisonnement soutenant les entreprises innovantes dans Lyon Ville de l'Entreprenariat et la forte implication des pôles dans les PME doivent nous motiver à aller encore de l'avant dans notre soutien aux pôles de compétitivité, afin de nous inscrire dans une politique économique dynamique face à une conjoncture difficile en faisant toujours de l'emploi et du développement durable nos priorités. Nous voterons donc ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, monsieur Kimelfeld. Le groupe Centriste et démocrate.

M. GEOURJON : Merci, monsieur le président. Mes chers collègues, courant 2008, les cinq pôles de compétitivité lyonnais se sont vus confortés dans leurs fonctionnements, organisation et dynamisme par l'audit commandé par le Gouvernement.

Aujourd'hui, les indicateurs mis en place par le Grand Lyon confirment globalement ce bilan très positif. Ces données démontrent, comme déjà indiqué, l'effet bras de levier de notre engagement. Ainsi, pour 1 € investi par le Grand Lyon, ce sont 9 € qui sont investis par les autres partenaires des pôles.

Plus généralement, l'existence de ces pôles renforce l'attractivité, la visibilité de la région lyonnaise. Cela se traduit également par l'implantation de nouvelles entreprises, renforce les réseaux locaux existants et participe aussi à l'obtention de labels ou de nouveaux financements. On peut citer le RTRA innovation en infectiologie et plus récemment, comme le disait le vice-président précédemment, la labellisation du projet Lyon cité Campus.

Ceci se traduit aussi concrètement au niveau de l'emploi. Prenons l'exemple de LyonBiopôle : entre 2005 et 2007, les effectifs au niveau du Grand Lyon ont augmenté de 15,6 % alors

même qu'au niveau de la filière, nationalement, elle n'a connu qu'une croissance de l'ordre de 1 %. Dans ce contexte, nous regrettons particulièrement que ce pôle, qui est stratégique pour l'avenir de la région lyonnaise, subisse une nette diminution du soutien du Grand Lyon, une baisse de près de 25 % pour les trois prochaines années, soit une diminution de 1,5 M€ du soutien du Grand Lyon.

Pour l'avenir, nous sommes favorables à la mise en place des contrats de performance entre les différents partenaires des pôles et nous souhaitons également que les indicateurs mis en place par le Grand Lyon soient plus précis afin de mieux se rendre compte de l'efficacité du soutien public.

En conclusion, notre groupe votera ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Quelques mots pour dire à monsieur Buffet qu'il a raison de rappeler que c'est sous le Gouvernement de monsieur de Villepin que les pôles de compétitivité avaient été mis en œuvre. Peut-être a-t-il quelques raisons de s'inquiéter que l'on ne rappelle pas assez ce point, pas simplement sur les bancs de l'opposition mais sur tous les bancs, mais il en va ainsi. Vous savez, une fois que l'on a été Premier ministre, on est vite ensuite oublié, même dans les projets qui pouvaient être bons et que l'on reprend par la suite.

Simplement pour dire que nous n'étions pas montés dans le train mais que nous l'avions lancé par une discussion antérieure aux pôles de compétitivité, le Gouvernement même de Jean-Pierre Raffarin, lorsque Christian Blanc était simplement député, qu'il avait fait un rapport sur les pôles de compétitivité, les clusters et nous avons pensé que c'était une idée qui finalement était assez concordante avec celle que nous étions en train de développer dans l'agglomération lyonnaise. Vous pouvez consulter l'ensemble des responsables de pôles mais je ne crains pas -sans vanité de hauteur- de dire que la coopération avec le Grand Lyon a été un facteur déclenchant de bien des pôles.

C'est le cas du biopôle Axelera où, par exemple, nous avons organisé les universités de l'environnement trois ou quatre ans avant que l'on ne parle de chimie-environnement, de chimie propre et c'était lors de ces universités d'été que les idées de Cleantech, aujourd'hui très répandues, sont effectivement apparues sur la place publique de Lyon ; vous pouvez en parler évidemment à Renault Trucks and Bus et ils vous diront qu'ils ont travaillé avec nous.

Sur le reste, je voudrais dire que j'ai été très sensible, lorsque j'étais chez Bayer CropScience pour l'inauguration d'un nouveau laboratoire de recherche, au discours qui m'était tenu qui disait, suite à une question d'un journaliste : "Les travaux que vous faites ici -ils testaient sur les plantes un certain nombre de molécules-, si jamais vous trouvez -il n'en était qu'au stade de la recherche-, combien de temps faut-il pour que la molécule puisse être mise sur le marché ?". La réponse est dix ans. Cela signifie que les grands responsables de ces groupes ne pensent pas forcément sur le court terme -il leur est quelquefois un peu imposé- mais qu'ils pensent aussi sur le long terme. Nous avons avec nous le directeur de la recherche de Bayer CropScience et, à mon avis, sa vision du monde était plutôt une vision de long terme qu'une vision court-termiste.

Si Lyon a le succès qu'elle a du point de vue de l'investissement, c'est parce qu'entre les dirigeants politiques et les dirigeants d'un certain nombre d'entreprises, il s'est tissé des rapports de confiance. On sait que lorsque le Grand Lyon s'engage, il s'engage pour de bon, que les vice-présidents du Grand Lyon ne tiendront pas n'importe quel langage, qu'ils s'engageront dans la durée et, s'il arrive tel ou tel fait, ils ne seront pas emportés

par l'élan médiatique en disant, même lorsqu'il s'agit d'accident terrible comme AZF par exemple : "Il faut enlever de Lyon, d'un trait de plume, l'ensemble des industries chimiques". Non, on tient toujours le même langage dans toutes les circonstances et à tout le monde. C'est comme cela que, progressivement, se gagne la confiance et je suis heureux que nous ayons la confiance d'un certain nombre de chefs d'entreprises lyonnais qui continuent à s'implanter.

Vous parliez tout à l'heure de Sanofi, je ne sais pas quel est le plan global. Je peux vous livrer peut-être une petite conversation, un petit secret : il se trouve qu'il y a quelques mois, je recevais Jean-François Dehecq et Alain Mérieux dans mon bureau et nous parlions justement des difficultés de la recherche et, en particulier, d'un certain nombre de start-up aujourd'hui engagées dans les biotechs et qui risquaient, faute de trésorerie, de ne pas pouvoir continuer leurs recherches et donc de voir un pan de notre tissu économique, surtout du tissu économique de demain, s'effondrer. Ils me disaient : "Nous, grandes entreprises, nous sommes prêtes à faire en Rhône-Alpes un fonds qui permettra à ces start-up de pouvoir continuer au-delà de la crise d'aujourd'hui parce qu'on pense qu'elles sont fondamentales pour l'avenir de notre pays".

Et j'ajoute quelque chose qui vous aurait plu : Jean-François Dehecq (si vous le rencontriez, cest peut-être quelqu'un qui vous plairait) disait : "Par contre, je veux une chose, c'est que si aujourd'hui on met de l'argent, on puisse demain effectivement garantir que cet argent ne sera pas revendu à n'importe quel autre grand groupe international, parce que nous, nous souhaitons et nous faisons l'effort de rester en France, en Europe". Il avait un discours qui était même moins internationaliste que le mien mais qui vous aurait sans doute davantage plu sur ce point.

Donc pas de jugement hâtif ! La politique économique que nous avons menée porte aujourd'hui ses fruits. Attention de ne pas contrôler ! Je veux bien que l'on évalue nos politiques mais contrôler tous les trois mois serait un peu excessif. D'autant que je ne suis pas sûr que nous aurions, en interne, les compétences pour contrôler des gens qui, lorsqu'ils vous parlent de la recherche qu'ils sont en train de mener, ont une expérience de vingt ans dans ce domaine. Nous pouvons donner les grandes évolutions, contrôler qu'il n'y ait pas une dérive spéculative mais, ensuite, c'est à eux de mener leur projet.

Voilà, je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président KIMELFELD

N° 2009-0742 - développement économique - Bron - Décines Charpieu - Givors - Lyon 1^{er} - Lyon 9^e - Feyzin - Oullins - Pierre Bénite - Rillieux la Pape - Saint Fons - Saint Genis Laval - Saint Priest - Vaulx en Velin - Vénissieux - Villeurbanne - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise 2007-2009 - Soutien aux dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprise par des publics issus des territoires inscrits dans le CUCS - Conventions de participation financière - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Besson a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0742. Madame Besson, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente BESSON, rapporteur : Merci, monsieur le président. Ce rapport est un soutien aux dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprises par des publics issus des quartiers inscrits dans le cadre du CUCS et la signature de la convention de participation financière.

Je tiens tout de même à rappeler que le volet "quartiers" de Lyon Ville de l'entrepreneuriat permet de développer de nouvelles formes d'emplois et surtout de sensibiliser, repérer, aider à l'amorçage les porteurs de projets et permettre également un suivi post-crédation de qualité. Il est évident que, dans un contexte économique très difficile et à un moment où les publics les plus fragiles sont durement touchés, il faut continuer à soutenir ce type d'actions. Concrètement, se mobiliser autour d'un projet de création d'entreprise a de véritables vertus émancipatrices, notamment pour les femmes de ces mêmes quartiers et permet aussi aux jeunes de s'inscrire dans un parcours valorisant et porteur d'espoir.

Avis favorable de la commission. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Deux minutes pour le groupe Radical de gauche-Grand Lyon demain.

Mme la vice-présidente FRIH : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Trois minutes pour le groupe Les Verts.

Mme BONNIEL-CHALIER : Monsieur le président, chers collègues, mon intervention portera plus particulièrement sur le contexte national de la politique de la ville aujourd'hui.

Je profite de ce dossier pour souligner un certain nombre de préoccupations. Personne aujourd'hui ne cache son inquiétude sur le démantèlement de la politique de la ville qui nous est imposée par le Gouvernement, sous couvert du nom bien mal choisi de "Plan espoir banlieue".

La politique de la ville, inventée il y a plus de vingt ans par un Gouvernement de gauche, constitue une véritable politique de discrimination territoriale au sens positif du terme. Il s'agissait et il s'agit toujours de lutter contre la ségrégation spatiale urbaine en accordant des moyens spécifiques aux territoires les plus en difficulté. Cette politique, malgré ses imperfections, a probablement contribué à éviter le pire, même si la situation de certains quartiers demeure particulièrement préoccupante et risque de se dégrader encore dans le contexte de crise nationale et internationale.

C'est pourquoi il nous semble hallucinant aujourd'hui de réunir de manière aussi drastique les zones éligibles de la politique de la ville tel qu'il a été annoncé et de ne conserver que 200 quartiers au plan national alors que la seule région Rhône-Alpes en comprend encore 220 à ce jour. Le nombre de zones concernées dans le Grand Lyon serait alors réduit à une portion congrue et mettrait en grande difficulté de nombreux projets sociaux, économiques, culturels et en matière d'habitat.

Sous couvert de concentration des moyens, ne seront plus financées que des politiques curatives en lieu et place de politiques préventives. Pire encore, le fondement même de la politique de la ville, la concertation entre les partenaires aux différentes échelles de territoire qui a permis depuis plusieurs années de partager des diagnostics et de créer du consensus politique, cette concertation est bafouée puisque le simulacre de consultation expresse organisée par les préfets doit avoir lieu avant le 15 mai 2009. Il est aussi envisagé que l'Etat

procède par appel à projets et les collectivités territoriales se retrouveraient dans une situation de concurrence peu favorable aux dynamiques de solidarité.

Ce recul et cette véritable remise en question de la politique de la ville, nous le répétons, sont extrêmement inquiétants et le groupe des Verts souhaite qu'une grande majorité politique se dégage aujourd'hui pour que vous puissiez, monsieur le président, faire remonter cette inquiétude au plus haut niveau de l'Etat.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BUFFET : Monsieur le président, sur cette délibération, je voudrais simplement redire tout l'intérêt que le groupe porte au développement économique dans les quartiers dits "en difficulté" et, en tous les cas, sous contrat avec l'Etat.

Depuis de nombreuses années, nous savons, encore mieux à la Communauté urbaine qu'ailleurs, qu'un gros travail a été fait sur l'aspect habitat, l'aspect urbain, la rénovation de quartiers et ce projet-là était essentiel ; il a été mené, même si, dans certains secteurs, il doit se continuer.

La deuxième chose c'est que nous savons également que cette action, menée depuis de nombreuses années, a contribué peut-être à recentrer aussi les domaines d'intervention et les territoires d'intervention. J'entends ce qui est dit en ce qui concerne la redéfinition des quartiers qui seront ou ne seront pas retenus dans le cadre des CUCS ; le maire que je suis, comme beaucoup d'autres, est aussi soumis à ce choix-là dans sa ville. Mais, en même temps, je peux le comprendre car, sur un certain nombre de quartiers -et je pèse mes mots-, les choses sont faites et on peut espérer qu'elle ne revienne que dans le droit commun. Je ne dis pas que c'est le caractère général mais on peut tout de même aller en ce sens-là.

Ce qui me paraît désormais intéressant et important c'est effectivement d'insuffler dans ces territoires une meilleure relation entre la population et le monde économique et toutes les initiatives qui iront dans le sens de la délibération et permettront à des habitants du quartier de pouvoir s'engager dans la création d'un dispositif économique de quelque nature qu'il soit ; mais à partir du moment où il permettra de pouvoir mener une activité et mener un projet, il est bon à prendre. C'est la raison pour laquelle, en la matière, le groupe votera favorablement.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets ce rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente BESSON.

N° 2009-0754 - proximité et environnement - Syndicat mixte d'hydraulique agricole du Rhône (SMHAR) - Déplacement d'un point de prélèvement d'eau - Participation financière - Direction générale - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Jean-Christophe Darne a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0754. Monsieur Jean-Christophe Darne, vous avez la parole.

M. Jean-Christophe DARNE, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ce rapport, qui va être présenté en détail bien sûr par monsieur le vice-président Thierry Philip.

M. LE PRÉSIDENT : Nous sommes sur les pesticides ou sur le syndicat mixte hydraulique ?

M. Jean-Christophe DARNE : Le rapport d'après, effectivement, parce qu'il y avait une erreur sur les rapporteurs car, en fait, c'est bien Thierry Philip. Sur ce rapport également, la commission a émis un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai deux minutes pour le groupe Les Verts.

M. COSTE : Monsieur le président, chers collègues, par cette délibération, nous autorisons le président à signer, dans le cadre du Sage de l'est lyonnais, le schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'est lyonnais, une convention avec le Syndicat mixte hydraulique agricole du Rhône pour créer une prise d'eau dans le Rhône. L'objectif est bien de remplacer les prélèvements dans la nappe souterraine par l'eau du Rhône pour l'irrigation estivale des cultures dans l'est lyonnais, en prélevant en surface pour éviter le fond où flottent des éléments en suspension, contaminé entre autres par les PCB (PolyChloroBiphényles) qu'il serait dommage de diffuser par arrosage sur les cultures dans la nappe.

Evidemment, notre groupe n'est pas hostile par principe à l'irrigation des cultures mais les volumes d'eau très importants prélevés le sont pour la monoculture du maïs qui, soi-disant, ne demande pas plus d'eau que le blé, sauf que le blé est arrosé gratuitement durant le printemps alors que le maïs, plante d'origine tropicale, a besoin de cette eau l'été. Bénéficiant d'un niveau élevé de subventions dans le cadre de la politique agricole commune, la monoculture du maïs n'est pas rentable autrement et s'est développée à outrance au point d'être devenue un facteur important de pollution des eaux souterraines par les pesticides et les nitrates.

L'absence de rotation des cultures et le déficit d'alimentation en fumier a provoqué, dans de nombreuses régions, un affaiblissement de la structure des sols, la baisse de leur teneur en humus, la baisse de l'activité des lombrics dont les galeries sont essentielles à l'infiltration correcte des eaux de pluie. Moins bien nourries, moins bien enracinées, les plantes sont plus vulnérables aux attaques parasitaires avec la nécessité de traiter plus souvent et lourdement, par exemple en hélicoptère, contre la chrysome en septembre dernier.

Les pratiques agricoles diversifiées avec la rotation des cultures et l'agriculture biologique sont possibles. Elles peuvent faire disparaître à terme l'obligation d'utiliser à aussi grande échelle les intrants polluants et dangereux pour la santé humaine et pour les abeilles. Mais les agriculteurs sont incités par la politique agricole commune à cette monoculture au détriment de la qualité des eaux, de la bonne santé des sols, aux frais du contribuable européen.

Il ne faudrait pas que, sous couvert de protéger la nappe de l'est lyonnais -ce qui est souhaitable-, le Grand Lyon soutienne en fait la monoculture du maïs par un réseau d'irrigation qui serait obsolète si l'on avait de meilleures pratiques agricoles.

Notre groupe tenait donc à nuancer son vote positif par ces éléments de réflexion, si l'on met une agriculture périurbaine de qualité respectueuse de l'environnement.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Finalement, j'avais dit un jour qu'il existait un modèle lyonnais. Quand je vois qu'à chaque fois que le Grand Lyon prend une décision, il en va de la survie de la France, de la survie de l'Europe et même de la survie du monde, je dis qu'il est grand temps de développer et d'exporter le modèle lyonnais ! Mais, enfin, je suis tout de même plus limité dans l'appréhension et je ne pense pas que toutes les décisions vont modifier l'ensemble du monde. Si déjà on peut modifier un tout petit peu nos pratiques dans l'agglomération lyonnaise, ce ne serait déjà pas mal.

Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. Jean-Christophe DARNE

N° 2009-0756 - proximité et environnement - Cadre stratégique de la politique de propreté urbaine 2009-2014 - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Jean-Christophe Darne a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0756. Monsieur le vice-président Philip fera un exposé. Monsieur Darne, vous avez la parole.

M. Jean-Christophe DARNE, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Philip, vous avez la parole.

M. le vice-président PHILIP : Monsieur le président, ce travail a été fait par un comité de pilotage dont vous voyez la composition sur cette diapositive, coprésidé par Jacky Darne et par moi-même ; il s'est déjà réuni à quatre reprises.

Notre objectif est de mettre en œuvre le plan d'actions stratégique de la gestion des déchets qui a été voté pour la période 2007-2017 et de fabriquer un plan d'actions stratégique de la propreté urbaine pour 2009-2014.

Nous vous proposons aujourd'hui la première délibération sur les objectifs stratégiques ; la deuxième, en fin d'année, concernera les outils de la mise en œuvre.

Il y a un constat de départ c'est que l'évolution des espaces publics et de leur utilisation est de plus en plus complexe. Nous avons des trottoirs plus larges, des îlots, des chicanes, des zones 30, des pistes cyclables, des voies piétonnes, des sites propres pour les tramways, des stations Vélo'v, des mobiliers urbains, des espaces sanitaires canins, etc. Donc c'est de plus en plus compliqué -la loi anti-tabac vient aussi compliquer les choses- et nous avons donc à élaborer une gestion moderne devant l'ensemble de ces évolutions.

Les limites de compétences sont un véritable problème. Comme vous le voyez sur cette diapositive assez classique, il faut faire coexister dans le même espace les agents de la Ville et du Grand Lyon, parfois de la Commune, du Grand Lyon et du privé et il faut rajouter les espaces qui sont sous la responsabilité des

habitants ou des bailleurs, donc tout ceci, par exemple, sur le trottoir devant chez soi. Il y a donc une grande difficulté à faire coexister toutes ces compétences. Il y a un contre-exemple qui nous a beaucoup interrogés dans la commission : les berges. La propreté des berges est-elle due aux moyens mis en œuvre ? Sûrement en partie mais aussi peut-être à la méthode employée puisque ce sont les mêmes qui sont responsables de l'ensemble du territoire.

L'organisation a évolué depuis 2004 : professionnalisation des métiers, optimisation des modes de faire, actions pour le développement durable et ceci a permis de maintenir la qualité du nettoyage de l'espace public malgré une augmentation des surfaces de l'ordre de 10 % en quatre ans avec un budget de fonctionnement qui est maîtrisé.

Pour maintenir ce niveau de propreté adapté, il faut donc une stratégie avec deux enjeux :

- garantir un niveau de propreté égal sur l'ensemble du territoire ; dans les villes, on parle beaucoup de déjections canines mais on a déjà des problèmes dans la deuxième couronne avec les chevaux. Donc vous voyez que les problèmes ne sont pas les mêmes selon les endroits ;

- et bien sûr s'inscrire dans le cadre du développement durable et de l'Agenda 21 du Grand Lyon.

Nous avons défini cinq objectifs que nous vous demandons d'approuver aujourd'hui :

- agir à la source et diminuer au maximum le niveau de salissures,
- mettre en œuvre les actions de l'Agenda 21,
- tendre vers une démarche qualité
- responsabiliser l'ensemble des acteurs,
- maîtriser les coûts globaux.

Pour cela, nous proposons une contractualisation entre les différents acteurs que nous avons vus sur le schéma tout à l'heure pour une propreté globale perçue par l'utilisateur.

On a commencé à travailler sur la démarche qualité avec un référentiel par typologie d'espaces et non par prestation, avec des outils de mesure de résultats :

- une analyse des réclamations du public qui est en marche, qui est informatisée, avec des possibilités de prendre des photos et donc possibilité pour chacun des maires de travailler directement avec le Grand Lyon sur ces réclamations du public ;

- les diagnostics en marchant, qui ont commencé dans le huitième arrondissement et qui se multiplient de plus en plus ; il s'agit d'une technique d'évaluation de la propreté ;

- les évaluations externes ;

- et, moins souvent, les enquêtes de satisfaction.

On peut utiliser des choses très simples comme les *smileys* que vous pouvez voir sur le diaporama ; il s'agit d'un système simple pour regarder si le travail est fait correctement.

L'objectif est de contractualiser pour avoir un cadre de vie agréable pour une métropole attractive et de contractualiser cette approche globale dont j'ai parlé :

- définir ensemble le résultat partagé et attendu ; si le service de la propreté du Grand Lyon doit passer à 9 heures, qu'il doit donner un espace propre à 9 heures 30 et qu'à 10 heures, il se

passer un certain nombre de choses, cela ne fait pas partie du problème du Grand Lyon mais bien d'un problème beaucoup plus vaste qui ne veut pas dire que les équipes du Grand Lyon n'ont pas fait correctement le travail ; c'est un point important de cette réflexion ;

- optimiser les prestations et évaluer les mesures,
- décliner tout ceci par territoire.

Nous avons voulu l'expérimenter sur la ville de Lyon en prenant l'exemple d'un arrondissement et sur le Val de Saône pour laisser ouverte la possibilité de contractualiser soit avec les conférences des maires, soit éventuellement dans certains cas avec les communes.

Ces points seront expérimentés pendant l'été ; ils feront partie du travail qui fera l'objet de la deuxième délibération et on va se poser la question de la pertinence des territoires : quels territoires, quels secteurs, quelles actions à la source, quelle définition de la qualité tout en maintenant les coûts et comment avoir un référentiel de qualité partagé entre les différents acteurs ?

Les points de vigilance et la nécessité d'accompagnement du changement pour l'habitant. On ne peut faire de la propreté que par la co-responsabilité entre ceux qui sont chargés de nettoyer et les habitants : la commune qui doit, elle, participer également du fait de son rapport avec l'habitant et du fait de son pouvoir de police ; les agents du Grand Lyon qui doivent peut-être s'adapter dans le cadre de territoire défini de façon plus souple encore qu'ils ne le font aujourd'hui.

La maîtrise des coûts bien entendu doit être au regard de ces expérimentations et l'augmentation des surfaces devra, à un moment donné, nous faire poser un certain nombre de questions car les marges d'optimisation sont très réduites.

Le planning : aujourd'hui, vous votez les grands objectifs et, à la fin de l'année, vous voterez la mise en œuvre du projet qui pourrait commencer au 1^{er} janvier 2010.

J'en ai terminé, monsieur le président, mais avant, dernière diapositive pour vous rappeler que nous organisons sur les cinquante-sept communes du Grand Lyon -il y en a une dizaine qui participent activement- une "Faites de la propreté" le 28 mai 2009. C'est la première mais on souhaite institutionnaliser cet événement annuel pour sensibiliser et responsabiliser à la propreté et au cadre de vie et pour faire diminuer -ce qui est notre objectif numéro un- le niveau de salissure.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je donne la parole au groupe Mouvement démocrate.

M. DESBOS : Monsieur le président, chers collègues, j'insisterai plus particulièrement sur deux points qui nous paraissent existentiels dans la définition de la stratégie de la propreté urbaine : la maîtrise des coûts et la responsabilisation des acteurs.

Le premier constat c'est qu'avec une augmentation contrôlée du budget de fonctionnement de l'ordre de 1 % par an et une contrainte budgétaire qui va mécaniquement s'accroître, la maîtrise des coûts est un enjeu central pour rendre effective la stratégie de propreté urbaine. Nous avons eu une augmentation des surfaces nettoyées de plus de 10 % en quatre ans et c'est un chiffre qui va progresser avec l'attractivité de notre métropole, la réalisation des grands projets qui vont dans le sens d'une complexification du paysage urbain et l'augmentation de la fréquentation des espaces publics.

Au regard de ces évolutions, ce plan d'actions stratégique devra nécessairement prioriser les points noirs d'intervention et trouver de nouveaux financements.

Cependant, l'action essentielle qui retient notre attention est la responsabilisation des acteurs et des usagers qui reste une façon durable de maîtriser les coûts.

De l'information à la sanction, l'échelle de la relation à l'utilisateur doit être exploitée pleinement. Ainsi, l'information à l'utilisateur sur les bonnes pratiques, les actions de l'Agenda 21, la sensibilisation sur le coût d'un dépôt sauvage comparé à un dépôt en déchèterie par exemple, permettent le traitement de la salissure en amont et ont au moins autant d'importance que le suivi des réclamations.

D'autre part, l'information sur le service fait par la collectivité publique est nécessaire afin que l'utilisateur réalise en un temps réel la dégradation de l'espace public. Il s'agira, en fait, de rendre visible l'action publique de nettoyage. De la même manière, il est important d'étoffer le rôle du cantonnier en lui conférant une mission d'information auprès du public. Mais, tant sur la communication que sur la sanction, il faudra se donner les moyens de l'action. Or, seulement une vingtaine d'agents assermentés pour neuf arrondissements sont disponibles. Il faudra dès lors engager une réflexion sur les solutions à engager pour l'application effective des sanctions.

Plus de visibilité pour l'action publique de proximité mais également plus de lisibilité pour l'utilisateur. C'est un autre axe de performance à privilégier. La multiplicité des acteurs intervenant sur le même espace public avec des compétences différentes est un frein à la responsabilisation des acteurs.

La contractualisation entre les différents niveaux de territoire sera un outil de gouvernance fondamental. Il faudra, à l'issue, aboutir à un échange des espaces avec l'intervention d'un responsable sur un espace. Cet échange devrait donc concerner, dans un premier temps, la direction de la propreté du Grand Lyon et les communes seulement mais il faudra anticiper l'intégration, à terme, des prestataires privés comme le Sytral et les organismes de logement.

Enfin, deux mots concernant la démarche d'évaluation : la propreté urbaine en tant que politique publique de proximité est, par essence, plus visible par l'utilisateur et l'évaluation de la qualité du service plus fluctuante puisqu'elle est liée à la subjectivité du regard et de l'instant évalué.

L'enjeu est donc bien l'objectivité sur le résultat de l'action publique avec des critères acceptés par tous. A ce égard, il est souhaitable d'utiliser de manière complémentaire et intégrée les outils qui révèlent les points de vue de l'utilisateur comme les diagnostics en marchant ou le suivi des réclamations des usagers grâce au guichet unique Greco et un référentiel qui harmonise les objectifs et les critères d'évaluation pour une approche globale de la propreté urbaine.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe GAEC.

M. TOULERON : Monsieur le président et chers collègues, la propreté urbaine est un sujet sur lequel, dans tous nos territoires, il y a toujours une grande sensibilité et sans doute même une exigence croissante. Cette exigence est à prendre en compte dans un sens positif car elle révèle une préoccupation croissante sur la qualité de l'espace public et donc une disponibilité à développer des comportements responsables et à participer à l'effort collectif, ce qui est bien sûr une des clés de la réussite de tout dispositif en la matière.

Les fonctions de l'espace public sont de plus en plus diversifiées avec les évolutions des modes de vie et l'évolution des temps de la ville. L'espace public est de plus en plus sollicité et approprié bien au-delà des fonctions purement utilitaires. Pour toutes les générations, il est devenu un espace de vie, de détente, de rencontre dont on attend beaucoup. On est là devant des enjeux citoyens majeurs. Cette forte attente ne pourrait être pleinement satisfaite qu'avec une forte implication des habitants eux-mêmes et l'exemple des déjections animales suffit à mesurer les progrès à réaliser. Il y a beaucoup de points communs, de ce point de vue, avec la problématique de la gestion des déchets. Il faut saluer l'approche qui nous est proposée comme une véritable approche globale.

Comme pour la question des déchets, le premier objectif ciblé est, à juste titre, l'action à la source. Nul doute qu'il y a là en effet des domaines où des progrès sont possibles, comme la question des marchés forains, comme l'utilisation privilégiée de matériaux facilement nettoiables.

Il s'agit aussi, bien évidemment, d'intégrer les actions prévues dans l'Agenda 21 du Grand Lyon, qu'elles soient pour certaines déjà partiellement mises en œuvre ou non.

Le challenge principal du projet est sans doute la contractualisation qui est proposée sur chaque territoire. On sait que c'est dans les difficultés de coordination des actions des multiples intervenants sur le terrain, les différents services du Grand Lyon, les communes, les bailleurs, etc. que résident les obstacles récurrents à une action performante sur la propreté. D'ailleurs, dans cette contractualisation, il y a un gros potentiel de progrès possible.

L'expérimentation proposée sur deux types de territoire permettra de tester les difficultés comme les progrès possibles dans la mise en œuvre. La mise en place d'une évaluation généralisée constitue aussi une source majeure de progrès potentiels. L'expérimentation prévue sur ces deux territoires permettra aussi d'en mesurer l'impact.

Sans doute faudra-t-il préciser la place des usagers : au-delà des enquêtes de satisfaction, leur représentation pourrait être prévue dans les contrats de territoire aux côtés des autres partenaires.

Nous voulons souligner aussi que les conditions indispensables à la réussite des objectifs et la pleine participation des agents à la politique proposée est l'adhésion de ceux-ci à la démarche. Dans la définition des objectifs, cela est bien exprimé puisqu'il est question -et je cite le texte- : "de positionner les agents du nettoyage en tant qu'ambassadeurs de la Communauté urbaine et relais d'information sur la gestion des espaces publics". Cela suppose en tout cas, en amont, y compris dès la phase d'expérimentation, une période de concertation avec les personnels pour que les nécessaires modifications dans l'organisation et les méthodes de travail ne soient pas subies et cela suppose aussi des actions de formation.

Par ailleurs, une question n'est pas présente dans la délibération proposée aujourd'hui, c'est celle du partage entre régie directe et délégation de service public sur l'ensemble du secteur concerné par la propreté urbaine. Cet aspect n'est pas, à ce stade, impacté par la définition du projet mais il pourra avoir par contre, ultérieurement, une importance dans sa mise en œuvre, d'autant que le rôle des agents est crucial dans l'interface quotidienne avec les habitants. Nul doute pour nous, à terme, que les agents de la collectivité publique assumeront plus facilement un rôle d'ambassadeurs du Grand Lyon que les personnels d'entreprises privées.

Pour conclure, nous approuverons pleinement ce cadre stratégique qui nous est proposé comme le principe de contractualisation territoriale et l'expérimentation dès 2009.

Enfin, nous saluons l'intérêt de la méthode qui a été utilisée pour la préparation de ce projet avec un comité de pilotage associant l'ensemble des groupes politiques du Grand Lyon. Ce comité de pilotage a permis une prise en compte de toute la complexité du dossier par l'ensemble des élus, une définition commune des objectifs et, je pense, un consensus sur le projet proposé. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Centriste et démocrate.

M. VINCENT : Monsieur le président, mes chers collègues, le Grand Lyon doit être le territoire des grands projets, des horizons à dépasser mais ce doit être aussi -et ça l'est déjà- un lieu de la proximité. De la gestion de cette dichotomie grands projets-services de proximité dépend l'adhésion des habitants du Grand Lyon et notre vision de l'agglomération.

Ce soir, nous devons voter ce qui sera la feuille de route des services de la propreté pour ce mandat. Nous tenons à dire notre satisfaction quant à la concertation qui a été menée avec les élus, à travers des réunions régulières. Ce nouveau cadre stratégique prend la suite du précédent plan. Il en est la continuité mais s'adapte également aux nouveaux enjeux, aux nouveaux modes de vie urbains.

Le groupe Centriste et démocrate adhère pleinement au volet responsabilisation. La propreté est l'affaire de tous. Les citoyens ne doivent pas tout attendre de la puissance publique. Il appartient à tous les habitants de modifier les habitudes, de trier les déchets, d'utiliser les calésites et de ne pas jeter des mégots ou des papiers sur la voie publique. Une multitude de petits gestes individuels qui, additionnés, amélioreront la situation. Dans ce cadre, le Grand Lyon doit favoriser ces nouveaux comportements par une communication efficace et évaluée mais aussi, disons-le, par une vraie politique de sanctions.

L'expérimentation du nouveau cadre sur deux territoires différents nous montrera s'il est bien adapté à la diversité de notre agglomération. En effet, assurer la propreté dans un ensemble alliant ville et campagne n'est pas chose aisée ; peut-être aurait-il fallu choisir une troisième zone d'expérimentation qui soit entre l'espace urbain dense du troisième arrondissement et le territoire rural du Val de Saône.

Enfin, quelques propositions que notre groupe souhaite réitérer pour l'avenir et dont nous souhaitons ardemment qu'elles puissent être expérimentées.

Il nous semble nécessaire d'améliorer la propreté la nuit. L'utilisation de véhicules électriques, tant pour la collecte que le nettoyage, doit être privilégiée. Le nettoyage doit s'adapter au territoire. Une gestion unique n'est pas forcément efficace et il nous semble opportun de réfléchir à une vraie spécialisation des agents sur les territoires donnés.

Les maires des communes ou des arrondissements doivent être des échelons de proximité dans la gestion de la propreté et, pourquoi pas, disposer d'équipes d'urgence mobilisables sur leur demande.

Ne pourrait-on pas envisager de placer des corbeilles de tri à côté des poubelles grises ordinaires dans tous les lieux et voies publiques ? Ceci permettrait aux citoyens de trier toute la journée et pas seulement le soir avec le bac vert.

Il est important d'ouvrir de nouvelles déchèteries sur le territoire du Grand Lyon.

Notre groupe votera ce rapport, conscient que ce cadre, stratégique par son adaptabilité, est un outil intéressant.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. MILLET : Monsieur le président, chers collègues, nous nous félicitons du travail de collaboration animé par le vice-président Philip qui nous permet de partager une stratégie affirmée, plaçant la citoyenneté au centre.

Nous voulons insister tout d'abord sur un point qui nous paraît insuffisant dans cette délibération, la place du service public, avant de noter les éléments issus du comité de pilotage qui justifient notre vote positif pour enfin commenter la démarche et sa pertinence sur les rapports entre communes et Communauté, sujet en plein dans l'actualité de réformes institutionnelles.

Le document présente certes la propreté comme une mission essentielle de service public mais, de notre point de vue, cela ne suffit pas à caractériser une stratégie politique. Il nous paraît essentiel d'affirmer que les missions publiques ont vocation à être réalisées dans un cadre non marchand, pour la recherche d'une efficacité technique et économique fondée sur des approches collectives, sur le long terme, la transparence des responsabilités, la qualité du service rendu.

Si le service public n'a pas vocation à tout faire, la question de son avenir, de son développement en s'appuyant sur ses acquis doit être affirmée. Quand le service public fait la démonstration de son efficacité, il faut le développer en résistant aux pressions spéculatives sur les secteurs rentables. Quand une prestation privée est jugée utile au service public, ce doit être au service des objectifs politiques de long terme et ce doit être l'occasion d'aider le service public à progresser.

La délibération devrait évoquer une évaluation périodique comparée des indicateurs économiques et qualitatifs des prestations réalisées sur le marché et en régie comme base d'un plan d'amélioration et de développement du service public communautaire.

Nous notons, en dehors de cette question importante, de nombreux points sur lesquels le travail a permis de prendre en compte nos remarques.

Sur la situation sociale, caractérisée notamment par les conséquences de la grande pauvreté, des situations d'urgence qui se voient dans nos rues, qui pèsent sur les pratiques urbaines et donc sur les sources de la salissure. Elle doit être un élément important de la diversification constatée des situations conduisant à rechercher comment adapter la prestation au territoire.

Nous notons de même la prise en compte de ces diversités de situation pour s'attaquer aux incivilités en développant les sanctions nécessaires mais aussi en expérimentant comment répondre à des pratiques sociales comme l'autoréparation automobile, en adaptant les moyens du tri sélectif dans les quartiers populaires qui cumulent de nombreux handicaps dans la coresponsabilité de la propreté.

Nous avons noté également la prise en compte de tous les services du Grand Lyon concernés par la propreté comme partenaires indispensables et même d'un enjeu d'exemplarité dans la contractualisation avec la direction de la propreté, pour résorber les situations trop nombreuses d'espaces publics propriétés du foncier du Grand Lyon et non entretenus.

Nous avons enfin noté la nécessité d'indicateurs portant sur les origines de la salissure et non seulement sur la propreté

elle-même, indicateurs indispensables pour orienter les plans d'actions, condition de l'amélioration de la propreté perçue tout en maîtrisant les dépenses publiques. Chaque euro économisé en nettoyage parce qu'une action a permis de réduire une cause est évidemment un euro libéré pour d'autres actions publiques utiles.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, nous voterons avec détermination cette délibération dans l'objectif d'agir avec les salariés et les habitants pour une mission qui nous paraît essentielle pour le "vivre ensemble", condition de base de la démocratie, mission de proximité sans doute moins valorisante que les grands projets urbains mais qui est pourtant la première que voient chaque matin les habitants de nos communes, qui est souvent le premier sujet évoqué dans les conseils de quartier, qui est au cœur de l'image que les habitants se font de leur espace de vie commun.

Le troisième et dernier point de notre intervention concerne la contractualisation nécessaire entre partenaires de la propreté et donc notamment entre communes et Communauté.

Nous soulignons d'abord que, bien évidemment, il ne peut être question de diluer la compétence du Grand Lyon sur la propreté. C'est sans doute un complément qui aurait été utile dans le paragraphe sur les points de vigilance. Bien entendu, nous veillerons comme tout le monde à cette exigence de ne pas brouiller la compréhension des compétences par les citoyens mais l'appel à la coresponsabilité entre acteurs est justement une caractéristique de nombreux dossiers urbains et la propreté peut être un exemple des relations nécessaires entre ces niveaux de collectivités que certains trouvent trop nombreux. Car c'est bien pour mettre en œuvre une compétence d'agglomération que cette délibération fait appel aux communes pour créer les conditions d'efficacité de sa propre action. Dans ce cas, mutualisation à l'échelle qui est pertinente et réalité de l'espace communal dans la mise en œuvre même de ces moyens mutualisés est une excellente démonstration de la nécessité de la commune comme cadre de tout travail sur la citoyenneté.

C'est pourquoi il reste pour nous à travailler sur le niveau de la contractualisation nécessaire. Pour construire des partenariats efficaces, tournés vers des plans d'action de réduction de la salissure mis en œuvre par l'ensemble des partenaires, le bon niveau est le plus souvent celui de la commune. Les territoires du type conférence des maires peuvent être utiles pour déconcentrer les processus de décision des projets d'agglomération mais ils ne sont pas un niveau de mobilisation des acteurs, un niveau opérationnel pour contractualiser la mise en œuvre d'une politique publique.

D'ailleurs, en ce qui me concerne, j'avais prévu de présenter ce rapport en conseil municipal avant son vote qui avait été annoncé au début pour juin. De ce point de vue, si le travail en comité de pilotage a été utile, il me semble qu'une délibération qui s'inscrit dans le long terme et dans la contractualisation entre partenaires aurait eu tout à gagner à prendre le temps d'un échange avec les communes. Cela peut bien sûr se faire encore -et nous le ferons- mais un dialogue entre Communauté et communes dans la phase d'élaboration aurait été un atout.

Permettez-nous cette conclusion générale à partir de ce cas concret. Certains nous parlent de la commune comme d'une vieilleries qu'il ne faudrait conserver que pour quelques activités identitaires ou de proximité mais c'est au contraire comme cadre essentiel de construction de la citoyenneté que la commune affirme son rôle et sa nécessité.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. J'ai oublié le groupe Les Verts.

Mme BAUME : J'ai raccourci mon intervention au vu de tout ce qui a été dit. Par cette délibération en cohérence -et je tiens à le signaler- avec les engagements de l'Agenda 21, une méthodologie va être actée non pas pour aseptiser le territoire mais pour ensemble vivre et partager des espaces publics avec un degré de salissure assumé. Face à la multiplicité des acteurs, la diversité des types d'espaces publics sans parler de la perception de la saleté si différente d'un individu à un autre, commencer par deux expérimentations me semble plus qu'essentiel.

Je tiens donc à attirer votre attention sur deux aspects uniquement.

Cantonniers et autres agents sont en prise directe avec les usagers de l'espace public. Travailler les questions de médiation et les former aux pratiques responsables est incontournable. Je compte donc sur vous, monsieur le vice-président, pour que des modules de formations au sein du centre de formation de la direction de la propreté soient rapidement proposés aux personnes concernées par les deux expérimentations et par la suite, lors de l'extension, que l'on prenne en compte les agents du privé.

Par ailleurs, jeter un déchet sur la voie publique ou laisser son chien salir la voie publique n'est pas neutre et a un coût que l'on ne répercute pas en direct. Peut-être pourrait-on clarifier ces coûts et les afficher sur les lieux où l'on trouve des dépôts sauvages et autres déjections. En effet, à notre sens, l'information, la communication et l'interpellation sont incontournables pour modifier les comportements.

Merci au vice-président pour ce texte de lancement, en espérant que l'expérimentation donnera suite à de nombreuses extensions en accord avec les élus concernés.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je donne la parole au groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. QUINIOU : Monsieur le président, chers collègues, ce rapport nous donne l'occasion d'évoquer l'image de notre agglomération. Il intervient à un moment où les premières mesures de révision du plan de propreté commencent à être visibles, avec des résultats -il faut bien le dire- très mitigés.

Sans vouloir revenir sur le passé, il est loin le temps des années 90 et même 95 à 2001 où le budget de la propreté était le plus élevé des postes opérationnels et où la propreté de l'agglomération était une priorité, un exemple pour notre agglomération. Certes, vous évoquez ce souci dans votre rapport mais, au-delà des déclarations, il y a la réalité du terrain et le vote du budget 2009. Nous rappelons nos craintes exposées lors du vote de ce budget sur la diminution des lignes consacrées à la direction de la propreté et à la voirie.

Revenons sur le bilan : concernant la collecte, vous nous présentez la renégociation des marchés de collecte comme un gain financier de 2,7 M€. Certes, les prestations doivent être encadrées financièrement mais, si les prix ont été présentés à la baisse, ils correspondent à des prestations plus modestes, en conformité d'ailleurs avec un cahier des charges a minima. Résultats : les poubelles ramassées par les entreprises sont constamment dans les rues, attendant un ramassage aux horaires variables et laissant souvent des trottoirs sales ; quant aux bacs verts, l'information sur les modifications de collecte est encore à améliorer car ils stationnent également parfois plus de quarante-huit heures dans certains quartiers.

Notons également la saturation des corbeilles de propreté dont le gabarit ne répond plus forcément à l'usage ; je pense entre autres à la restauration rapide qui a une capacité à encombrer très rapidement.

Concernant le nettoyage, il faut bien sûr reconnaître l'augmentation de l'incivilité et l'évolution des surfaces à nettoyer ; les berges du Rhône en sont un exemple à elles seules.

Sur les objectifs, nous avons bien noté les axes forts de votre politique, à savoir :

- agir à la source,
- mettre en œuvre l'Agenda 21,
- engager une démarche qualité,
- établir une évaluation,
- retenir deux zones tests.

Pour nous, l'essentiel de l'action doit porter, d'une part, sur un redéploiement des moyens et, d'autre part, sur une politique d'information.

Sur le redéploiement des moyens : à ce stade, seule une réelle déconcentration des services pourra répondre à des prestations ciblées sur les zones critiques. Les agents de la direction de la propreté doivent être les réels ambassadeurs du Grand Lyon ; ils doivent pouvoir agir sur le terrain par l'information, la prévention et enfin la répression des incivilités. C'est ainsi que leur travail sera reconnu et respecté.

Les prestations effectuées par les entreprises doivent être régulièrement contrôlées et assorties de pénalités en cas de mauvaise qualité.

En ce qui concerne la politique d'information, l'affichage sur les mesures du plan de propreté doit s'effectuer dans toute l'agglomération, c'est-à-dire dans toutes nos communes et non pas sur la ville centre et Villeurbanne. Elle doit s'accompagner d'actions visibles comme la distribution de sacs de propreté pour les déjections canines et l'information sur les contraventions encourues en cas de non-ramassage ou de panneaux d'information spécifiques à certains quartiers plus difficiles d'entretien.

Une information également des bailleurs et des copropriétés sur les tournées de collecte afin que les poubelles soient correctement sorties.

Bref, nous souhaitons des actions très concrètes, au-delà d'un concept de stratégie et de management annoncé dans ce rapport.

La clarification des domaines de compétences est également nécessaire mais nous serons attentifs à un éventuel glissement de certaines compétences aux communes.

Enfin, nous attendons avec impatience les premières mesures de mise en place de la redevance qui sera l'élément essentiel de l'action à la source pour faire diminuer la production de nos déchets.

Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon votera favorablement pour ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Socialiste.

M. APPELL : Monsieur le président, chers collègues, pour avoir participé aux travaux de ce comité de pilotage, je souhaite d'abord saluer le travail accompli par l'ensemble de ses membres ainsi que par la direction de la propreté. Cette délibération est essentielle puisqu'elle permet à la Communauté urbaine de se doter d'un cadre stratégique pour la politique de propreté, à l'instar de ce qui a été fait lors du précédent mandat pour la gestion des déchets.

Les objectifs stratégiques et l'outil qu'est la contractualisation doivent nous permettre d'offrir un service de qualité égal pour tous tout en maîtrisant les coûts.

Je voudrais insister sur certains objectifs de ce cadre stratégique. Tous sont liés mais l'objectif premier de réduction des déchets à la source est celui qui nous permettra de responsabiliser les citoyens et de les rendre acteurs de l'amélioration de leur cadre de vie. A ce titre, les actions de communication et d'information nous paraissent essentielles.

La responsabilisation de acteurs de la propreté urbaine est également capitale. Leur multiplicité rend la démarche de clarification indispensable. En effet, les citoyens ne se soucient pas de savoir qui nettoie mais souhaitent avoir un cadre de vie propre. La contractualisation est un excellent moyen de rationaliser cela et les expérimentations menées dans le troisième arrondissement et le Val de Saône nous permettront d'avoir une vision concrète des difficultés et des avantages de sa mise en œuvre.

65 % des prestations de nettoyage sont gérées en régie et 35 % par des entreprises. Le groupe Socialiste est partisan d'un bon équilibre entre le privé et la régie. Il est favorable à une extension de cette dernière si les conditions sont réunies. Ce cadre stratégique intégrant une logique de qualité avec évaluation des résultats peut nous permettre, grâce à l'implication et la collaboration des agents du Grand Lyon, de trouver cet équilibre.

Enfin, l'augmentation moyenne de 2,5 % par an des surfaces à nettoyer et la difficulté, au vu du contexte actuel, d'augmenter les moyens de manière conséquente nous oblige à optimiser au maximum la gestion de la propreté. C'est ce à quoi s'emploie ce cadre stratégique.

Le groupe Socialiste votera cette délibération et poursuivra son investissement au sein du comité de pilotage pour définir le plan d'actions qui vous sera présenté en fin d'année.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Monsieur Philip, vous voulez ajouter quelques mots.

M. le vice-président PHILIP : Juste quelques mots, monsieur le président.

D'abord, bien sûr, concertation avec les personnels et c'est aussi pour cela que cela ne peut pas se faire en trois minutes. Il faut du temps et cela nous amènera jusqu'à la fin de l'année.

Ensuite, bien sûr, la place du service public. Jean-Christophe Darne l'a rappelé, il a tout fait raison ! On est tout à fait pour conforter le service public, à condition que lui-même soit capable de s'adapter, que lui-même soit capable d'être en compétition avec le privé dans une démarche qualité qui n'est pas réservée au privé mais qui doit aussi s'appliquer au secteur public.

Enfin -je ne me rappelle plus qui l'a dit-, oui, il va falloir trier au niveau de la restauration, au niveau des jardins publics. C'est dans le Grenelle de l'environnement et c'est obligatoire pour 2012, nous serons donc obligés de le faire. Et oui, les agents du Grand Lyon seront des ambassadeurs et bien sûr ils auront des formations.

Je n'en rajouterai pas puisque je crois qu'il y a un certain consensus autour de ces objectifs et il nous restera à avoir aussi un consensus pour la mise en œuvre qui vous sera présentée en fin d'année.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Quelques mots, d'abord pour féliciter monsieur le vice-président Thierry Philip du travail qu'il a fait.

Ensuite, pour attirer l'attention de nos collègues car je vois aujourd'hui un enthousiasme débordant sur l'ensemble des groupes et j'ai peur tout de même que les résultats ne soient pas exactement à la hauteur de l'enthousiasme qui est aujourd'hui sur ces bancs.

D'abord, pour un certain nombre de questions. L'entretien d'une ville, c'est toujours un rapport qualité/coût. Il faudra que nous ajustions la façon dont nous voulons placer le curseur.

Ensuite, parce que, pour qu'une ville soit propre, il faut être au moins deux : les acteurs de la propreté mais aussi tout simplement les habitants de la ville. Quelqu'un a fait remarquer qu'il y avait une exigence accrue de propreté des espaces publics et que cela était très intéressant parce que cela montrait une exigence dans la progression du civisme. Excusez-moi de penser, avec mon expérience, que les deux ne sont pas forcément liés et que la préoccupation de tel qui veut que le sol soit extrêmement propre dans sa vie quotidienne n'est peut-être pas exactement en rapport avec le civisme. D'ailleurs, le civisme est une notion un petit peu différente : telle personne qui trouvera, par exemple, que le rebond du ballon d'un enfant sur un grillage fait un bruit et montrera la chute brutale du civisme dans notre pays, promènera son chien tranquillement pour aller le faire crotter quelques mètres plus loin sur le trottoir. Qui est le moins civique ? Je n'en sais rien ! C'est une question philosophique qui se discute.

Ensuite, sur le public-privé, je suis d'accord avec vous sur un point : il faut y veiller quelquefois par les sanctions que nous donnons. Un certain nombre d'entreprises peuvent, pour obtenir un marché, faire du *dumping*. C'est vrai dans tous les domaines, tout simplement parce que la communauté urbaine de Lyon c'est une belle référence à mettre dans la présentation des dossiers que l'on fait dans l'Europe entière et même dans le monde entier. Et donc nous devons faire attention que ce soit le mieux-disant et pas forcément le moins-disant parce qu'autrement, on a effectivement un certain nombre de surprises. La qualité n'est pas forcément au rendez-vous que l'on espérait lorsqu'on a eu le prix le plus bas.

Sur la suite, nous allons faire preuve d'imagination débordante et je l'ai bien compris. Je suis allé me promener -"promener", si l'on peut s'exprimer ainsi-, faire une visite à La Duchère où l'on expérimente des bacs en silos, où l'on trie sur l'espace public -car on avait refait tous les espaces publics-, quelques dix mètres cubes -je ne sais pas les quantités- pour qu'effectivement les gens puissent trier. Je me suis aperçu que l'idée pouvait apparaître bonne mais que le trottoir le long de ces bacs était déjà extrêmement sale et qu'à mon avis, pour le récupérer, cela serait extrêmement difficile.

Alors il est vrai que l'expérimentation est utile. Expérimentons ! Cela permettra de voir quelles sont les bonnes idées et celles qui ne sont que des "coccigrues". Excusez-moi, c'est un animal bizarre, qui n'existe pas. Ce sont finalement des idées un peu en l'air, un peu théoriques mais qui a été maire d'arrondissement, maire tout court sait bien que la réalité est loin de correspondre à cela.

Ensuite, vous avez parlé d'enquête d'opinion. On a déjà fait quelques enquêtes auprès des clients des hôtels de Lyon et cela s'est avéré très intéressant. On leur demandait : "Est-ce que la ville de Lyon est propre ou sale ? 80 % trouvaient qu'elle était propre, c'est-à-dire qu'ils ne raisonnaient pas dans l'absolu

mais par rapport à leur propre ville. Alors, dans l'absolu -je ne sais pas si c'est vous, madame Baume, qui avez employé le mot "aseptiser"-, je ne suis pas sûr qu'on arrive à aseptiser la ville de Lyon, tout simplement parce qu'on n'arrivera jamais à faire qu'un Lyonnais soit comme l'habitant de Stockholm vis-à-vis de son environnement ou comme un Suisse vis-à-vis du sien.

Vous avez dit tout à l'heure : "Il faut responsabiliser les citoyens". Je donne une prime et une double indemnité à celui qui arrivera à cette responsabilisation. A mon avis, soit le citoyen est responsable, soit, cela va être difficile de lui inculquer le sens de la responsabilité. Surtout si l'on ne veut pas utiliser, comme on le dit ici ou là, des armes trop répressives.

Voilà, chers collègues, nous allons voter en chœur ce dossier que nous allons suivre attentivement. Je le mets aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. Jean-Christophe DARNE.

N° 2009-0761 - urbanisme - Aires d'accueil des gens du voyage - Médiation et coordination de l'action sociale - Attribution d'une subvention à l'association rhodanienne des tsiganes et de leurs amis gadjé (ARTAG) - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Thivillier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0761. Monsieur Thivillier, vous avez la parole.

M. THIVILLIER, rapporteur : Monsieur le président, cette délibération concerne la contribution financière de la Communauté urbaine pour les actions de médiation et de coordination de l'action sociale que réalise l'association ARTAG, Association rhodanienne des tsiganes et de leurs amis gadjé, sur les aires d'accueil des gens du voyage, et cela pour les années 2009, 2010 et 2011. Cette association a pour but de contribuer à la promotion sociale, à la reconnaissance culturelle, économique et professionnelle des populations tsiganes et de lutter contre toutes les formes de discriminations.

La commission urbanisme a donné un avis favorable à ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. J'ai trois minutes pour le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. COCHET : Monsieur le président, mes chers collègues, une intervention sur ce sujet simplement pour souligner un point qui nous paraît vraiment important, c'est-à-dire la gestion des aires d'accueil des gens du voyage dans le cadre d'un schéma départemental.

Nombre de communes, dont la nôtre bien sûr, ont contribué à la mise en place de cet équipement. Simplement, force est de constater -et nous avons attiré l'attention du Grand Lyon à l'époque- qu'il y a une nécessité de bonne gestion de ces aires d'accueil. Cette gestion est actuellement sous-traitée à deux sociétés et l'ARTAG est un service qui apporte théoriquement une aide quant à la gestion de ces aires. Malheureusement, nous avons pu constater que cette association n'était pas ou

peu présente ou complètement invisible quand il y avait un problème, à tel point que, lorsque sur notre aire d'accueil il y a eu un certain nombre de faits d'une gravité énorme -un exemple : une cinquantaine d'impacts de balle sur une caravane-, étant donné que les caravanes sont habitées par des gens différents chaque soir, cette association nous disait très clairement : "Tout va bien, tout se passe bien".

Quand on voit le coût de gestion qui est actuellement d'environ 600 000 € pour l'ensemble de ces aires d'accueil, rajouter 255 000 € sans notion de contrôle -et ce notamment sur une période de trois ans où vous évoquiez ce dossier, me semble-t-il- pose un problème par rapport à l'évaluation réelle de la mission que cette association propose.

Donc notre groupe s'abstiendra sur ce dossier, non pas par idéologie mais simplement par expérience.

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Peytavin peut peut-être donner quelques éléments d'information.

Mme la vice-présidente PEYTAVIN : J'attendais l'intervention de mon-sieur Cochet parce que je savais bien qu'il allait intervenir sur ce qui s'est passé à la fin de l'année 2008 sur son aire d'accueil, sur l'aire d'accueil qui se trouve sur Caluire, qui appartient tout de même à toute l'agglomération.

Je ne voudrais pas minimiser ce qui s'est passé, absolument pas, ni dire que cela ne se reproduira pas, je n'en sais strictement rien. Simplement, nous vous avons accompagné dans toutes vos démarches. Nous n'avons peut-être pas été assez réactifs à un moment donné mais nous apprenons aussi le métier de gestion de ces aires d'accueil puisque, je vous le rappelle, nous avons la compétence depuis peu.

Par contre, là où je ne peux absolument pas vous suivre, monsieur Cochet -mais c'est vrai que vous en avez fait la triste expérience-, par rapport à l'association ARTAG, je ne l'a porte pas aux nues mais c'est tout de même une association reconnue au niveau de l'agglomération, même plus largement, sur son approche sociale et pas simplement sur la gestion des aires d'accueil qui sont toutes nouvelles sur le territoire de l'agglomération. Elle pratique depuis de très nombreuses années une approche, une connaissance et fait une interface entre les collectivités et ces communautés, bien avant qu'il y ait des aires d'accueil des gens du voyage. Là, effectivement, la commune de Caluire n'a pas eu de chance mais dire qu'ils n'ont pas l'expérience, pas de savoir-faire à partir de ce qui s'est passé à Caluire me semble un peu démesuré et exagéré. C'est mon point de vue. Il n'y a pas d'autre association qui ait un tel savoir-faire et ce n'est pas l'association qui a dérapé, ce sont les gens du voyage. On est d'accord, l'association ARTAG n'a pas pour mission de fouiller les maisons, les caravanes ou les voitures, elle a une mission de gestion sociale pour la recherche d'un emploi, pour le lien au collège, à l'école mais elle n'a pas la gestion de sécurité. Que l'on s'entende bien, sinon on se tromperait !

Ceci dit, lorsque nous nous sommes vus, monsieur le maire, à la conférence des maires, il n'y a pas à considérer les gens du voyage comme des gens à part...

(Intervention d'un conseiller).

...Attendez ! Monsieur Petit, je ne vous parle pas, je parle à monsieur Cochet ! Vous coupez la parole sans savoir ce que j'allais dire ! Nous nous sommes expliqués avec monsieur Cochet en disant que les sanctions devaient être identiques comme on peut traiter tous les citoyens de cette agglomération, il n'y a pas à faire de faveurs. D'ailleurs, à titre d'exemple, le juge des référés

ne vous avait pas autorisé à appliquer votre arrêté ; nous vous avons tout de même accompagné pour qu'à titre d'exemple, la fermeture pendant un mois soit effective afin que les gens du voyage prennent bien en compte qu'on n'a pas le droit de se comporter de cette manière-là.

Quant à votre refus d'approuver ce rapport, je trouve cela dommage. Il y aura peut-être demain d'autres associations capables d'avoir ce lien, cette connaissance que nous n'avons pas toujours nous-mêmes. Je trouve que nous avons beaucoup progressé dans ce sens et grâce à des associations comme ARTAG. Sur un échec, je trouve cela dommage de ne pas approuver ce rapport parce que c'est sur trois ans, il s'agit toujours de financement mais nous n'avons pas le savoir-faire mais ARTAG, dans d'autres domaines, a su faire preuve de son expérience que nous n'avons pas, monsieur Cochet.

Monsieur le président, si je peux terminer, nous pourrions faire un jour le bilan du schéma départemental des aires d'accueil. Aujourd'hui, treize aires ont été livrées. Il y a une petite différence avec le rapport proposé parce qu'on confond site et aire d'accueil puisque des villes se sont associées, comme Vaulx en Velin et Villeurbanne, comme Sainte Foy lès Lyon et d'autres villes et ont fait une aire d'accueil en commun avec beaucoup plus de places. Ce sont treize aires qui ont été livrées, la dernière est celle de Meyzieu, ce qui fait aujourd'hui 232 places. Quatre autres aires d'accueil seront livrées courant 2009 et quatre autres en 2010. On aura une petite difficulté avec la ville d'Oullins qui ne trouve pas de terrain mais on va l'aider activement à en trouver un pour qu'elle puisse également honorer ce schéma départemental.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : C'est un sujet sur lequel la solidarité des communes est absolument impérative car, sans solidarité des communes dans la prise en compte de l'accueil des gens du voyage, nous aurons des difficultés sans nom.

Ce n'est pas une question facile. Si elle était facile, cela se saurait. Lorsque nous avons dit que nous souhaitions trouver des associations pour gérer les aires d'accueil des gens du voyage, je n'en ai pas vu se précipiter des dizaines de milliers. Il est vrai que l'association ARTAG, qui fait plutôt de la médiation, a tout de même un savoir-faire. Au niveau national, je pense que si le Gouvernement traite de ces questions de gens du voyage, il doit très certainement le faire avec Artag parce que c'est effectivement l'association aujourd'hui reconnue en France. On ne s'improvise pas comme cela partenaire des gens du voyage. Il faut avoir une connaissance du milieu, des relations de confiance qui sont quelquefois extrêmement fortes pour arriver à ce que les choses se passent on va dire "de bonne façon".

Après, il y a toujours des dérapages et il y a des dérapages partout : à La Duchère, le même commerçant a été victime de huit hold-ups à main armée en un mois et ce n'était pas des gens du voyage ! Mais, croyez-moi, il n'était pas content non plus. Et des armes, il y en a aujourd'hui un petit peu partout, ce que je suis le premier à le regretter. J'aimerais que plus de recherches soient faites afin de pouvoir mettre fin au trafic d'armes qui fait qu'aujourd'hui, des mômes qui doivent avoir treize, quatorze ans ont entre les mains des revolvers de gros calibre et, un jour, feront n'importe quoi, tireront pour un tiroir-caisse où il y aura cent euros -à mon avis ça se fera !-. Je crois qu'aujourd'hui, nous sommes quelquefois dans une situation extrêmement difficile. Et donc, si vous pouvez intervenir pour que ce travail d'investigation de la police soit plus poussé dans nos grandes agglomérations, croyez-moi qu'en tant que président du Grand Lyon, j'en serai le premier satisfait !

Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

Adopté.

Rapporteur : M. THIVILLIER.

N° 2009-0762 - urbanisme - Territoires partenaires - Appel à projets Relations ville-campagne - Fonds européen agricole de développement rural (Feader) 2007-2013 - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Assi a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0762. Monsieur Assi, vous avez la parole.

M. le vice-président ASSI, rapporteur : Il s'agit d'un rapport concernant un appel à projets relations ville et campagne auprès du fonds européen agricole du développement rural. Ce rapport est intéressant dans la mesure où il y a un contexte de coopération, de concertation territoriale à l'échelle de la métropole avec la communauté d'agglomération du Grand Roanne, de L'Arbresle, de Tarare et notre Communauté urbaine qui ont décidé de s'associer pour répondre à cet appel à projets au titre du Feader 2007-2013.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai quatre minutes pour le groupe Lyon Métapolis.

M. BARTHELEMY : Monsieur le président, mes chers collègues, le rapport qui nous est présenté vise à approuver la participation de notre collectivité à un appel à projets Relations ville-campagne organisé dans le cadre de la politique européenne.

Cette initiative est intéressante dans la mesure où elle s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec d'autres collectivités, en l'occurrence les agglomérations de Roanne, Tarare et L'Arbresle, et elle constitue, de ce fait, une avancée, certes encore très modeste, dans la vision métropolitaine de notre action.

Au-delà du contenu de la délibération pour lequel nous n'avons pas d'objection majeure à formuler, je voudrais saisir l'opportunité de ce rapport afin d'appeler l'attention de notre assemblée sur un certain nombre d'orientations qui se dessinent aujourd'hui dans le prolongement des conclusions du rapport Ballardur et qui nous concernent directement. A la lumière de ce que l'on peut entendre et lire sur le sujet, je crois que la situation actuelle est porteuse de trois inquiétudes essentielles.

La première inquiétude tient à l'évolution institutionnelle de nos collectivités. Le projet de loi en cours d'élaboration va sans doute mettre en œuvre des moyens pour redessiner et achever la carte de l'intercommunalité dans notre pays. C'est une excellente chose et, à ce titre, nous pouvons escompter que le périmètre du Grand Lyon sera élargi mais nous ne connaissons ni l'ampleur de cette extension ni les conditions dans lesquelles elle sera rendue possible. En revanche, il est peu probable que la loi traite de la nécessité de faire émerger des grandes métropoles à l'échelle des aires urbaines.

Par ailleurs, on peut craindre que la loi n'amorce un processus d'atténuation de l'identité communale, ce qui serait, à mon sens, une erreur tant il est avéré que la commune est une réalité sociologique incontournable au sein de laquelle la démocratie s'exerce de façon remarquable.

La deuxième inquiétude est de nature financière. Rien n'indique aujourd'hui que nous nous engageons sur la voie d'une grande réforme des finances des collectivités territoriales. Dans ce domaine, les réflexions portent essentiellement sur les mesures susceptibles de compenser la suppression de la taxe professionnelle. Cette situation est très dommageable et risque d'annihiler les effets positifs des mesures qui pourraient voir le jour dans les domaines de l'organisation et de la répartition des compétences des collectivités.

Enfin, la troisième inquiétude réside dans la différence de traitement qui a été opérée entre Paris et le reste de la France. Soixante-deux ans après la publication du livre de Jean-François Gravier, *Paris et le désert français*, quarante-six ans après la création de la Datar (délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale) et du concept de métropole d'équilibre, rien n'a fondamentalement changé. La création d'un ministère dédié à l'organisation du Grand Paris avait été, de mon point de vue, une décision incongrue. Aujourd'hui, l'annonce d'un plan transports de 35 milliards d'euros fait cruellement ressortir l'indigence des moyens des autres collectivités. Tout cela est assez décourageant pour ceux qui oeuvrent pour une France décentralisée et qui pensent que la décentralisation est l'un des facteurs de la croissance économique.

Devant de telles incertitudes, monsieur le président, il me semble que vous disposez de la légitimité nécessaire pour prendre des initiatives. Vous l'avez déjà fait en affirmant la volonté d'agir dans le cadre d'une vision métropolitaine. Vous l'avez déjà fait aussi en mettant en œuvre des partenariats avec des territoires voisins. Le présent rapport, même s'il est modeste, en est une illustration.

Mais je pense qu'aujourd'hui, il s'agit de franchir une étape supplémentaire et qu'il convient de convaincre tous nos partenaires territoriaux, je dis bien "tous nos partenaires" et notamment ceux qui sont les plus proches géographiquement, de l'utilité de créer une instance permanente de concertation afin de faire vivre l'idée d'une gouvernance à l'échelle de la métropole ; je dis "métropole" car le terme "métropole" est aujourd'hui largement utilisé à tort pour qualifier les agglomérations. Il importe, de façon prioritaire, de tout faire pour susciter la solidarité de l'ensemble des élus locaux face à un Etat centralisateur qui, depuis des décennies, méconnaît gravement les impératifs de l'aménagement du territoire et du développement local.

Notre groupe, fidèle à ses engagements, soutiendra toutes les initiatives qui iront dans ce sens.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. le vice-président SÉCHERESSE : Monsieur le président, mes chers collègues, comme vous le savez et comme l'a dit le rapporteur, ce rapport est, dans le cadre d'un appel à projets initié au titre du fonds européen agricole de développement rural, destiné à renforcer le partenariat entre territoires et, plus précisément, entre notre Communauté urbaine, l'agglomération du Grand Roanne, les communes de L'Arbresle et de Tarare ainsi que les Communautés de ces communes.

Cet appel à projets, élaboré par notre collectivité, vise à définir et à conduire une stratégie de développement de nos territoires, à revitaliser l'aménagement de cet axe Lyon-Roanne et donc à instaurer une coopération nouvelle destinée à être pérenne. Au-delà de nos collectivités, il associe aussi la région Rhône-Alpes, la chambre de commerce d'industrie de Lyon, et en particulier sa délégation de Tarare, sans oublier l'Université lyonnaise qui sera un des pivots de ce travail.

Vous le savez, cet axe Lyon-Roanne, comme l'ensemble des territoires concernés, est destiné à évoluer, ne serait-ce que par l'existence, à terme, d'une infrastructure autoroutière qui sera une réponse importante à des situations d'enclavement qui touchent, par exemple, des bassins de vie aussi importants que le pays roannais ou la région de Tarare. Toutefois, cette future liaison ne peut être l'unique réponse à la fragmentation que connaissent parfois certains secteurs de ces territoires. La démarche proposée aujourd'hui par ce nouveau partenariat est d'accompagner et de relayer un nouveau dynamisme de ces territoires qui jouent, chacun à leur façon, un rôle d'équilibre.

Vous le voyez, chers collègues, travailler à agir à l'échelle métropolitaine ce n'est pas -loin s'en faut- réagir de manière uniquement théorique ou abstraite, c'est surtout, en construisant des partenariats concrets, être soucieux de l'équilibre entre territoires partenaires, soucieux aussi du sort et des relations entre espaces ruraux et espaces urbains. Ces territoires avec lesquels nous nous engageons dans un nouveau partenariat ont vocation, dans la durée, à animer, organiser et développer les espaces ruraux qui maillent le pourtour du Grand Lyon. La désindustrialisation de certains bassins, l'enclavement d'autres, l'affaiblissement de certains services publics, la croissance dangereuse du mitage sont mêlés autant de questions qui concernent très directement notre avenir commun qui commence à s'incarner dans la construction d'une métropole multipolaire.

Ce soir, en émettant un avis favorable, nous posons un premier jalon dans le cadre de cette nouvelle coopération territoriale.

La dynamique métropolitaine qui commence à infuser depuis quelques mois avec nos collègues de Saint Etienne Métropole et la communauté d'agglomération Porte de l'Isère est déjà un signe fort, un signe très fort. Nous avons la conviction que ce mouvement naissant est destiné à prospérer, en particulier avec l'agglomération viennoise.

Ce partenariat porteur d'avenir avec le Grand Roanne, L'Arbresle et Tarare a valeur d'exemple car notre vocation, celle du Grand Lyon, est d'établir dans cet espace multipolaire qui nous est commun de nouveaux dialogues débouchant sur de nouveaux partenariats avec, par exemple, Villefranche sur Saône, la plaine de l'Ain et, en vérité, avec l'ensemble de ceux qui souhaiteront adhérer à une vision d'avenir. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Je ne reprendrai pas ce qui a été dit parce qu'il commence à se faire un peu tard, je le partage évidemment pleinement. Je dois dire que j'ai écouté avec attention le Chef de l'Etat parler du Grand Paris et je me suis un tout petit peu inquiété de savoir quels seraient les financements restant pour les autres villes lorsqu'on parlait de 35 milliards d'euros. Je ne doute pas qu'il y ait des nécessités pour les transports de l'Île de France. Aujourd'hui, par exemple, pour le prolongement du métro jusqu'à Oullins, lorsque le projet nous coûte 220 M€ et que je vois l'Etat participer à hauteur de 5 M€, je me dis que, si l'on continue sur ce *trend*, on a quelque souci à se faire.

D'ailleurs, contrairement à une pensée qui m'est quelquefois prêté, je ne crois pas que le problème soit d'agrandir toujours l'agglomération. C'est de mieux l'organiser, mieux organiser les espaces dévolus aux activités, aux logements autour des transports en commun et les espaces qui doivent rester naturels, parce qu'il est clair que, si nous faisons le contraire, nous aurons une métropole qui se développera à l'infini. Donc l'étalement urbain n'est aucunement notre politique.

Si nous mettons tant d'argent pour revitaliser des quartiers comme le Carré de Soie, 350 hectares, c'est parce que nous pensons qu'il est possible de reconstruire la ville sur la ville. Lorsque j'étais dans le tramway T 4 l'autre jour -avant les œufs-,

je regardais un certain nombre de tènements et je me disais qu'ils allaient muter dans les prochaines années, que l'on avait la possibilité de reconquérir aussi de la ville sur la ville et donc de développer notre métropole en évitant évidemment une extension sans nom.

Ensuite, la métropole multipolaire ce n'est pas faire en sorte que, par exemple, Bourg en Bresse et Lyon se rejoignent dans quelques temps, c'est même le contraire, c'est éviter qu'il y ait un étalement autour de Bourg en Bresse, autour de Lyon et c'est faire en sorte qu'il existe un réseau de transports en commun suffisamment performant pour que Bourg en Bresse reste une grande métropole.

Cela demande tout de même de répondre à une question : celle des financements. Parce qu'il est clair qu'on ne peut pas à la fois vouloir profiter des transports en commun qu'organiserait le Grand Lyon (voire le département du Rhône) et ne pas vouloir participer au financement de ces transports en commun. Il doit y avoir une logique.

J'ai entendu, par exemple, les communes de l'est lyonnais dire : "Impérialisme du Grand Lyon, ça y est, c'est reparti !". J'ai précisé que l'on ne procède, dans un premier temps, que sur la base du volontariat. Cela nous suffit de travailler avec Saint Etienne. S'il faut travailler avec la CAPI, même s'il faut passer par-dessus les territoires de la communauté de communes de l'est lyonnais, on le fera. Ensuite, il faut avoir une logique : lorsque le maire de Genas dénonce le Grand Lyon comme impérialiste, il est content de trouver le Sytral pour desservir sa commune. Or, nous sommes les financeurs à 80 % au niveau des collectivités publiques. Voilà, c'est cela qu'il faut prendre en compte et, là encore, on ne peut pas tenir deux langages à la fois.

Nous allons donc essayer de progresser, y compris au niveau national. Demain, par exemple, je serai à Paris avec l'ACUF pour organiser une table ronde sur le problème des financements des collectivités locales, qui est un problème bien évidemment essentiel aujourd'hui dans ce vent de réforme dont on ne sait pas trop où il peut aboutir.

En conclusion, il faut nous dire que ce sont tous les contribuables qui doivent financer la réforme de la taxe professionnelle ou alors cela ne peut se faire que par la réduction des dépenses des collectivités locales. Autrement, cela semblerait être un langage de "gribouille", sachant quelle est la réalité et faisant semblant de ne pas la voir.

Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président ASSI.

N° 2009-0766 - urbanisme - Rillieux la Pape - Vaulx en Velin - Plan de relance national de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) - Approbation de l'avenant aux conventions signées pour les grands projets de ville (GPV) - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Charrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0766. Monsieur Charrier, vous avez la parole.

M. le vice-président CHARRIER, rapporteur : Ce rapport propose l'approbation des avenants aux conventions signées dans le cadre des grands projets de ville au regard du plan de relance de l'Agence nationale de renouvellement urbain (ANRU).

L'Etat a décidé d'augmenter sa contribution à l'ANRU de 350 M€ et une première enveloppe a été réservée, nous l'espérons, à hauteur de 10 M€ pour notre agglomération ; je dis "nous l'espérons" parce que cette enveloppe de 10 M€, il faut bien le dire, ne correspond pas à l'ampleur des programmes de renouvellement urbain qui se développent sur notre agglomération et à leur état d'avancement. Malgré tout, ces 10 M€ sont à saisir pour parfaire les montages financiers d'un certain nombre d'opérations mais également pour contribuer -comme cela a été dit tout à l'heure- au soutien d'un certain nombre d'entreprises liées au bâtiment, aux travaux publics et donc à l'emploi.

Des opérations sont retenues mais qui relèvent de maîtrise d'ouvrage des bailleurs sociaux, d'autres opérations relèvent des communes puisqu'elles sont maître d'ouvrage et, concernant la Communauté urbaine de Lyon, deux opérations sont concernées : le réaménagement des avenues Péri et Allende à Vaulx en Velin et l'aménagement des abords de la maison des jeunes et de la culture de Rillieux la Pape.

J'attire votre attention sur la note au rapporteur qui vous a été distribuée. Je n'en fais pas lecture mais je vous demande de la considérer pour apporter les modifications nécessaires au rapport.

Dans le tableau figurant au paragraphe "*Concernant les projets de la 1^{ère} phase portés par la Communauté urbaine, les financements inscrits dans les conventions ANRU évolueraient comme suit :*", il y a lieu de lire :

- dans la colonne "*Base HT subventionnable actualisée en 2009*", ligne "*abords MJC à Rillieux la Pape*", "**836 120 €**" au lieu de "850 000 €" ;

- dans la colonne "*Participation actualisée HT Communauté urbaine + autres financeurs*", ligne "*abords MJC à Rillieux la Pape*" : "**558 120**" au lieu de "572 000".

Dans le 2° du "*DELIBERE*", paragraphe "*b*) - *pour l'aménagement des abords de la MJC à Rillieux la Pape*", il y a lieu de lire : "**836 120 €**" au lieu de "850 000 €" pour le montant HT de la base subventionnable.

Dans le 3° du "*DELIBERE*", il y a lieu de lire "*l'avenant spécifique*" au lieu de "*les avenants spécifiques*".

Dans le titre, il y a lieu de lire "**Approbation de l'avenant**" au lieu de "*Approbation des avenants*".

Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai quatre minutes pour le groupe centriste et démocrate. Intervention retirée ? Donc retirée la parole est au groupe socialiste.

M. STURLA : Monsieur le président, chers collègues, n'en déplaise à monsieur Cochet et à monsieur Petit, le groupe Socialiste va adresser un *satisfecit* sur le fait que, dans le cadre de relance, un certain nombre de financements ont été fléchés dans les zones ANRU, ce qui est une bonne chose par temps de crise. Je partage ce que vient d'indiquer monsieur Charrier sur l'évaluation des besoins et, au regard des 350 M€ qui sont financés sur les zones ANRU, l'agglomération lyonnaise mériterait un peu plus que les 10 M€.

Néanmoins et par ailleurs, il se discute actuellement le plan banlieue initié dans le cadre du livret vert de Fadela Amara. Il ne faudrait pas que le plan de relance sur les territoires ANRU masque aujourd'hui la réalité de la politique de la ville puisque -comme cela a été indiqué par Pascale Bonniel-Chalier tout à l'heure et évoqué par François-Noël Buffet- la discussion et la rediscussion de la géographie prioritaire de la politique de la ville va s'opérer à la mi-mai.

Je ne partage pas le pessimisme de Pascale Bonniel-Chalier et celui de François-Noël Buffet, sachant que les uns et les autres n'ont pas les mêmes leviers d'actions par rapport à cette géographie prioritaire. Je crois qu'il y a eu une réunion, sous l'égide de Maurice Charrier, qui a permis d'établir un consensus sur le fait qu'il serait bien de pouvoir reconduire le nombre de quartiers prioritaires dans cette agglomération lyonnaise. Cela fait un certain nombre d'années maintenant que le fonctionnement de la politique de la ville à l'échelle du Grand Lyon fait l'objet d'un large consensus. Lors de cette réunion, l'ensemble des maires de notre agglomération ont exprimé la volonté de faire front commun pour la reconduction, à l'identique en tout cas dans son volume, de la géographie prioritaire de la politique de la ville sur l'agglomération lyonnaise.

Un certain nombre de dossiers ont permis d'évoquer le dynamisme et l'attractivité économique de notre agglomération, son caractère écologique et je dirai que la géographie prioritaire de ces soixante-dix quartiers sur l'agglomération lyonnaise constitue aussi le pôle de stabilité sociale indispensable à l'épanouissement de notre agglomération. Je souhaite donc que chacun puisse défendre la reconduction de cette géographie prioritaire.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Excusez-moi, je ris parce que je repense à une petite anecdote avec Fadela Amara qui était venue à Lyon il y a quelques années -et qui, à l'époque, était beaucoup plus à gauche que je ne le suis moi-même-. Elle avait donc organisé quelques cérémonies pour promouvoir la diversité, pour lesquelles ensuite il avait fallu que je donne beaucoup de ma personne... (*rires*) -oui, pas avec Fadela Amara mais avec le cardinal Barbarin, ce qui est un autre genre de chose- pour rattraper ce qui avait pu être fait de manière symbolique devant la cathédrale Saint Jean ; c'est donc un faire valoir pour l'au-delà !

Mes chers collègues, je vais mettre donc ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président CHARRIER.

N° 2009-0767 - urbanisme - Lyon 9° - Grand projet de ville (GPV) de La Duchère - Volet habitat du programme de renouvellement urbain de l'agglomération lyonnaise - Avenants simplifiés aux conventions signées avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Charrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0767. Monsieur Charrier, vous avez la parole.

M. le vice-président CHARRIER, rapporteur : D'autant plus que celui-ci, monsieur le président, il vous est cher. Donc nous vous proposons deux avenants simplifiés aux conventions signées avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine en vue de retenir une action complémentaire qui concerne la démolition des 343 logements de la barre dite "des 220". Bien évidemment, pour la reconstitution de l'offre, c'est-à-dire la reconstruction de ces 343 logements, les plans de financement sont indiqués dans le rapport aussi je n'y reviendrai pas plus longuement.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Intervention pour le groupe Les Verts. Monsieur Giordano, expliquez ce qu'il faut faire pour la sécurité à La Duchère.

M. GIORDANO : Je ne vais peut-être pas intervenir sur ce volet-là, monsieur le président, chers collègues. Justement, monsieur le président, j'avais le plaisir d'animer à vos côtés une réunion publique pour faire un point d'étape au milieu du grand projet de ville de La Duchère. Le nouveau gymnase du plateau de La Duchère construit en haute qualité environnemental était plein ; 500 personnes se sont déplacées pour donner leur avis et questionner les élus sur l'avenir du quartier. Nous avons pu constater combien ce projet intéresse les Duchérois.

Pour revenir à cette délibération, je tiens à souligner combien nous marquons aujourd'hui une étape importante dans ce projet. Dès ce premier trimestre 2010, la barre 220, cette fameuse barre qui a été peinte à l'occasion du 8 décembre dernier, sera démolie. Suite à l'enquête sociale lancée en 2005, le relogement des 347 ménages s'est déroulé à partir de janvier 2006 dans le cadre d'un dispositif partenarial qui a permis à 40 % des ménages d'être relogés à La Duchère et 30 % dans le reste du neuvième arrondissement.

Au cours de la réunion publique qui a fait le bilan et a ouvert des perspectives pour l'avenir du quartier, j'ai noté trois aspects du débat qui ont particulièrement retenu l'attention des participants et illustrent parfaitement le dossier qui nous est présenté aujourd'hui.

Le premier aspect concerne l'habitat et c'est un sujet rythmé par les réunions régulières que nous avons avec mon ami Louis Levêque et les habitants. Déjà 1 200 familles ont été relogées, 77 % d'entre elles sont satisfaites de leur relogement mais nous devons poursuivre ce travail, comme nous nous le disons souvent justement avec Louis Levêque.

Le second aspect concerne le développement durable qui est un élément structurant et essentiel du projet. Le foncier de la barre 220 justement laissera place à un éco-quartier. Je me réjouis qu'une assistance à maîtrise d'ouvrage éco-quartier soit initiée sur ce secteur. Outre une valorisation paysagère grâce à des aménagements comme le parc du Vallon, un parc de huit hectares, nous travaillons sur les notions de haute qualité environnementale, de déplacements doux, d'économies d'énergie, tout en nous appuyant sur le chauffage urbain biomasse.

Le dernier aspect concerne la concertation : un projet se vit avec ses habitants et le travail participatif mené est exemplaire sur tous les points-et ce n'est pas Gérard Claisse qui me démentira sur ce sujet- ; place Abbé Pierre, square Averroès, parc du Vallon, autant d'exemples qui sont nés de cette fructueuse collaboration.

Enfin, je terminerai en réaffirmant la satisfaction du maire d'arrondissement que je suis sur un tel projet, sur la façon dont il est mené et en remerciant plus particulièrement les services du Grand Lyon et les techniciens qui sont présents en continu à nos côtés pour la réussite de ce grand projet de ville de La Duchère. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Vous avez de la chance d'avoir un président du Grand Lyon qui est écologiste.

Donc je vais mettre le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le vice-président CHARRIER.

M. LE PRÉSIDENT : Merci chers collègues. La séance est levée.

(La séance est levée à 22 heures 05).

Annexe

Cadre stratégique de la politique de propreté urbaine 2009-2014
Diapositives projetées lors de l'intervention de monsieur le vice-président Philip
(dossier n° 2009-0756)

Diapositive 1

Cadre stratégique de la politique de propreté urbaine 2009-2014



Conseil Communautaire
11 mai 2009

communauté urbaine
GRAND LYON

1

Diapositive 2

Comité de pilotage politique

- **Co présidé par Thierry Philip et Jacky Darne**
- **Membres :**
 - Max Vincent – Centriste et démocrate
 - Eric Desbos – Mouvement démocrate
 - Madeleine Yéréman – Objectif Lyon Métapolis
 - Emeline Baume – Les Verts
 - Alain Touleron – GAEC
 - Pierre Alain Millet – Communiste et intervention citoyenne
 - Gaston Lyonnnet – Synergie Avenir
 - François Noel Buffet – Ensemble pour le Grand Lyon
 - Nicolas Appell – Socialistes et apparentés
 - Sandrine Frih – Radical de Gauche
- **Réunions du groupe de travail :**
 - 12/01/2009 : Cadre stratégique
 - 03/02/2009 : Contractualisation
 - 02/04/2009 : Evaluation
 - 03/04/2009 : Projet délibération

communauté urbaine
GRAND LYON

2

Diapositive 3

<h3 align="center" style="color: red;">Déchets</h3> <p align="center">↓</p> <p align="center">Plan d'actions stratégique de la gestion des déchets 2007 – 2017</p> <p align="center">↓</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Voté le 18/12/2007 ➤ Mise en œuvre : 2007-2017 	<h3 align="center" style="color: red;">Propreté</h3> <p align="center">↓</p> <p align="center">Plan d'actions stratégique de la propreté urbaine 2009 – 2014</p> <p align="center">↓</p> <ul style="list-style-type: none"> ① Objectifs stratégiques : soumis au vote le 11/05/2009 ② Les outils de la mise en œuvre : soumis au vote fin 2009 ³
--	---

communauté urbaine
GRAND LYON

3

Diapositive 4

Un constat : l'évolution des espaces publics et de leur utilisation

- ❖ Une mixité et une complexification des espaces
- ❖ Une diversification des matériaux
- ❖ Evolution des modes de vie, augmentation forte de la fréquentation, multiplication du nombre de manifestations
- ❖ Augmentation des incivilités
- ❖ Attentes plus fortes des usagers et des mairies

Conséquences :

- ⇒ Gestion plus complexe,
- ⇒ Espaces très salissants, + de saleté, de dégradation, + difficile à nettoyer (terrasse de café, horaires, sécurité)
- ⇒ Vieillesse rapide de l'espace public (confusion nettoyage/entretien).
- ⇒ Adaptabilité des modes d'entretien

GRAND LYON
communauté urbaine

4

Diapositive 5

Limites de compétences

L'exemple du nettoyage et entretien des espaces verts

GRAND LYON
communauté urbaine

5

Diapositive 6

Une organisation qui a su évoluer depuis 2004 (optimisation)

- Professionnalisation des métiers
- Optimisation des modes de faire
- Actions pour le développement durable
- Evolution de la prestation entreprise

Et qui a permis de :

- maintenir la qualité du nettoyage de l'espace public malgré une augmentation des surfaces (+ 10% en 4 ans)
- avec un budget de fonctionnement maîtrisé

GRAND LYON
communauté urbaine

6

Diapositive 7



➔ **Pour maintenir un niveau de propreté adapté :**

Nécessité d'une Stratégie Propreté Urbaine

2 enjeux :

- Garantir un niveau de propreté égal sur l'ensemble du territoire
- S'inscrire dans le cadre du développement durable

communauté urbaine
GRAND LYON

7

Diapositive 8



5 objectifs

- ① **Agir à la source** et diminuer le niveau de salissure
- ② Mettre en œuvre les **actions de l'agenda 21**
- ③ Tendre vers une **démarche qualité**
- ④ **Responsabiliser l'ensemble des acteurs**
- ⑤ **Maitriser les coûts globaux**

⇒ Par la **CONTRACTUALISATION** entre les différents acteurs de l'espace public

⇒ Pour une **PROPRETE GLOBALE** perçue par l'utilisateur

communauté urbaine
GRAND LYON

8

Diapositive 9



Proposition pour l'évaluation de propreté globale

- ① **Un référentiel** par typologie d'espaces et non par prestation
- ② **Des outils de mesures du résultat :**
exemples
 - Analyse des réclamations du public
 - Diagnostic en marchant
 - Evaluation externe
 - Enquête de satisfaction

communauté urbaine
GRAND LYON

9

Diapositive 10

Exemples : référentiel entreprise par prestation

																				
<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>😊</td> <td>😐</td> <td>😞</td> </tr> <tr> <td>x</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	😊	😐	😞	x			<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>😊</td> <td>😐</td> <td>😞</td> </tr> <tr> <td>x</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	😊	😐	😞	x			<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>😊</td> <td>😐</td> <td>😞</td> </tr> <tr> <td></td> <td>x</td> <td></td> </tr> </table>	😊	😐	😞		x	
😊	😐	😞																		
x																				
😊	😐	😞																		
x																				
😊	😐	😞																		
	x																			
																				
<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>😊</td> <td>😐</td> <td>😞</td> </tr> <tr> <td></td> <td>x</td> <td></td> </tr> </table>	😊	😐	😞		x		<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>😊</td> <td>😐</td> <td>😞</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>x</td> </tr> </table>	😊	😐	😞			x	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>😊</td> <td>😐</td> <td>😞</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>x</td> </tr> </table>	😊	😐	😞			x
😊	😐	😞																		
	x																			
😊	😐	😞																		
		x																		
😊	😐	😞																		
		x																		

10

Diapositive 11

La contractualisation

① **Objectif global :**
Avoir un cadre de vie agréable pour une métropole attractive, en ayant un niveau de qualité perçue des services publics satisfaisant et une co-responsabilisation des acteurs.

② **Objectifs du contrat :**

- Avoir une approche globale de la propreté,
- Définir le résultat partagé et attendu,
- Optimiser les prestations pour une cohérence d'ensemble
- Evaluer les mesures appliquées,

↳ Déclinés par territoire.

Expérimentation sur Lyon 3 et Val de Saône

Diapositive 12

Points à traiter dans le cadre de l'expérimentation

① **La pertinence des territoires**

- Du contrat territorial
- Des secteurs sensibles (difficulté à garantir le niveau de propreté attendu)

② **Les actions à la source**
Marketing / Sensibilisation / Communication / Pouvoir de police

③ **La qualité et les coûts d'intervention**

- Délais (fonction de la sécurité, salubrité...)
- Typologie (déjections canines, dépôts sauvages, ramassage des poubelles...)
- La coordination/mutualisation des interventions entre communes et communauté urbaine

④ **Le mode de suivi du contrat et l'évaluation**
Référentiel qualité, nb de visites minimales, de rencontres, mode de pilotage, parties présentes ...

12

Diapositive 13

Points de vigilance

- ① **La nécessité d'accompagnement du changement** pour :
 - **L'habitant** (responsabilisation),
 - **La commune** (objectif de résultats et non de moyens),
 - **Les agents** (adaptabilité de l'organisation en fonction du rythme et niveau de salissure qui n'est pas constant).
- ② **La maîtrise des coûts** au regard du niveau de propreté attendu
- ③ **L'augmentation des surfaces**, source de dépenses de fonctionnement supplémentaires du fait de marges d'optimisation très réduites.

13

communauté urbaine
GRAND LYON

Diapositive 14

Déroulement du projet : Planning

Échéances politiques :

- ① **Validation politique du projet** : janvier 2009
- ② **Délibération sur les axes stratégiques** : 11 mai 2009
- ③ **Vote d'un plan d'actions et CTP** : fin 2009

Échéances techniques :

- ① **Etat des lieux moyens et ressources** : 1^{er} sem 2009
- ② **Elaboration du projet** : 2^e sem 2009
- ② **Contractualisation** : T2 et T3 2009
expérimentation sur le 3^{ème} arrondissement de Lyon et la conférence des maires Val de Saône (**retour T4 pour mise en place à partir de 2010**)
- ③ **Mise en œuvre du projet** : à partir de 2010 → 2014
- ④ **Suivi et contrôle de la performance**

14

communauté urbaine
GRAND LYON

Diapositive 15

Action de communication à la source :

Faîtes de la Propreté le 28 mai 2009

Objectif : sensibiliser et responsabiliser à la propreté et au cadre de vie pour faire diminuer le niveau de salissure

15

communauté urbaine
GRAND LYON